

Par une faible majorité de votants

Les policiers acceptent les offres

par Guy Deshaies

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont ratifié par 1,611 voix contre 1,151, soit dans une proportion de 58.1%, les dernières offres de la CUM, dissipant ainsi la menace de grève qui planait sur Montréal depuis une semaine.

C'est au cours de deux assemblées convoquées par l'exécutif de la Fraternité des policiers de la CUM qu'environ 2,800 policiers, soit seulement 54% de tous les membres (5,200), ont voté sur les dernières propositions.

Les résultats du vote secret ont été annoncés par le président de la Fraternité,

M. Gilbert Custeau, à 22h30 et ont été accueillis par les huées de quelque 800 policiers parmi les plus jeunes et les plus rebelles qui avaient envahi le Centre Paul-Sauvé, hier soir.

L'assemblée d'hier matin avait réuni près de 2,000 membres qui avaient voté après les explications de l'exécutif.

Ce dernier, par la voix du président Custeau, a recommandé aux policiers d'accepter les offres négociées en ultime effort durant la nuit de vendredi à samedi.

Il apparaît que ces offres, valables pour un contrat qui expire le 31 décembre

prochain, laissent plusieurs policiers insatisfaits et ébranlent d'une certaine façon le leadership de l'exécutif de la Fraternité, dont le mandat devra être renouvelé en mai prochain.

Le président Custeau a toutefois évité de céder à l'impétuosité, rappelant à plusieurs reprises, devant l'impétuosité de certains, qu'il était le président.

Avant d'annoncer les résultats du vote, qui ne mettent pas à l'abri d'une grève des policiers les Jeux olympiques de 1976, M. Custeau a demandé à tous les membres de se soumettre à la décision de la majorité.

C'est du reste dans une atmosphère relativement sereine, quoique marquée parfois de cris réprobateurs des plus irréductibles, que M. Custeau a clairement et calmement informé les policiers des diverses clauses de l'entente.

Évitant de soulever les passions, empruntant le ton sobre et serein, M. Custeau a expliqué les détails de l'entente de principe et il a recommandé aux policiers de l'accepter.

Après une semaine de grève du zèle, de tactiques de harcèlement et d'activités syndicales intenses, le sergent Patrick Decaen, directeur du comité chargé de

coordonner ces activités, a lui aussi suggéré aux membres de la Fraternité de souscrire aux dernières offres tout en déclarant qu'il trouvait "écœurante" la façon dont les policiers sont traités par la CUM.

Voici en gros ce que sont ces dernières offres.

Après trois années de service, un policier de la CUM arrive au maximum de l'échelle de base des salaires; il s'agit d'un policier de première classe. En vertu de l'ancienne convention les policiers de première classe (environ 3,500) gagnaient un salaire de \$14,150.

Ils gagneront désormais \$16,273 (soit 15% de plus) rétroactivement à compter du 1er janvier 75. Il s'agit d'un contrat d'un an échéant le 1er janvier 1976 mais l'entente comporte la garantie d'une augmentation d'au moins 10% pour l'année 76 soit un salaire annuel de \$17,900.

En vertu de l'ancien contrat les policiers avaient trois semaines de congé annuel entre trois et 15 ans de service après quoi ils obtenaient une quatrième semaine.

Désormais ils auront trois semaines de vacances jusqu'à 10 années de services. Voir page 6: **Policiers**



A peine la moitié des 5.200 membres de la Fraternité des policiers de Montréal se sont présentés aux isolements, hier, au Centre Paul-Sauvé, pour se prononcer sur les offres finales du Conseil de sécurité.

298 écoliers encore à la maison

La communauté italienne intensifiera ses pressions

par Lise Bissonnette

298 enfants refusés à l'école anglaise à Saint-Léonard, et parfois à Montréal, ne sont toujours pas présentés à l'école depuis le début de l'année scolaire et leurs parents, tous membres de la communauté d'origine italienne, ont décidé hier soir d'intensifier les moyens de pression cette semaine et de continuer à résister à l'application rigoureuse de la loi 22.

Réunis au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-Pompéi, à l'initiative du Consiglio Educativo Italo-Canadese, quelque 500 personnes ont été haranguées pendant près de deux heures par le leader du Consiglio dans cette affaire, M. Angelo Montini, qui s'est surtout employé à démontrer la "mauvaise foi" de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer depuis le début du conflit linguistique à Saint-Léonard.

Au cours d'une conférence de presse tenue à la suite de la réunion, M. Montini a réitéré ses accusations. Selon lui, c'est le fouillis à la commission scolaire, même si elle laisse entendre que tout est rentré dans l'ordre à Saint-Léonard, tout en sachant bien que près de 300 enfants demeurent à la maison.

Selon lui, le Consiglio serait même prêt à réclamer une enquête gouvernementale sur les "faux chiffres" produits par la CSJLR qui a obtenu du ministère le dégel de 200 places supplémentaires au secteur anglais, après avoir jeté l'émoi dans la communauté italienne en annonçant qu'elle avait seulement 75 places disponibles pour les nouveaux arrivants de septembre 1975.

"Ce n'était qu'un geste politique, dit M. Montini, pour tenter de désamorcer le

problème". Pour obtenir ces quelque 200 places supplémentaires, la CSJLR avait en effet allégué une augmentation correspondante de 200 enfants de langue maternelle anglaise dans ses écoles. De l'avis du Consiglio, la Commission a tout simplement fait passer pour des Anglais "pure laine" des enfants de langue maternelle italienne qui s'exprimaient très bien en anglais.

"Si elle l'a fait pour ceux-là, elle doit le faire pour tous ceux qui ont réussi aux tests, quelles que soient leurs notes", déclare M. Montini. Ces familles ne veulent pas être "anglaises", mais bien reconnues d'origine italienne tout en allant à l'école anglaise. "C'est cela, le choix de la communauté italienne à Montréal".

Toujours selon le Consiglio, le président de la Commission scolaire, le

Voir page 6: **La communauté**

au sommaire

■ Les accidents seraient quotidiens au chantier olympique

■ Une première sainte née aux États-Unis

—page 3

■ Le destin du Parti conservateur: un éditorial de Michel Roy

■ Terroristes et tortionnaires: une analyse de Georges Vigny

—page 4

■ Ultime tentative de sauver la session spéciale de l'ONU

—page 7

Pétrole: hausse de 15%, dès octobre?

(d'après AFP et Reuter) — Aussi bien de source vénézuélienne que séoudite, on laisse entendre que le prix du pétrole connaîtra une nouvelle hausse, inférieure probablement aux 35% appréhendés mais gravitant toutefois autour des 15%.

Cette augmentation sera mise en vigueur dès le mois d'octobre, soit dans deux semaines, dit-on dans les milieux économiques vénézuéliens.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), indique-t-on de source officielle, est en effet décidée à augmenter les cours du pétrole et la décision définitive devrait être prise à Vienne, au niveau ministériel, avant la fin du mois de septembre.

Selon les milieux spécialisés, la hausse serait "modérée" et inférieure au taux de l'inflation mondiale depuis le mois de janvier 1974 soit 30%. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui groupe les

dix-huit pays importateurs et exportateurs de pétrole les plus importants, c'est-à-dire les pays industrialisés, devrait alors, selon ces milieux, considérer une augmentation modérée comme un geste de bonne volonté, qui devrait permettre de diminuer l'intensité de la guerre économique que se livrent l'OPEP et l'AIE au niveau mondial.

Pour sa part, le ministre iranien, M. Jamshid Amouzegar, a déclaré récemment que cette attitude est une réponse aux pays industrialisés disposés à discuter avec le tiers monde du problème des prix des matières premières.

Cette "invitation au dialogue" s'accompagne d'une politique d'abaissement des taux de production. La production quotidienne du Venezuela qui, jusqu'à l'année dernière, s'élevait à trois millions de barils, est maintenant de 2,5 millions et n'atteindra sans doute pas 2,2 millions de barils l'année prochaine.

En ce qui concerne la production globale de l'OPEP, elle sera inférieure à dix milliards de barils de pétrole brut cette année alors qu'elle s'élevait à onze milliards en 1973. Quant aux revenus pétroliers, les treize pays membres de l'OPEP subiront probablement cette année une perte totale de dix milliards de dollars.

Une hausse des prix de dix à quinze pour cent permettrait de pallier en partie l'inflation mondiale sans déclencher la guerre totale entre l'OPEP et l'AIE.

Si l'on en croit l'Arabie séoudite, le prix du pétrole arabe augmentera encore mais les pays de l'OPEP ne sont pas d'accord sur le taux d'augmentation; en outre, le problème du pétrole est lié à la crise israélo-arabe et plus particulièrement au problème palestinien: tels sont du moins les principaux points soulignés par Ahmed Zaki Yamani, ministre du pétrole

Voir page 6: **Pétrole**

Un conflit gâche la rentrée à l'OSM

par Angèle Dagenais

A la suite du refus des musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal de se présenter aux premières répétitions de la fin de semaine, des concerts d'ouverture de la saison à la Place des Arts prévus pour demain et mercredi, 16 et 17 septembre, la direction de l'OSM a décidé d'annuler ces deux concerts "qui auraient fait date dans les annales musicales de Montréal".

Ce conflit entre la direction de l'OSM et

les musiciens de l'orchestre survient au moment où ces derniers tentent de conclure une nouvelle convention collective, la dernière étant échue depuis le 31 août dernier. Les négociations se sont poursuivies de façon intensive à partir de cette date jusqu'à mercredi dernier où une interruption qualifiée de "déplorable" par M. John Goodwin, administrateur-délégué de l'OSM, s'est produite jusqu'à 2h dans la nuit de sa-

medi, compromettant ainsi les chances d'entente avant la reprise des répétitions de la nouvelle saison musicale. Les deux parties se renvoient mutuellement la balle au sujet de la responsabilité de cet arrêt des négociations.

"Même si des progrès substantiels avaient été enregistrés dans plusieurs domaines, dit M. Goodwin, la Guilde des musiciens (à laquelle sont affiliés les musiciens de l'OSM) a refusé de façon caté-

gorique de négocier des clauses que l'OSM considère nécessaires pour maintenir la grande qualité de l'orchestre, tout en lui permettant une plus grande souplesse de fonctionnement et la possibilité de toucher un public plus vaste."

La Guilde des musiciens, pour sa part, prétend que l'OSM voulait faire accepter en bloc l'ensemble des clauses normatives du contrat avant de discuter des clauses salariales et qu'elle a finalement re-

mis ses contre-propositions salariales 10 minutes avant le début de la répétition de samedi dernier, offrant ainsi une augmentation de 14% du salaire de base la première année, et 10% pour la seconde année, portant ainsi le salaire de base cette année à \$308 par semaine et à \$339, en 1976-77.

Les musiciens de l'Orchestre ont rejeté par un vote majoritaire les offres de l'ad-

Voir page 6: **L'OSM**

Les affaires étrangères à Antunes

Lisbonne attend un cabinet d'unité d'action marqué par le recul communiste

LISBONNE (par Reuter et AFP) — Bien que des divergences subsistent encore, partis et militaires modérés semblent avoir obtenu ample satisfaction dans l'élaboration du programme du sixième gouvernement portugais "d'unité d'action," dont la proclamation est atten-

due dans les prochains jours. Dans un discours télévisé, le premier ministre désigné, l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, a mis l'accent sur la restauration de l'ordre, la consolidation de l'économie, le renforcement des liens avec l'Europe occidentale et annoncé indirectement que le parti communiste devrait abandonner plusieurs des positions con-

quises depuis le 25 avril 1974.

Le P.C.P. participera au gouvernement qui ne sera pas une coalition formelle, aux côtés du parti socialiste (P.S.P.), du parti populaire démocratique (P.P.D.) —

centre gauche) et d'officiers représentant quatre tendances du Mouvement des forces armées (M.F.A.).

L'amiral n'a pas donné d'indications sur la répartition des portefeuilles entre ces formations et courants, qui ne seront

Voir page 6: **Lisbonne**

CHEZ VITO Ristorante
Meca gastronomica
Tél.: 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Les vins
ANTONIN RODET
PRODUCE OF FRANCE
ANTONIN RODET
MAÇON-VILLAGES
sont aussi bons \$3.70
qu'on le dit

CFCF poursuit le radiothon sans Springate, malade

par Gérald LeBlanc

Le directeur général de la station radiophonique CFCF, M. John Mackey, est enchanté du succès de la campagne menée contre la loi 22, qui a déjà permis de recueillir au Québec et dans l'ensemble du Canada plus de 340.000 signatures pour les télégrammes qui seront envoyés cette semaine à MM. Pierre Elliott-Trudeau et Robert Bourassa.

Même si le député libéral George Springate a dû être hospitalisé hier matin sur l'avis de ses médecins, la campagne se poursuivra aujourd'hui et demain à l'émission qu'anime de 10 heures à midi M. John Robertson.

Les premiers bénéficiaires de cette campagne seront sans doute le CN-CP télécommunications puisqu'il en coûtera environ \$100.000 pour l'envoi de ces deux

télégrammes, advenant qu'on atteigne le cap de 400.000 signatures. Le tout sera défrayé avec les "trente sous" versés par chaque pétitionnaire.

Entreprise par l'animateur John Robertson et son collègue Gord Sinclair, secondé par le député Springate, pour soulever la communauté anglophone et néo-québécoise contre la priorité accordée au français par la loi 22, la campagne visait rien de moins que le rappel de la loi sur la langue officielle adoptée l'été dernier par l'Assemblée nationale.

M. Mackey est ravi du succès obtenu et il est assuré que la loi 22 sera amendée éventuellement, du moins les règlements régissant son application.

Tandis que le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, indiquait son

intention de laisser le Québec se débrouiller avec cette affaire, M. Bourassa répondait qu'il n'était pas question de modifier la loi 22 mais que, son gouvernement chercherait des accommodements, possibles en raison de la "flexibilité" de la loi.

Encore durant le week-end, dans ses émissions radiophoniques hebdomadaires, M. Bourassa a rappelé qu'il était possible de trouver une solution à l'intérieur des règlements actuels. Le cabinet abordera cette question au cours de sa réunion, mercredi.

Le premier ministre a, par ailleurs, qualifié d'irresponsable et de pure perte de temps la campagne menée par CFCF, "campagne qui ne fait qu'envenimer les relations entre les différents groupes eth-

niques du Québec."

Malgré le mécontentement de plusieurs députés libéraux et leur désir de voir M. Springate expulsé du Parti libéral, M. Bourassa a cependant plutôt évoqué les raisons justifiant la conduite du député de Sainte-Anne, qui se fait "le défenseur d'une minorité non représentée à l'Assemblée nationale".

La dissidence est d'ailleurs devenue la règle de conduite plutôt que l'exception chez M. Springate, qui ne manque jamais une occasion d'accuser le gouvernement Bourassa, les rares fois où il se présente à l'Assemblée nationale.

Depuis l'adoption de la loi 22, M. Springate s'est fait conférencier portant à travers le Canada et même aux États-Unis, moyennant des cachets plutôt intéres-

sants, les doléances de la "culture anglophone menacée au Québec".

Invité hier à l'émission "La Question", remplaçant à Radio-Canada la défunte "Politique Atout", M. Gu Saint-Pierre, ministre de l'industrie et du commerce, a accusé M. Springate "d'exciter indûment les passions les plus basses des individus".

"M. Springate ne nous a pas aidé à régler un problème déjà difficile", ajouta M. Saint-Pierre, qui laisse cependant à son chef, M. Bourassa, le choix des sanctions à prendre contre le député de Sainte-Anne.

C'est sur l'avis de ses médecins qu'il est entré au Montclair General Hospital, hier, pour un repos d'une dizaine de jours. Il a été impossible d'obtenir plus de précision sur son état de santé mais M. Mackey a indiqué qu'il s'agissait uniquement de fatigue engendrée par le surmenage de la dernière semaine.

M. Mackey est plutôt fier de la conduite des nouveaux héros de la communauté anglophone, MM. Springate et Robertson. "À l'exception de quelques moments, où l'émotion et la fatigue ont pris le dessus, ils se sont très bien conduits", a-t-il précisé.

Ce sont plutôt les quotidiens francophones, particulièrement les tabloïds, qui ont, selon lui, envenimé le débat en déformant le sens de la campagne menée par CFCF. Et M. Mackey de rappeler que personne au monde n'a un tel respect et une telle estime de la culture française que MM. Springate, Robertson, Sinclair et tout le personnel de CFCF.

Pas assez cependant pour parler français puisqu'il est impossible d'être compris dans cette langue à la station CFCF ou à l'hôpital où est entré hier M. Springate.

L'animateur Pierre Pascau devra se faire interpréter alors qu'il recevra aujourd'hui sur les ondes de CKAC, nul autre que M. Robertson, qui ne parle pas le français. Cette émission, diffusée de 12 à 14 heures, sera également transmise sur les ondes de CFCF, où un autre interprète devra sans doute traduire les appels des auditeurs, à moins que ces derniers ne trouvent plus facile de parler anglais, comme pour la préparation de cet article.

Quant au Conseil de la radiodiffusion canadienne (CRTC), son enquête semble s'être résumée à demander à CFCF les bandes de ses émissions de la semaine, comme il le fait régulièrement lors de programmation spéciale.

Trudeau n'a rien à ajouter à la démission de Turner

Le premier ministre Trudeau a réitéré, en fin de semaine, au cours d'une conférence de presse à Winnipeg, qu'il avait la certitude que M. John Turner, son ministre des Finances, n'avait pas démissionné de son poste à cause d'un désaccord avec le cabinet ou à cause de divergences internes sur la politique économique du Canada.

M. Trudeau n'a rien dit de très nouveau, en somme, sur la démission du ministre des Finances mais il a indiqué que le Canada n'envisageait aucune modification importante des politiques économiques actuelles inspirées du ministre démissionnaire.

D'autre part, à Québec, le président du Conseil du Trésor du Canada, M. Jean Chrétien, en qui divers milieux et notamment les milieux d'affaires de l'ouest du Canada, voient un successeur possible de M. Turner, a déclaré qu'il ne solliciterait d'aucune façon le poste de ministre des Finances. "Qui ferait campagne pour aller à l'échafaud?" dit l'ancien ministre des Affaires indiennes.

M. Chrétien, qui parlait devant les membres de la Chambre de Commerce de Québec a néanmoins affirmé que si M. Trudeau lui demandait de devenir ministre des Finances, il accepterait, mais il a soutenu que ce poste devrait être tenu par deux ou plusieurs titulaires.

M. Trudeau a admis, sans en dire plus, que la principale tâche à laquelle il devait maintenant se consacrer était la nomination d'un ministre des Finances.

On sait que le premier ministre a donné à entendre qu'il procéderait bientôt à un important remaniement ministériel.

Pearson avait porté son premier choix sur Lesage pour lui succéder

OTTAWA (PC) — Il y a 10 ans, alors que les libéraux fédéraux faisaient campagne auprès de Pierre Trudeau pour renforcer leur image au Québec, Lester B. Pearson invitait Jean Lesage à Ottawa, lui promettant de façon implicite qu'il serait son héritier désigné au leadership du parti.

Cette tentative de recrutement de M. Lesage, ex-secrétaire parlementaire de Pearson fut abandonnée très rapidement, suite à une rencontre des deux intéressés, en Floride, au début de 1965.

Trois ans plus tard, M. Pearson offrit son appui personnel, mais non public, à M. Trudeau, dans la course à sa succession.

Ces révélations sont contenues dans le dernier livre portant la signature de M. Pearson et qui a été rédigé par un comité à partir de lettres, de documents, des dossiers officiels et des notes rédigées par l'ex-prix Nobel, avant qu'il ne meure en décembre 1972.

Le style anecdotique du premier tome de l'autobiographie de M. Pearson se retrouve difficilement dans ce deuxième volume qui n'a été rédigé qu'en partie par l'intéressé.

Même si ce document ne donne lieu à aucune révélation retentissante, il relate très bien la lutte que M. Pearson et M. John Diefenbaker, son adversaire conservateur, se sont livrés durant la décennie qui a précédé la retraite de M. Pearson en 1968.

Le livre a été publié avec un an de retard afin de permettre aux éditeurs d'obtenir l'approbation finale des exécuteurs testamentaires du défunt.

On affirme dans certains milieux que quelques notes de M. Pearson ont été modifiées, afin d'alléger ses commentaires sur M. Diefenbaker qui, de son côté a bien l'intention de lui rendre la pareille dans ses propres mémoires.

Au chapitre de sa succession, M. Pearson admet qu'il ne pensait aucunement à M. Trudeau comme leader du parti, à l'époque où il avait approché M. Lesage.

"Quand j'ai décidé de prendre ma retraite, je considérais M. Jean Marchand comme un successeur possible. Je croyais que M. Mitchell Sharp pourrait aussi devenir un aussi bon premier ministre que quiconque."

Trois ans avant le congrès au leadership, il ne jurait toutefois que par M. Lesage.

"Je lui avais offert d'entrer au cabinet fédéral en choisissant le portefeuille qui lui plaisait le plus. Il a semblé très remué par cette offre, mais heureux. Je lui représentais son retour à la politique fédérale comme un devoir et lui laissai entendre qu'il deviendrait chef du parti à ma retraite."

Les chances de Juneau sont bonnes dans Hochelaga qui vote libéral depuis 54 ans

OTTAWA (PC) — C'est sûr: rien n'est sûr en politique. Il n'en demeure pas moins que les chances de Pierre Juneau dans Montréal-Hochelaga sont bonnes. Elles sont, à coup sûr, bonnes, quand on songe, par exemple, que cette circonscription de l'est de Montréal, où Pierre Juneau, nouveau ministre des Communications, est candidat libéral, est libérale, sans interruption, depuis 54 ans et qu'elle a été libérale pendant 74 des 108 années de la Confédération.

Mais comme tout peut arriver en politique, on peut se demander ce qu'il adviendrait du nouveau ministre des Com-

munications s'il était défait dans Hochelaga.

Eh bien, alors, il pourrait continuer à faire partie du cabinet Trudeau, il pourrait rester ministre des Communications sans avoir été élu par le peuple, il pourrait agir de la sorte si le premier ministre le nommait sénateur. Au fait, un siège pour le Québec est vacant au Sénat.

Et, en fait, il y a à l'heure actuelle un sénateur qui est ministre. C'est le sénateur Ray Perrault, libéral de la Colombie-britannique. Cependant, il n'a pas de portefeuille.

Reste qu'il y a déjà eu des sénateurs qui étaient titulaires d'un ministère. En 1873, le second premier ministre du Canada, Alexander Mackenzie, nommait secrétaire d'Etat le sénateur Richard William Scott. En 1892, le sénateur Auguste-Réal Angers accédait au poste de ministre de l'Agriculture et, en 1896, à celui de président du Conseil privé. Il demissionna toutefois, par la suite, comme membre du Sénat pour être candidat à une élection législative et il fut alors défait. En juillet 1896, Oliver Nowat, qui avait été premier ministre de l'Ontario, était nommé sénateur et, deux jours plus tard, ministre de la Justice. Sir Wilfrid Laurier lui confia ces deux fonctions. En novembre 1896, Oliver Nowat abandonnait ses postes de sénateur et de ministre de la Justice pour devenir lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Le cas le plus récent est celui de la nomination, par John Diefenbaker, en février 1963, du sénateur Wallace McCutcheon comme ministre de l'Industrie et du Commerce. McCutcheon ne fut pas ministre longtemps. En effet, en avril 1963, le gouvernement conservateur de Diefenbaker perdit le pouvoir.

Donc, si, chose peu probable, Pierre Juneau était défait dans Hochelaga, cela ne signifierait pas nécessairement que Pierre Juneau ne pourrait pas rester ministre des Communications. Cependant, il y a lieu de croire qu'une défaite de M. Juneau dans Hochelaga serait fortement de nature à amener la démission de celui-ci comme ministre. Le premier ministre Trudeau serait très probablement fortement critiqué par l'opposition et même par des députés libéraux s'il gardait, dans ces circonstances, à la tête du ministère des Communications M. Pierre Juneau.

Des femmes hisseront le mât

LONDRES (AFP) — Des femmes brandiront le pavillon britannique sur le pont et en haut des mâts du schooner Sir Winston Churchill à son entrée dans le port de New York, à l'occasion du bicentenaire de la naissance des États-Unis qui sera célébré le 4 juillet 1976.

Le bâtiment arrivera à New York après avoir participé à la dernière étape de la course des grands voiliers à travers l'Atlantique, des îles Bermudes à Newport, sur la côte des États-Unis.

Selon le capitaine David Bromley-Martin, responsable des schooners dans l'Association pour l'enseignement de la marine, les femmes peuvent barer un navire aussi bien que les hommes. "Bien qu'elles soient moins fortes, il suffit qu'elles soient plus nombreuses à tirer sur les cordages et elles grimpent aussi bien aux mâts", a-t-il souligné.

La plupart des délégués sont des laïcs, dont la moitié de femmes se réunissent à part. Le nouveau président devra être élu à la majorité des deux-tiers, être prêtre, avoir au moins 40 ans et être membre de l'association depuis au moins dix années.

Le fondateur-président, Mr Jose Maria Escrivá de Balaguer, marquis de Peraltà, est mort à Rome le 26 juin dernier, à 73 ans.

Pêcheries: MacEachen satisfait des progrès

PORT HAWKESBURY, N.S. (CP) — Même s'il n'attend pas pour demain l'extension à 200 milles de la limite des eaux territoriales canadiennes, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Allan MacEachen, est satisfait des progrès réalisés dans les pourparlers avec l'étranger pour la protection des réserves poissonnières de l'Atlantique.

Interrogé dans sa circonscription du Cape-Breton, M. MacEachen a dit que les négociations allaient bon train avec l'URSS, l'Espagne et le Portugal et que des pourparlers seraient bientôt entrepris avec les États-Unis, la Pologne, la Norvège et l'Allemagne de l'Ouest, avant la réunion spéciale de la Commission internationale des pêcheries dans l'Atlantique du nord, à Montréal, d'ici la fin de septembre.

"Les gouvernements étrangers, a-t-il ajouté, commencent à se rendre compte de la détermination du Canada à régler les pêcheries dans l'Atlantique et à amener les flottes étrangères à réduire le volume de leur prise".

A la dernière rencontre internationale, à Edinbourg, le Canada a essuyé un refus dans sa demande d'une réduction de 40% des prises sur ses côtes atlantiques. Il reviendra à la charge lors de la réunion de Montréal.

M. MacEachen estime que la préservation de l'industrie de la pêche canadienne ne sera préservée à longue échéance qu'avec l'extension à 200 milles de la limite de eaux territoriales.

Propriété, 26 logements meublés, près métro, piscine intérieure, 2 laveuses-2 sècheuses. Revenu \$41.220. Prix demandé: \$225.000. Hypothèque \$125.000 à 9 1/4% jusqu'en 1997. Comptant \$50.000. Balance à 9% Faites votre offre. Buyer: 526-6655 ou 521-0458. Filiale G-6148 (MLS).

FABREVILLE: bungalow bien situé, intérieur à rénover. Sous-sol 9 pièces, nouveau système de chauffage. Mobilier de chambre de bain neuf installé. Aubaine \$11.000. Comptant minimum. Gauthier: 526-6655. Filiale 6640.

CARRIÈRE EN IMMEUBLE

Rejoignez-vous à une des plus progressives compagnies canadiennes françaises. L'expansion est telle, que nous cherchons des dames et des messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle.

MAURICE GOULET 526-6613-280-4276

POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

OUVERT LE DIMANCHE 3130 est Sherbrooke

Split-level cottage détaché, pierre et brique, 6 pièces, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, salle de bain avec 2 lavabos, intercom dans chaque pièce, oeil magique pour porte de garage. Maison en excellente condition. Prix: \$59.500, comptant à discuter. Léveillé 526-6655 ou 661-9147. Filiale F-4908

Beau duplex commercial, pierre et brique, quartier nord, avec commerce dépanneur à désirer. Bureaux d'affaires au rez-de-chaussée, construit avec matériaux de haute qualité. Vendrait avec \$20.000 comptant. Balance discutable. Exclutif. Blodreau 526-6655 ou 525-8949. Filiale G-5951.

LONGUEUIL: Bungalow, 5 pièces, brique alcan, corniches aluminium, planchers bois franc. Humidificateur central, sous-sol 8' hauteur isolé styrofoam. Gazonné, boisé, arbutus, paysager. Près centre d'achats, école, transport. Comptant: \$5.000. L. Bélanger: 526-6655. Filiale F-4235.

POUR PLACER VOTRE MAISON ICI, APPELEZ 526-6655

LONGUEUIL, gros triplex en pierre et brique sur coin rue à 5 minutes du métro, construction récente à neuf il y a 12 ans. Premier étage: 12 pièces avec sous-sol plus solarium, grand garage neuf, couverture de la maison et du garage garantie 20 ans. Occupation immédiate. (MLS) Gauthier 526-6655. Filiale H-6456.

WURTELL: 12 logements, très propres. Revenu: \$10.928. Comptant: \$25.000. Luizon: 526-5566. Filiale: G-6027. Exclutif.

ROSEMONT: Boul. Pie IX, superbe cottage brique et aluminium, construction 1957, terrain 50' x 102' garage. 9 pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol pas entièrement terminé, chambre froid. À chaque palier il y a une toilette. Propriété en excellente condition. Dans le prix demandé de nombreux extras sont compris. Prix: \$95.000. (MLS) Cantin: 526-6655. Filiale H-6427.

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

SYSTEME DE VENTE GARANTIE FINANCEMENT JUSQU'À 90

ESTIMATION GRATUITE

au fil des mots

Le point-virgule, ce mal-aimé

par Louis-Paul Béguin

Je vous ai déjà dit le soin que prenait Flaubert pour écrire, soit la phrase la plus belle, soit le mot le plus juste. Il passait son temps à se relire, à se corriger. Pour lui, le STYLE, dans sa signification la plus élevée, était ce qui comptait. L'harmonie, la musique de la phrase, voilà ce qu'il recherchait. Stendhal fut tout le contraire dans sa conception de la littérature. Sec et dépouillé, son style est pur et sans bavures. "Le style de M. de Chateaubriand m'a paru ridicule depuis 1802" écrivait-il. Sa manière à lui peut se résumer à deux choses: la vérité et la clarté. Il aimait le naturel, la phrase qui "dit" quelque chose, et craignait les élan de la passion lyrique, lorsque les sens étouffent... le sens.

Stendhal fait usage du point-virgule et, chez lui, cette pratique est habile. Le point-virgule, que j'aurais tendance à considérer comme un signe de ponctuation peu utile joue son rôle, quand, employé à bon escient, il sous-entend une suite de mots, de phrases, ou même une explication. Je lis dans un essai de Claude Roy sur Stendhal cet exemple de sobriété littéraire, grâce au point-virgule: "Elle revint à Rome; et le journal annonce qu'elle vient d'épouser le prince Savelli." Claude Roy explique le raccourci par le signe de ponctuation: il s'écoule un certain temps, entre le retour et l'annonce dans le journal. Stendhal aurait pu mettre un point. C'est, je l'avoue, ce que j'aurais fait, car je n'aime pas le point-virgule. Celui-ci permet deux choses dans cette phrase: il indique la durée, et, à la fois, la continuité de la vie, dans une autre direction, de l'héroïne.

Paul Léautaud, dont je suis en train de lire l'admirable (comme Léautaud me critiquerait pour employer cet adjectif!) Journal Littéraire, sec, pur, naturel, d'une écriture qui glisse dans le temps comme une eau limpide, sans aucune "floriture" littéraire. Paul Léautaud, dis-je, n'aimait pas, ne se servait pas du point-virgule. Il dit, dans sa chronique "Propos d'un Jour", ce qui suit: "La phrase doit être entière, d'une seule ligne, je veux dire non coupée par des points et virgules, ponctuation qui ne correspond à rien: autant commencer une autre phrase."

Je dois être d'accord avec lui, car de plus en plus, je m'en rends compte, je ne me sers plus du point-virgule. Entre la virgule et le point, le point-virgule est souvent un intrus qui ne sait ce qu'il veut. Ni où il s'en va. Une idée par phrase, c'est encore ce qu'il y a de mieux. Il est vrai que Léautaud est un maître, pour ce qui touche la clarté des phrases. Il n'aimait pas les phrases tourmentées, trop longues, les métaphores. Il allait même plus loin et affirmait que toute recherche d'un mot est une atteinte au naturel. Il faut, d'après lui, écrire avec les mots qu'on connaît, pour dire quelque chose, et éviter les tours de phrases compliqués. Dieu sait qu'on en a besoin ici comme ailleurs de cette clarté dans l'écriture, de ce naturel dans la phrase. Les poètes, le jargon scientifique ont fait des ravages. Néanmoins, n'écartons pas le point-virgule. Il est parfois nécessaire, quoi qu'en dise Léautaud. (D'ailleurs ce dernier adorait Stendhal qui pourtant se sert du point-virgule assez souvent, mais fort à propos.) Il faut éviter toutefois de l'employer pour un oui, pour un non. Sauf qu'il sert à marquer un effet de surprise ou de durée, le point-virgule n'a guère d'utilité. Le point est une meilleure pause.

En passant, je remarque que Léautaud condamnait aussi les phrases commençant par "Et" et par "Mais". Il est vrai que ce n'est pas non plus tellement indiqué. La phrase française tient son haut degré de qualité de l'ordre direct, comme a dit Rivarol: sujet, verbe, complément. Il faut, le plus possible, respecter cette façon de voir le monde par l'écriture: la chose, son action, et sa "suite" qui la précède et la complète.

Revenant à Léautaud, si, dans son Journal Littéraire, je n'ai pas trouvé, jusqu'à maintenant, un seul point-virgule, cela compte pour l'oeuvre imprimée. Comparant la première page imprimée du Journal, écrite en novembre 1893, avec une photo de la page manuscrite, j'ai remarqué un point-virgule: "Je viendrai vendredi; vous me verrez...". Le point-virgule devint, dans le Journal imprimé (1er volume 1893-1906) un point, mis à sa place sans doute par Léautaud à une époque où son style s'était affirmé.

Les accidents seraient quotidiens au chantier olympique

par Louis-Gilles Francoeur

Les installations du chantier olympique sont devenues depuis quelque temps un "vestibule de l'hôpital ou de la morgue". C'est du moins ce qu'affirment des techniciens travaillant sur les lieux. Ils attribuent cette situation à l'accélération de la production, à certaines carences de l'inspection, aux restrictions qui gênent les délégués syndicaux dans l'accomplissement de leur mission.

Des témoignages recueillis par LE DEVOIR, il ressort que des accidents semblables à celui qui a coûté la vie à un travailleur, le 29 août dernier, se produisent à une fréquence répétée. L'insécurité croissante des travailleurs, que l'on congédie pour les remplacer le lendemain, expliquerait le silence qui entoure les fréquents incidents.

Vendredi encore, un travailleur de la construction, dont il a été impossible de découvrir l'identité tellement ce chantier est impénétrable même par les délégués syndicaux, a été heurté à la tête par un madrier de quatre pouces sur quatre tombé d'une hauteur de 20 pieds. Protégé par son casque, le travailleur en question était envoyé à l'hôpital pour examen.

Mais il y a plus grave car on échappe aussi des pièces de bois et de béton de plusieurs tonnes. Ni le public, ni même les travailleurs du chantier ne peuvent mesurer l'insécurité permanente qui y règne: les rapports des inspecteurs de sé-

curité de l'Office de la construction demeurent obligatoirement secrets, tout comme les rapports d'accidents envoyés d'autre part au ministère du Travail. Il est donc impossible de vérifier si les graves incidents révélés au DEVOIR ont même été déclarés aux autorités compétentes.

● Vers le 20 juillet, huit tiges d'acier d'armature d'un pouce de diamètre et d'une vingtaine de pieds de long dévalent la pente formée par la partie arrière du mât du stade sur une longueur de 70 pieds. Après une dernière chute libre de 10 pieds, elles s'immobilisent à quelques pieds d'un groupe de travailleurs qui auraient été fauchés s'il n'y avait eu la quelques barres de métal fixées verticalement dans le sol. Une grue venait de déposer ces tiges métalliques à quelques pouces de la pente.

● Au début du mois d'août, deux grues échappent à 100 tonnes du sol un bas-fleau d'environ 100 tonnes. L'attache conçue par les ingénieurs, fixée transversalement à la poutre, a cédé sous le poids. Pour éviter la répétition d'un pareil accident à 100 pieds dans les airs, il a suffi de placer l'attache dans l'autre sens.

● Dans la nuit qui a suivi l'accident mortel du 29 août, à la colonne 5 du stade, un panneau préfabriqué de 12 tonnes, constitué de madriers et de poutrelles d'acier, tombe en chute libre d'une

hauteur d'environ 60 pieds. Une des sangles d'acier du panneau d'une dimension de 15 sur 25 pieds venait de céder, alors que la grue s'apprêtait soit à le hisser ou à le descendre de la partie ouest du mur formant l'avant du mât central. Plusieurs travailleurs à proximité ont été témoins de cet incident et des autres, cités précédemment.

● Il y a cinq jours, soit le 8 septembre, deux autres incidents impliquant des panneaux "volants", comme on les appelle au chantier, surviennent à quelques heures d'intervalle près du terrain de stationnement en construction derrière le stade.

Un coffrage de bois d'environ 15 sur 25 pieds tombe d'une hauteur de 25 pieds. Le câble de soutien a cédé. Juste en dessous, dans le camion sur lequel on allait charger le coffrage, un travailleur saute de son perchoir pour éviter le poids. La charge n'atteint heureusement pas le camion et tombe de l'autre côté.

● Quelques heures plus tard, un panneau d'environ sept tonnes s'écroule sur le côté. L'incident survient entre le pied du mât et le stationnement. L'immense panneau de fer et de métal avait été hissé de côté, comme on appuie une porte sur un mur. Ses amarres métalliques ont tout simplement cédé sans préavis. Personne ne passait heureusement par là.

● Mercredi dernier, une grue de 100 tonnes soulève des plates-formes de bois, déposées en escalier le long des arches de

ciment qui soutiendront le toit des piscines. En contravention du code de sécurité, aucun signaleur n'est visible. La grue arrache brusquement la plate-forme, que quatre hommes avaient armée avec un câble d'acier. Sous l'effort, elle se défait en partie, bombardant de poutres les quatre ouvriers immobilisés sur les deux plates-formes voisines qui tangent dangereusement sous le brusque choc. Les madriers et les panneaux de bois de la plate-forme ont parcouru au moins 70 pieds avant d'atteindre le sol au bout de leur chute.

La plate-forme, selon les témoins, est peu solide et elle n'aurait pas été complètement détachée de ses voisines. Le choc d'un câble actionné trop brusquement aurait fait le reste.

Les travailleurs et les techniciens interrogés — certains ont fourni un témoignage écrit de ces incidents — ont noté par ailleurs de nombreux manquements aux règles élémentaires de sécurité.

Ils ont mentionné que les grues levent et transportent régulièrement des poids énormes au-dessus de groupes de travailleurs, en contravention du code québécois de sécurité, article 316-5.

De plus, il est aussi monnaie courante de voir des pièces imposantes tourner au bout des câbles des grues. Elles ne sont pas assujetties par un câble d'attache latérale. Pourtant l'article 316 le prévoit. Un panneau soulevé de cette façon a heurté cet été la tour de métal qui contient les câbles d'ascenseur me-

nant au sommet du mât central. Le choc, peu violent cette fois, aurait pu mettre en danger les 30 travailleurs qui se trouvaient dans l'ascenseur à ce moment.

De plus, certains tests en vue de contrôler la qualité de pièces préfabriquées seraient vite faits à moins que certains contremaîtres, dont les méthodes de montage varient d'un endroit à l'autre, n'utilisent pas à bon escient certaines parties des poids énormes qu'on leur confie.

C'est ainsi que deux tiges d'ancrage de type "Diwidag" de la poutrelle qui fut fatale à Jean-Marie Lesage, le 29 août dernier, auraient cédé, la veille, alors qu'on y agrippait les câbles des grues pour la soulever. Ces tiges auraient dû servir à ancrer dans le béton la poutre radiale à laquelle seront fixés les gradients du stade.

Selon le témoignage d'un témoin de cet incident, la poutre radiale fut ensuite soulevée grâce à l'appoint d'une poutrelle d'acier fichée dessous et arrimée à ses extrémités. Les deux câbles ont ensuite été attachés au fleau avant. Selon ce travailleur, le manque d'adhérence de la poutre d'acier de forme plate au ciment incurvé de la poutre radiale expliquerait le glissement qui s'est produit le lendemain.

Quant aux deux tiges "Diwidag", la question est de savoir si on pouvait y arriver les câbles de la grue ou si elles ont cédé par défaut de construction. L'enquête en cours devrait permettre de résoudre ce problème au cours des prochaines semaines.

Présentement, la sécurité sur le chantier olympique est assurée par la présence d'une vingtaine d'inspecteurs de l'Office de la construction du Québec. Ces inspecteurs, qui ne peuvent être partout à la fois, n'empêchent pas l'existence d'escaliers branlants, par exemple, dans les sections E-1 à K-13 et F-1 à F-13 du mât, selon le témoignage de travailleurs de cette section.

Un oeil averti pourrait de plus entrevoir de la rue Boyce les "travailleurs-kamikaze" marcher sur des fleaux dont les extrémités ne sont protégées par aucun garde-fou. Selon des travailleurs assez courageux pour s'aventurer à cette hauteur du sol, les ramparts de sécurité de bois sont souvent mal ancrés dans le ciment, le système Hilti (cous enfoncés par la détonation d'une véritable cartouche) ne donnent pas sa pleine mesure dans tous les types de ciment.

Les responsables du chantier sont obligés, par les règlements de la Commission des accidents de travail, de signaler tous les accidents entraînant des blessures ou des dommages matériels supérieurs à \$15.000. A dit cette semaine un porte-parole du ministère du Travail. L'écroulement d'un panneau de 10 tonnes ne fait donc l'objet d'aucun rapport s'il a pu, à cause de sa solidité, résister à l'impact dans le sable. C'est ainsi que les statistiques, qui ne sont jamais rendues publiques sur la base des chantiers pris individuellement, parviennent à éviter à certains constructeurs une médaille d'or de négligence bien méritée.

Première sainte née aux E.-Unis

CITE DU VATICAN — Devant un parterre d'ambassadeurs, d'amiraux américains, de religieuses et d'une centaine de milliers de fidèles, dont environ 15.000 venus des Etats-Unis, Paul VI a canonisé hier la première sainte entièrement américaine.

Elizabeth Ann Seton (1774-1821), fondatrice des Soeurs de la Charité de Saint-Joseph, a-t-il dit, "est la première fille des Etats-Unis d'Amérique à être glorifiée de ce titre incomparable."

En fait, rappellent les observateurs, la première sainte américaine a été Francesc Saverio Cabrini, canonisée en 1946 par Pie XII, mais elle était d'origine italienne et fut naturalisée. Une jeune indienne Katei Tekakawitha, de la tribu des Mohawks, morte en odeur de sainteté en 1680, est en instance de béatification.

Dans son allocution, Paul VI a invité les Etats-Unis à "accueillir la semence de la sainteté évangélique (...) sauvegarde infaillible de leur vitalité économique, culturelle et civique."

Le pape a rappelé qu'Elizabeth Seton était une convertie de la religion épiscopaliennne. "Nous admirons son courage en embrassant la vérité religieuse et divine" a-t-il dit.

Mais il a tenu à saluer les "distingués dignitaires épiscopaliens" — deux évêques et un prêtre — venus des Etats-Unis pour la cérémonie, et a loué les "bonnes choses" que la sainte avait retenues de son ancienne religion.

La cérémonie s'est déroulée en plein air sur le parvis de Saint-Pierre. Paul VI était bronzé et paraissait reposé après les vacances. Il marchait difficilement, à petits pas et n'en a pas moins tenu à distribuer lui-même environ 150 communions, au terme d'une messe de deux heures environ.

Pour la première fois en l'honneur de l'Année internationale de la femme, quatre d'entre elles — Mlle Ines Amarich, fille de l'ambassadeur de France au Vatican, une Espagnole, une Anglaise et une Italienne — ont été associées à la demande de proclamation de la sainte. La première fois également dans une cérémonie pontificale, une femme, une religieuse américaine, a fait une des lectures liturgiques.

Dans les tribunes d'honneur avaient pris place trois ambassadeurs américains dont M. Henry Cabot Lodge, le secrétaire à la marine et trois amiraux (dont l'amiral en chef de la marine et le comman-



Sainte Elizabeth Ann Seton

dant de la sixième flotte), des descendants de la sainte (dont une descendante française) et un miraculé. De nombreuses religieuses de la Charité étaient également présentes, deux cardinaux, cinq évêques américains et un italien ont célébré la messe avec le pape, 80 évêques étaient venus des Etats-Unis.

Le président Gerald Ford a déjà envoyé un message en l'honneur de la nouvelle sainte. La chambre des représentants a demandé de proclamer le 14 septembre "journée nationale" de la sainte, en dépit de l'opposition de certains parlementaires protestants ou anti-cléricaux.

Elizabeth Ann Seton, née dans une famille aisée, petite-fille d'un pasteur épiscopalien de New York, se convertit au catholicisme en 1805, après la mort de son mari, malgré l'opposition de son entourage. Elle fonda la première commu-

nauté religieuse américaine, sur le modèle des Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul. Cette communauté compte actuellement plusieurs centaines de maisons et 8.000 membres.

A l'issue de la cérémonie et de l'Angelus de Paul VI, deux parachutistes de l'Aéro Club de Milan ont été lancés sur la place Saint-Pierre.

Leur but était de remettre au pape une reproduction en miniature en or de la statue de la Vierge dominant la cathédrale de Milan. Celui qui la portait, Vittorio Arsenati, a pu atterrir sur un rectangle de quelque 30 mètres carrés, libéré de la foule. L'autre, Antonio Sarzonio a été dévié par le vent, jusqu'à la Via Della Conciliazione, à 300 mètres de distance. Ils doivent être recueillis prochainement par le Souverain Pontife.

De sa fenêtre, Paul VI qui venait de terminer l'allocution de l'Angelus dominical, a vu et salué en quelques mots. La descente des parachutistes, qui a eu près de 150.000 témoins. Les deux hommes ont assuré que leur exploit avait été rendu difficile par les vents contraires et qu'un troisième parachutiste avait dû renoncer à sauter. Leur altitude était de 800 à 1.000 mètres.

La canonisation de mère Elizabeth Seton doit rappeler à l'homme que "la sainteté n'est pas hors de portée des êtres humains", souligne dans un message publié à Washington le président de la conférence nationale des évêques catholiques, Mgr Joseph Bernardin.

Une grève à la CTCUM serait injustifiable, selon Bourassa

Le premier ministre Robert Bourassa a exprimé l'opinion, hier, qu'une grève des transports en commun à Montréal serait à la fois inutile, onéreuse et anti-sociale.

Les services de transport de la CTCUM seront maintenus vraisemblablement jusqu'à jeudi, alors que la commission parlementaire du travail évaluera le rapprochement des parties dans le conflit qui oppose la CTCUM à ses 2.300 employés non-itinérants.

D'ici là, le médiateur spécial nommé par Québec, M. Roger Pilote, poursuivra

les négociations pendant lesquelles M. Bourassa a demandé aux syndicats, non pas de renoncer à leur droit de grève mais de retarder cette grève au moins jusqu'au rapport de la commission parlementaire.

Grève inutile, selon M. Bourassa, parce que la commission parlementaire siègeant à titre exceptionnel est un moyen de pression aussi fort que la grève. Onéreuse pour les Montréalais, à cause des heures précieuses qu'elle ferait perdre, et anti sociale, parce qu'elle frapperait d'abord les citoyens les plus démunis qui ont

besoin des services de la CTCUM.

On sait que le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a déjà promis qu'il ne procéderait à aucun lock-out d'ici jeudi mais les syndicats ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas donner une telle garantie de leur côté. En cas de non-progression des pourparlers à Québec, les syndicats du front commun de la CTCUM pourraient décider de débayer avant jeudi.

Il semble néanmoins que la grève sera respectée de part et d'autre mais les positions des parties sont si éloignées encore qu'on se laisse volontiers aller au pessimisme du côté de la CTCUM.

M. Hanigan a clairement indiqué qu'aucun règlement ne saurait être conclu si le syndicat ne faisait pas d'importantes concessions sur les quelque 150 points encore en litige, et surtout sur les demandes salariales qui sont évaluées par la CTCUM à environ 91% par rapport aux salaires payés actuellement.

M. Hanigan a donné à entendre à plusieurs reprises que les employés de bureau, de garage et les caissiers feraient bien de se mettre en grève immédiatement s'ils n'avaient pas l'intention de réviser et réduire leurs demandes.

Hier, au cours de son émission d'affaires publiques, M. Bourassa a exprimé l'avis qu'un sentiment nettement anti-syndical se développait au sein d'une population qui porte le fardeau de ces arrêts de travail, alors que la majorité des citoyens ne sont pas syndiqués et n'ont pas les avantages de ceux qui les privent ainsi des services publics auxquels ils ont droit.

"Si l'on veut garder le droit de grève on ne doit pas en abuser," de dire le premier ministre.

La métrisation ne doit pas être invoquée pour faire augmenter les prix

OTTAWA (CP) — La Commission canadienne du système métrique a l'intention de publier les cas où des manufacturiers ou des commerçants prétendraient le changement au système métrique pour augmenter leurs prix.

M. S.M. Gossage, président de la Commission, a indiqué, hier, que déjà la Commission avait étudiée des cas de hausses injustifiées de prix d'articles modifiés.

Il a dit tenir la promesse néanmoins des milieux d'affaires que les changements graduels au système métrique au Canada ne seraient pas invoqués à l'appui des hausses de prix.

Pour les outils calibrés, M. Gossage a déclaré qu'il serait possible d'accorder un allègement fiscal aux compagnies qui doi-

vent faire des transformations coûteuses. Même chose pour certains mécaniciens qui seront obligés d'acheter des nouveaux outils rendus nécessaires par l'introduction au Canada du système métrique.

La Commission, selon les assurances données par son président, entend de toute manière protéger le consommateur contre des hausses indues attribuées à tort au passage au système métrique.

Selon lui le changement se fera lentement et on continuera encore longtemps des expressions comme "Donnez-moi un pouce, il prendra un pied".

aujourd'hui

A 12h15, le ministre de la Santé et du Bien-être, M. Marc Lalonde, est conférer au Club Richelieu, sujet: "La politique de la santé", au salon Bonaventure du Reine-Elizabeth.

A 12h30, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, préside le lancement de la campagne de la Société d'arthrite, Place Ville-Marie.

A 20h, le premier ministre Robert Bourassa est l'invité de l'Association libérale régionale de Montréal-Ouest, à l'école polyvalente de Pierrefonds.

De 15h à 18h, le premier ministre Bourassa participe à la nouvelle émission "Québec en action", animée par Mathias Rioux, au poste CKVL.

A 20h, réunion publique du Conseil scolaire de l'île de Montréal, au 1415, rue Jarry est.

De 14h à 16h, John Robertson, animateur de lignes ouvertes de la station de radio CFCF, participe à l'émission de Pierre Paus sur les ondes de CKAC.

Cliniques itinérantes de la Croix-Rouge: de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Farnham; de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à la salle paroissiale de l'église Notre-Dame, rue Saint-Sulpice et au Collège Marie-Victorin.



À MONTRÉAL:

Mardi 23, Mercredi 24 et Jeudi 25 Septembre
... POUR UNE VALORISATION
DE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE

Un colloque organisé par
INFORMATECH FRANCE-QUÉBEC

Sur les thèmes:

— LA CRÉATIVITÉ AU SERVICE DE L'ENTREPRISE
— L'ANALYSE DE LA VALEUR
— INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

"... 3 jours de formation destinés à présenter aux entreprises québécoises et aux organismes publics des moyens pour stimuler leur développement, et accroître leur rentabilité."

AVEC LA PARTICIPATION DE 12 spécialistes québécois et français, et de:

— M. Claude DESCOTEAUX, Directeur du Centre de Recherche Industrielle du Québec.
— M. Rosaire MORIN, Directeur Général du Conseil d'Expansion Économique.
— M. Jean Marc POLIQUIN, Directeur au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Coût: 1 journée: \$35.00 - 3 jours: \$90.00

Renseignements et inscriptions: (514) 875-8931



Commandez maintenant pour Noël!
Écussons de Familles

PEINTS À LA MAIN SUR CUIVRE ET BOIS D'ACAJOU
Plus de 50.000 armoiries canadiennes venant de France, Italie, Espagne, Allemagne, etc... Disponibles sur plaques murales, peintes à la main. Aussi bijoux, bagues, chevalières. Cadeaux uniques pour toutes occasions. Plaques murales à partir \$30.00

Maison
Heraldic House

Place Bonaventure
Le Viaduc - Montréal
861-2989

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER**	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

Le destin du Parti conservateur

Il est extrêmement douteux, sinon invraisemblable, qu'un homme comme John Turner songe à quitter les rangs du Parti libéral pour passer aux conservateurs et briger la succession de Robert Stanfield. Mais puisque la rumeur circule et que le ministre démisionnaire ne s'interpose pas encore pour la démentir, on comprend les militants et les cadres supérieurs du PC d'en rêver, comme si le miracle qu'ils attendent, c'est-à-dire l'accession éventuelle au pouvoir, leur paraissait à portée de main grâce à cet homme dont la cote de popularité est élevée dans le pays, même après quatre ans aux Finances, et qui vient, à toutes fins utiles, de se mettre en disponibilité.

Plus réalistes et plus rigoureux, des hommes comme M. Stanfield et M. Heward Grafftey ne retiennent même pas cette idée. Le premier, avec raison, invite instamment M. Turner à s'expliquer clairement devant l'opinion publique, à dire franchement ce qu'il pense de l'orientation des politiques économiques du pays s'il est vrai qu'il a quitté le gouvernement par suite d'un désaccord avec ses collègues et le premier ministre lui-même. Le second fait observer opportunément qu'il serait pour le moins ridicule que M. Turner, à supposer qu'il devint chef de l'Opposition conservatrice, se mit à critiquer ouvertement les politiques économiques et fiscales qu'il a lui-même conçues lorsqu'il était de l'autre côté de la Chambre, dont il s'est en tout cas porté solidaire.

Il serait indécemment, ajoute le député conservateur de Brome-Missisquoi, que M. Turner aspire aujourd'hui à la direction du Parti conservateur simplement parce qu'il n'a pas obtenu et n'était pas près d'obtenir le leadership du Parti libéral. Un tel phénomène de transfuge, conclut avec raison M. Grafftey, ne ferait qu'accroître et justifier le cynisme de la population à l'égard des politiciens.

Il n'y a pas lieu, en effet, de retenir sérieusement cette hypothèse, mais le simple fait qu'il se soit abstenu de l'infirmer l'autre jour devant quelques journalistes indique que le ministre démisionnaire n'est apparemment pas fâché d'observer en silence et avec une certaine complaisance les malaises que provoque son départ inattendu et insuffisamment expliqué. Aussi, le leader des conservateurs a-t-il raison d'inviter l'ancien ministre à dissiper plutôt qu'à entretenir les malentendus. Tout le monde sait que M. Turner a des ambitions politiques et qu'il attend son heure pour les réaliser.

Qu'une fraction importante du PC voie en M. Turner le personnage idéal pour occuper le poste de leader, il n'y a pas à s'en étonner. L'ancien ministre des Finances réunit les

qualités de la fonction et pourrait même servir de portrait-robot: jeune, populaire, racé, sportif, bilingue, admiré par les partisans, envié par les adversaires, ferme dans les moments difficiles, souple quand il faut, digne représentant du pays quand il se rend à Londres ou à Washington, attentif aux besoins de l'Ouest, sensible aux revendications québécoises et, par-dessus tout, affectionné par les milieux financiers, partisan d'une plus grande discipline fiscale et monétaire, bref un conservateur modéré et dynamique. Qui, mieux que lui, répondrait aux aspirations d'une masse de militants avides du pouvoir?

Car les deux grands partis fédéraux, est-il besoin de le rappeler, ne sont pas doctrinaires; ce ne sont pas les débats idéologiques qui déterminent leur comportement. C'est pourquoi, mis à part les motifs personnels et politiques, tant d'hommes qui militent dans l'une ou l'autre des deux formations sont interchangeables.

Si les circonstances n'étaient pas ce qu'elles sont, il est vrai que M. Turner pourrait devenir chef du Parti conservateur. Qu'a-t-il dit ou fait dans le passé qui lui interdirait d'occuper cette fonction?

C'est du reste ce qui préoccupe un homme comme James Gillies, intellectuel sorti de l'université au début des années soixante-dix pour se lancer en politique. Le député conservateur de Don Valley aux Communes, dans un long réquisitoire contre son propre parti, ne se souvient pas que quiconque ait jamais quitté le PC pour des raisons philosophiques car, dit-il, on chercherait en vain la doctrine qu'on aurait alors voulu répudier. Et dans son post-mortem (publié dans LE DEVOIR de samedi), M. Gillies constate que les conservateurs sont perçus par l'opinion publique et la presse comme une juxtaposition d'individus plutôt que comme une équipe bien dirigée, bien organisée et bien structurée, sachant ce qu'elle fait et où elle va.

En réalité, ce dernier reproche qu'il tire d'une analyse imputoyable pourrait tout aussi bien s'appliquer au Parti libéral, rassemblement volontaire d'individus et d'intérêts dont les motivations, la volonté d'agir, l'inspiration et les orientations politiques viennent, non pas de la "base" ni de convictions profondes de ses élus, mais plutôt de la stature, de la qualité, des conceptions personnelles de ceux ou celui qui assurent son leadership. Malgré toutes les contraintes et les dédales d'intérêts qui l'obligent à beaucoup de compromis, M. Trudeau reste le moteur premier et l'influence primordiale de son Parti. C'est lui et les hommes qu'il a choisis pour l'épauler qui lui donnent sa cohérence et sa force. Et c'est encore grâce à lui et à ses collaborateurs

immédiats que le Parti et le gouvernement parviennent à traverser la phase difficile qu'annoncent les départs de MM. Turner et Pelletier, les défaillances de M. Marchand et l'aggravation de la situation économique.

Aussi, de toutes les faiblesses et erreurs qu'énumère M. Gillies au terme de son analyse du Parti conservateur, la plus accablante dont souffre cette formation est encore la fragilité et l'insuffisance de son leadership. Ex-universitaire, M. Gillies s'attache naturellement à d'autres caractéristiques qui l'ont frappé davantage depuis qu'il siège à Ottawa: doctrine mal définie ou inexistante; improvisations dans l'action; amateurisme; discipline trop faible ou absente; impréparation du Parti devant les dossiers importants; comédie du "cabinet fantôme" dont les membres sont si nombreux et les réunions tellement désordonnées qu'on ne sait plus à la fin ce qu'il peut et doit faire. La liste des carences et des lacunes est longue. Mais, en fin de compte, l'insistance que met le député de Don Valley à soulever un leadership fort et dynamique suffit à démontrer ce qu'il ne cherchait pas d'abord à prouver mais qui s'impose à l'observateur: présentez-nous un chef capable de réunir et d'unifier cette masse hétérogène, animé d'une pensée politique propre à séduire le pays, disposant de quelques solutions pratiques à des problèmes concrets, et le PC sera sauvé! Ensuite, il sera toujours temps de doter le Parti d'un service de recherches, de recruter des penseurs influents et des organisateurs qui agissent.

De même, à propos des insuccès historiques de son Parti au Québec, M. Gillies conclut en somme que la réussite électorale dans cette province est fonction, moins d'une politique nouvelle, que du succès dans le reste du pays. Et celui-ci ne sera acquis qu'avec un leader exceptionnel.

Toutefois, M. Gillies se fourvoie dans son analyse lorsqu'il compare les difficultés qu'éprouvent les Libéraux dans l'Ouest depuis quelques années à celles des conservateurs au Québec. Un parti qui prétend représenter l'ensemble du pays ne peut se couper des francophones ni gouverner longtemps sans leur appui. Mais il a raison de dire que son groupe risque de s'égarer dans l'obsession québécoise.

A plusieurs égards injustes envers M. Stanfield, la thèse de M. Gillies n'est pas fautive dans la conjoncture actuelle. Le PC, si longtemps et si souvent éloigné du pouvoir, est condamné à l'autocritique, à de déchantantes révisions, à d'incessantes recherches tant qu'il n'aura pas trouvé un leader qui pourrait ressembler à John Turner.

Michel ROY

Le mot du silencieux

Quand l'intelligence se veut bête

par ALBERT BRIE

Dans notre société un peu plate, il est bien vu de dédaigner l'intelligence, de s'en excuser si l'on s'imagine en avoir, et, au besoin de faire l'idiot si on veut entrer dans l'amitié de tout le monde.

Méfiez-vous des gens qui, sous votre nez, vous disent intelligents. C'est qu'ils ne vous craignent pas.

Quand on est diplômé, galonné ou titré, c'est un grand avantage. On peut se permettre d'avoir l'air naïf. En effet, qu'importe cette apparence, puisque le fond sera jugé intelligent.

L'intelligence des enfants a ordinairement une grande originalité. Hélas! l'éducation arrive pour corriger cette singularité.

Quand une leur d'intelligence anime les yeux d'un imbécile, ça ne trompe: il est inquiet.

Lorsque des parents louent avec force et ingénuité l'intelligence de leur enfant, on est parfois en droit de se demander si cet enfant est issu d'eux.

Autrefois, on entretenait la croyance que le devoir d'une personne intelligente était d'être vertueuse, la vertu étant entendue comme une totale soumission à l'ordre établi. La pauvre! elle s'étiolait parce qu'elle devait se laisser amputer de son plus bel ornement: l'imagination.

Au Québec, on permet tout à un intellectuel: on lui accorde même le privilège d'avoir de l'intelligence, à condition, bien entendu, qu'il ne s'en serve pas.

Ici, dès qu'un homme gagne de l'argent ou des places, on lui pardonne d'être un intellectuel, ou plutôt on lui pardonne de l'avoir été.

Être riche, beau et intelligent, ça peut arriver, mais ça ne dure pas: car toute maison divisée contre elle-même périt.

Tant qu'un intellectuel pense, il est toléré; dès qu'il s'aventure à dire ce qu'il pense, il devient pseudo.

C'est par une erreur d'évaluation qu'on fait à l'intellectuel une obligation d'être intelligent. L'intelligence n'est ni un métier, ni une profession.

On ne permet pas à une personne intelligente de se tromper, mais on accepte qu'une personne idiote ait raison.

Actuellement, on voit beaucoup de gens de talent se rendre coupables de tous les reniements, crainte de se voir traiter d'intellectuels.

On entend souvent dire "un pseudo-intellectuel": jamais on n'entendra prononcer "un pseudo-politicien". On dirait que les politiciens ne peuvent jamais cesser d'être carrement et tout bêtement ce qu'ils sont.

Quand on entend la télévision faire profession de vouloir plaire au monde ordinaire, on peut être sûr qu'elle va bientôt faire un pas de plus vers la médiocrité.

A partir du moment où on cherche à satisfaire tous les goûts, on a déjà choisi de servir d'abord les plus mauvais.

C'est presque toujours inévitable: si une personne, s'adressant à une assemblée, veut être comprise de tous, elle choisit comme dénominateur commun l'auditeur le plus primaire. Conséquemment, plus l'assemblée sera nombreuse, plus les propos de cette personne seront puérils et naïfs.

Quand nos faiseurs d'élite se mettent à la portée des petites gens, comme ils disent, on aimerait qu'ils s'approchent davantage pour être à la portée de leurs coups de pied.

Les exploités et les mythomanes ont inventé l'abstraction qu'est le monde ordinaire pour tenter de s'absoudre d'emprunter la voie de la facilité.

Dans la notion étiquée de culture d'un peuple, on introduit aussi la notion d'inculture. Cela justifie les producteurs de spectacle de montrer la bêtise au même titre que les fesses. Comme quoi, il existe aussi une pornographie de l'intelligence.

lettres au DEVOIR

Fils d'immigrant et fier de l'être

M. Franco Materazzi,

Quel affreux malentendu! Que les mots peuvent tromper des fois! Je ne suis pas du tout l'homme que tu t'imagines que je suis. S'il y a une chose, en effet, à laquelle je n'aspire surtout pas, c'est de devenir un nouveau prince de la communauté italienne de St-Léonard. Cette histoire du "rôle de leadership", d'ailleurs, ce n'est pas moi qui l'ai soulevée, mais la personne qui a présenté ma lettre ouverte au ministre Choquette du 8 septembre dans Le Devoir. Caro Franco, je parle dans l'intérêt des pauvres Italiens, comme les parents et mes parents, qui vivent dans le ghetto; je ne parle surtout pas au nom des "princes". Dieu m'en garde!

S'il y a une chose qui aurait dû être claire dans ma lettre, c'était, au moins je l'espère, mon mépris viscéral pour le groupe d'exploiteurs auquel, malheureusement, tu veux me rallier, cher Franco. Non, je ne suis pas du tout le "petit gars instruit" qui veut jouer à la vedette; non, je ne me considère surtout pas le "nombri du monde". Je suis simplement un "intellectuel" et un intellectuel, comme M. Olier Moenard le rappelle, "à la dévotion de servir en toutes circonstances la vérité".

C'est justement pour faire obstacle aux soi-disant porte-parole traditionnels de la communauté italienne que je me suis permis d'écrire ma lettre. Il faut que tout le monde sache qu'il y a des individus sans scrupules, de véritables sangues insatiables, qui depuis des années et des années ont la prétention de passer pour les défenseurs des Italiens

du Canada.

Caro Franco, si tu avais lu ma lettre plus attentivement, tu aurais pu te rendre compte que je ne suis pas du tout le type qui pleure en regardant le Padriano; j'avais fait appel aux noms de Sacco et Vanzetti, véritables héros des pauvres immigrants italiens en terre d'Amérique, non à Al Capone ou à d'autres individus de son genre. Et dans une autre lettre publiée aussi dans Le Devoir le 11 septembre, j'insistais sur "la nécessité de condamner la croisade démagogique lancée par des archi-conservateurs tels que Robertson et Springate". Dans la même lettre j'appuyais aussi la volonté des Québécois de "préservier et fortifier l'identité française du Québec". Comment peux-tu dire que je "refuse une histoire du Québec qui se fait"? C'est de son individu du calibre de Robertson et de Springate qui se permettent de parler au nom des minorités ethniques. Or, je me suis décidé à écrire ma lettre au ministre Choquette afin de lui faire comprendre qu'il y a chez les Italiens du Québec des jeunes enfants comme toi et moi qui savent démasquer le "self-interest" de ces cabotins-là, et savent condamner les paladins traditionnels de notre communauté qui sont, en réalité, comme tu l'as si bien dit, des sangsues sans scrupules. Comment as-tu pu penser, Caro Franco, que j'étais du côté des exploités? Je suis fils de pauvres immigrants comme toi; mes parents aussi vivent dans la peur de se faire interpellier en français ou en anglais; mes parents aussi se forment depuis le jour qu'ils sont

arrivés au Canada. Le fait que j'ai étudié à Harvard ne signifie absolument rien. J'étais, je suis et je serai du côté des pauvres!

Dans ma lettre à M. Choquette je soulignais justement que la loi 22 garantissait le droit de choisir la langue d'enseignement pour leurs enfants "aux tout-puissants Anglais qui habitent sur la montagne" et même à ceux qui sont encore en Angleterre et qui voudront un jour venir s'installer au Québec tandis que cette même loi 22 "écrase sans pitié les pauvres".

Il est utile de te rappeler, caro Franco, que si tes enfants veulent s'inscrire dans une école de langue anglaise au Québec, même si tu es citoyen canadien et même si tes enfants sont nés au Canada, tu seras obligé de leur faire passer un examen d'aptitude linguistique! C'est ton vote de loi de traitement que tu vas recevoir. C'est ça, la discrimination que je parlais.

Après ces quelques explications j'espère, Caro Franco, que tu comprendras mieux quelles étaient mes intentions en écrivant la lettre: j'espère aussi que tu auras pu te faire une idée juste de mon caractère et de mes idées. Et si un jour, bientôt, je souhaite, la nouvelle génération d'Italo-Canadiens, avec l'appui de gens comme toi, veut se débarrasser des "padriani" qui piètent la dignité humaine et se nourrissent du sang de leurs propres gens, je serai sans hésitation avec elle. Amici come sempre!

Filippo SALVATORE, Montréal, le 12 septembre 1975

L'AFEAS et l'avortement

Il est trop facile d'excommunier quelqu'un sans d'abord l'avoir entendu. C'est ce qu'un nommé Claude Morin vient faire pour l'AFEAS dans plusieurs journaux de la province, au risque de semer la panique chez les membres de l'Association et de fausser le visage de l'AFEAS auprès du public. Nous n'emploierons pas le même vocabulaire pour qualifier cette façon d'agir.

Si M. Morin avait participé à l'Assemblée générale de l'AFEAS qui réunissait à Sherbrooke près de 1.000 congressistes, s'il avait participé à l'échange qu'ont eu entre elles les 140 déléguées représentant les 38.000 membres de l'Association, si seulement il avait lu attentivement le cahier des résolutions, il n'aurait sûrement pas prononcé sur nous son verdict d'excommunication.

L'AFEAS n'a jamais approuvé l'avortement, et cela parce que les femmes que nous sommes voulons donner la vie et non pas la mort. Qu'est-ce que nous demandons dans notre résolution? Devant le nombre croissant de femmes en difficulté, nous demandons aux gouvernements trois choses:

● que la loi actuelle sur l'avortement soit maintenue, mais qu'elle soit assortie de mesures d'aide à la femme enceinte;

● que l'on transforme l'actuel comité d'avortement thérapeutique pour l'ouvrir à d'autres spécialistes (notamment psychologues et travailleurs sociaux) et du même coup pour y faire davantage place aux femmes;

● que les médecins traitants réfèrent d'abord à ce comité les patientes en difficulté.

Nous insistons sur le fait que ce comité ne serait plus un comité d'avortement, mais un comité d'aide, l'avortement restant une solution de dernier recours.

Nous croyons finalement que nous sommes en parfait accord avec le programme que propose l'Épiscopat Catholique du Canada, le 7 février 1968:

"mettre à la disposition des mères en difficulté les ressources de la médecine et de la psychiatrie; rechercher et mettre en oeuvre une plus adéquate politique sociale et familiale".

Si pour cela nous devons être excommuniées, nous en laissons le soin à nos évêques et non pas à Monsieur Morin.

L'exécutif provincial de l'AFEAS.

Solange GERVAIS, présidente, Montréal, le 10 septembre 1975.

La croisade de George Springate et John Robertson

Monsieur Michel Roy,

Suite à votre éditorial du 10 septembre 1975 et à défaut d'autres porte-parole des hommes de "bonne volonté", voici mon opinion.

Je déplore la campagne de nos super-patriotes-anglophones Robertson, Sinclair et Springate. Je me demande si ces messieurs sont conscients des effets de leurs agissements.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi est parfaite. Cependant, je considère

motivée en invoquant le spectre de l'Allemagne sous Hitler, la Russie sous Staline en faisant jouer la musique des noirs américains, par exemple la pièce célèbre, "WE SHALL OVERCOME". S'ils réussissent à modifier l'habitude électorale des Anglophones d'appuyer le Parti Libéral, le Parti Québécois en sera assurément le bénéficiaire.

Je ne prétends pas que la loi

des idées

des événements

des hommes

Les travaux du Ve Congrès de l'ONU sur la prévention du crime

Pour une justice pénale mieux axée sur les formes significatives de criminalité

par ANDRÉ NORMANDEAU

A de multiples reprises, et de diverses sources, l'attention s'est portée sur la situation de plus en plus préoccupante de la justice pénale au Canada (cf. les Commissions d'enquête canadiennes Ouhmet, Prevost...). Depuis longtemps, les responsables de la justice, au niveau de la prévention et de la délinquance juvénile, de la police, des tribunaux, des pénitenciers, de la probation et des libérations conditionnelles... ont demandé qu'on leur donne les moyens juridiques et matériels de remplir convenablement les fonctions qui leur incombent: apaiser les conflits, protéger les citoyens dans leurs personnes et dans leurs droits, et garantir à chacun — au-delà des luttes d'intérêts ou d'idéologies — la paix, la liberté et la dignité.

Ces appels n'ont été que très insuffisamment et très momentanément entendus. Le retard

et l'inadaptation de la justice au monde moderne ne cessent d'augmenter. Il faut donc reconsidérer complètement le rôle de la justice pénale, et non pas se contenter de proposer ça et là quelques améliorations ou expédients.

Le problème fondamental en matière de délinquance et de criminalité n'est pas judiciaire. C'est un problème politique qui concerne l'ensemble des citoyens et ne peut être résolu qu'au plan politique. Des travaux réalisés dans les pays scandinaves et en France ont tracé des avenues de réflexion critique dans cette perspective, et le Canada nous semble prêt à emprunter cette voie progressive.

Les sociétés post-industrielles sécrètent un certain nombre d'inconvénients, dont fait partie l'augmentation rapide du taux de criminalité. Certaines des caractéristiques dominantes de

l'organisation sociale ont, aux yeux de l'ensemble de la population, un effet quasi mécanique sur la courbe de la criminalité.

En fait, on pourra augmenter indéfiniment le budget de la justice; rien ne pourra lutter efficacement contre l'accroissement de la criminalité si l'on n'apporte pas à toutes les questions posées par notre société les réponses politiques indispensables.

Aussi convient-il de rechercher les grandes orientations d'une nouvelle politique criminelle avant de préciser au plan matériel et technique les moyens de cette politique. Il faut prévenir l'inefficacité des efforts de la justice et le gaspillage de ses moyens. Comme les affaires étrangères, comme l'armée, comme l'économie, chacune dans leur domaine, la justice doit appliquer une stratégie d'ensemble pour faire

face à la criminalité. L'élaboration de cette stratégie est évidemment fort délicate.

Elle l'est pour des raisons scientifiques tenant à toutes les incertitudes qui subsistent en criminologie, notamment quant à l'importance respective des divers facteurs criminogènes, à la notion de responsabilité individuelle et à l'efficacité des divers modes d'intervention de la justice pénale. Mais elle l'est aussi pour des raisons politiques qui concernent la détermination d'une ligne de partage acceptable entre les droits de la collectivité, exercée dans l'intérêt de la paix et de la sécurité publique, et les libertés essentielles du citoyen.

Ces difficultés inévitables sont encore augmentées par une sorte de blocage des esprits dont il importe de prendre nettement conscience si l'on veut précisément sortir de cet immobilisme de pensée et

associer le plus grand nombre de personnes à l'œuvre de rénovation de la justice pénale.

La plupart, en effet, considérant la multiplicité et l'alourdissement continu des tâches qui accablent les responsables de la justice, réclament une augmentation sensible de personnel ainsi qu'un effort considérable en matière d'équipement. Ces revendications sont parfaitement légitimes et ils est impératif que l'on y satisfasse à bref délai. Mais des moyens nouveaux ne constitueront jamais à eux seuls une politique et il serait illusoire d'en attendre la solution des grands problèmes de la justice répressive.

La justice pénale embrasse trop large

Certains, suivant en cela leur conception d'ensemble de la société, soutiennent qu'il suffirait, pour freiner l'expansion de la criminalité, d'appliquer le code dans toute sa rigueur et de se montrer "un peu plus sévère" qu'on ne l'est actuellement. D'autres au contraire, estiment que l'injustice sociale explique et, dans une large mesure, justifie la criminalité; ils proposent en conséquence d'adopter par principe une attitude "permissive" à l'égard de la criminalité considérée comme une "déviante" quelconque. Ces théories, si opposées soient-elles, ne sont pas dépourvues d'enseignements utiles, mais appliquées à l'état pur, elles ne manqueraient pas de conduire à de dangereux excès. Il importe donc de les intégrer dans une synthèse globale du traitement de la délinquance et de la criminalité.

Enfin, si les résultats des travaux scientifiques déjà réalisés dans le domaine de la criminologie fournissent des indications très précieuses pour les autorités responsables du fonctionnement de la justice, ils ne permettent pas encore de proposer des solutions concrètes.

Il faut donc faire abstraction de toutes les querelles d'idéologie et surmonter ce courant général de pessimisme qui affecte trop souvent les responsables de la justice.

Pour tenter de définir les grandes orientations d'une justice pénale renouvelée et chercher ensuite à dégager, secteur par secteur, les grandes lignes des réformes possibles, il paraît réaliste de partir des difficultés, des échecs, des carences et des critiques liés au fonctionnement actuel de l'institution.

La justice intervient avec des moyens à la fois insuffisants, archaïques et trop uniformes; devant "tout" juger avec des procédures qui sont alourdies par le respect de formalités souvent excessives, elle est très mal armée pour faire face à une criminalité multiforme.

Il apparaît donc, compte tenu de la vétusté et de la modicité des moyens dont elle dispose, que la justice pénale devrait concentrer l'essentiel de ses efforts sur quelques secteurs-clés de la criminalité, considérés comme des objectifs prioritaires et alléger son action partout ailleurs.

Une autre cause de faiblesse de l'intervention des juridictions répressives doit être recherchée dans le caractère équivoque de la sanction pénale. Celle-ci, en effet, est censée à la fois punir, intimider, éliminer ou neutraliser, au moins provisoirement, amender et resocialiser le criminel, tout en exerçant un effet de dissuasion sur ses imitateurs éventuels. Ces diverses fonctions ne sont en réalité guère compatibles. Il est certain, par exemple, que si l'indulgence manifestée à l'égard d'un coupable peut avoir sur celui-ci un bien meilleur effet qu'un châtiment sévère, cette compréhension d'une grande chance d'être considérée par d'autres malfaiteurs comme une marque de faiblesse et un encouragement à la criminalité.

La notion de "punition" est considérée comme dépassée par nombre de criminologues ou autres spécialistes et celle de "traitement" leur paraît seule réaliste: les tribunaux — partagés entre ces deux objectifs — prononcent des sanctions qui ne sont bien souvent ni intimidantes ni rééducatrices. Ils n'ont plus, ils n'ont pas à leur disposition les moyens de traiter, de telle sorte que ce "mélange de genres" rend l'intervention judiciaire équivoque, parfois aberrante et finalement peu efficace.

Le moment est peut-être venu de renoncer à faire de la plupart des décisions pénales des demi-mesures, des compromis entre "punition" et "traitement", et d'opter nettement — compte tenu de la personnalité des criminels et de la forme de leur criminalité — pour la compréhension à l'égard de l'individu ou pour la protection sans faiblesse de la société.

Les nouvelles priorités

Il conviendrait donc de cantonner autant que possible l'intervention des juridictions répressives dans les domaines où leur action s'avère évidemment nécessaire. Ainsi on pourrait décriminaliser certaines ac-

■ A la suite du refus que lui avait signifié le Canada, l'ONU a décidé de tenir quand même à Genève à la date prévue le Ve Congrès international sur la prévention du crime. Le congrès s'est déroulé sans aucune perturbation en provenance de l'extérieur, contrairement à ce que redoutaient les autorités canadiennes. Le directeur du département de Criminologie de l'université de Montréal, M. André Normandeau, était au nombre des conférenciers. Il a présenté aux congressistes une communication sur les nouvelles priorités que devrait s'imposer la justice pénale à la lumière des travaux scientifiques récents et de l'expérience des spécialistes de la criminalité. Voici des extraits de la communication de M. Normandeau.

tivités ou certaines conduites "déviantes" comme le vagabondage, l'avortement, l'adultère ou la pornographie.

Non seulement la justice pénale ne devrait pas agir dans tous les domaines, comme elle le fait actuellement. Il lui faudrait plutôt concentrer ses efforts dans certains secteurs-clés de la criminalité, qu'elle considère les autres domaines avec un certain sens du relatif qu'elle ne manifeste pas toujours.

De ce point de vue, et sauf quelques grandes causes exceptionnelles, le spectacle des tribunaux ne peut que procurer un sentiment de profond malaise. Des citoyens d'humble condition, un peu assoiffés, un peu négligés, un peu malheureux; des jeunes voyous auxquels la publicité commerciale s'est intéressée de plus près, des automobilistes à qui l'on avait promis l'évasion, la séduction, la revanche sociale par la possession d'une voiture trop chère pour leurs ressources ou trop puissante pour leurs réflexes; et puis, de ce côté, un pauvre bougre de vagabond ou d'immigrant, qui a tout cassé après avoir bu, ou qui a pris le portefeuille de son camarade de chantier. Au fond, tout un étalage assez déprimant de sottise ou de misère.

Si, en s'appuyant sur les études réalisées en matière de coût du crime, on tente plutôt de mesurer la part de criminalité réelle qui demeure inconnue des services de police — par exemple, le racket, la corruption, les vols de faible importance ou la fraude en matière de sécurité sociale — et si l'on apprécie la délinquance en fonction de la gravité réelle des préjudices qu'elle occasionne, on peut considérer qu'à notre époque quatre secteurs de la criminalité doivent être tenus pour essentiels:

1) Les infractions contre la qualité de la vie: criminalité de la route; accidents criminels du travail; sécurité publique; protection du consommateur et pollution de toutes sortes...

2) La criminalité en col blanc, celle des milieux d'affaires

res: trafic d'influence; fraudes électorales; corruption; détournements de fonds; fraudes fiscales; fraudes à la sécurité sociale; publicité mensongère; fraudes économiques...

3) Le crime organisé, le crime professionnel.

4) La criminalité violente et impulsive contre les personnes et contre les biens.

Ainsi, l'organisation judiciaire, dans le domaine de la délinquance, doit tendre vers une rationalisation générale de son activité. Cet effort doit porter tout d'abord sur la délimitation des secteurs de la criminalité auxquels il est devenu indispensable de consacrer le maximum d'attention, et sur la détermination sans équivoque des buts de l'intervention pénale, préventive, curative, ou punitive selon les cas. Mais le même effort de rationalisation doit être poursuivi aussi dans le choix et l'utilisation des moyens nouveaux qui sont indispensables.

A ce prix, la justice pénale pourra s'engager résolument dans le monde moderne et devenir enfin un grand service public tourné vers l'efficacité, mais proche du justiciable et entièrement crédible aux yeux de l'opinion publique.

L'efficacité, soit. Mais pas n'importe quelle efficacité, ni à n'importe quel prix, ni pour n'importe quoi! Si l'on entend par là des objectifs d'efficacité, de célérité et d'économie dans l'accomplissement de ce que la société et les justiciables attendent de l'autorité judiciaire, alors cette notion d'efficacité doit devenir une visée majeure pour la justice. Elle est la conjonction de trois éléments qu'on ne saurait séparer dans l'appréciation de la qualité d'une bonne décision: l'équité, le coût social et la célérité. L'interprétation correcte du droit et l'appréciation raisonnable de la mesure ou de la peine ne sont pas elles seules totalement satisfaisantes. Il convient dans tous les cas de se demander en outre si l'intervention de la justice n'a pas été inutilement coûteuse en fonds publics ou en personnel, et si elle a produit effet en temps utile.

TRIBUNE LIBRE

L'écorce et l'amande

par JACQUES GRAND'MAISON

Dans Le Devoir du samedi 5 septembre, mon confrère Yvan Desrochers envoyait de Paris des commentaires sur un de mes articles récents: La situation des prêtres laïcisés à la faculté de théologie. Il laisse d'abord entendre que je transpose sur les épaules des autres mes responsabilités sacerdotales, que je m'installe dans une zone de dépression chargée d'émotivité non contrôlée. Je ne veux pas à mon tour retourner des arguments ad hominem sur un confrère que j'estime beaucoup. Je tiens d'abord à le rassurer.

Avec la grâce de Dieu, mes convictions évangéliques et ecclésiastiques sont plus fortes que jamais. Mais je n'ai que mon petit témoignage de vie comme réponse à ce genre d'argument. Durant ces vingt ans de vie sacerdotale, je n'ai jamais oublié mon engagement comme une "lettre à la poste". Cette expression est aussi inacceptable pour qualifier le geste des confrères qui ont réorienté leur vie dans des démarches souvent très pénibles.

Je n'ai pas écrit cet article sous le coup de l'émotion. Mais parce que le problème soulevé m'apparaissait assez sûr pour un déblocage. Je me sens en bonne compagnie, en effet plusieurs évêques d'un peu partout dans le monde m'ont précédé dans cet appel. J'aurais pu écrire cet article depuis une bonne dizaine d'années. Comme auto-contrôle, ce n'est pas si mal! De plus, si j'avais tenu à mon "confort", je me serais abstenu d'intervenir dans un domaine où je n'ai rien à défendre ni à gagner personnellement. Mais je ne veux pas que ce débat escamote les questions soulevées.

1) Les sociétés primitives maintenaient des normes d'exclusion très sévères pour punir ceux qui sortaient du rang. Notre société moderne a corrigé de telles attitudes peu humanitaires. Il me semble que l'Eglise a des raisons évangéliques pour ajouter à cette attitude plus compréhensive de l'avenir humaine. Qu'un prêtre laïcisé ne puisse pas assumer même des tâches accessibles aux laïcs dans l'Eglise, c'est là une mesure d'exclusion très grave. Mais heureusement, des évêques, des pasteurs et des chrétiens en nombre grandissant se refusent à imposer pareil ostracisme: on commence à associer ces prêtres à des ministères élargis. Est-ce "l'alignement par le

bas" dont parle Y. Desrochers? 2) A la suite de la parution de l'article, certaines réactions me semblent trahir une autre attitude très peu évangélique: "Ces prêtres ont quitté, qu'ils paient pour leur geste". Si mon interlocuteur se méfie tant des émotions, il pourrait peut-être commenter celle-là.

3) Récemment, le cardinal Garon, devant une délégation nord-américaine de doyens de facultés de théologie, concédait que les normes pouvaient ne pas être applicables dans le contexte universitaire nord-américain. A la même occasion, il souhaitait que les évêques s'entendent pour adresser leur requête à Rome. Je préfère cette démarche, plutôt que celle d'en appeler à César. Y. Desrochers y a vu des motifs non avoués et même une "loi de non-alignement". Sachant sa droiture, je ne le soumettrai pas à un semblable jugement moral. Disons que je trouve sa logique douteuse. Surtout quand il parle du "respect des prêtres qui poursuivent leur ministère presbytéral", comme si cela avait été mis en cause.

4) Quant à la question générale du célibat ecclésiastique, faut-il le répéter, on se

refuse à la dédouaner. L'hypothèse formulée par M. Desrochers est encore un vœu pieux. L'Amérique du Sud est passée en quelques décennies d'un ratio 1/10.000 prêtre-fidèles à 1/60.000. Indice, parmi plusieurs, d'un refus historique très grave. Je trouve que des requêtes essentielles de l'évangélisation sont sacrifiées. Ce n'est pas que la levée de la règle va résoudre par elle-même le problème. Il faut voir derrière celui-ci un monde cléricale qui comme tel, en deçà des attitudes individuelles, bloque le renouvellement des ministères et l'émergence d'un authentique laïc. Je suis persuadé, d'ailleurs, que même la vocation charismatique du célibat consacré serait davantage mise en valeur. Ai-je tort de penser que la règle universelle contribue à fausser beaucoup de démarches pastorales et à accumuler des contradictions que j'ai déjà signalées dans l'article?

D'aucuns se sont interrogés sur "l'opportunité" et le caractère "public" de mon intervention. Moi aussi... pendant dix ans (!) et après bien d'autres qui ont fait entendre le même appel. L'Esprit se chargera de juger nos démarches. Je n'ai pas les assurances de ceux qui semblent si bien savoir l'heure de l'Esprit.

Mais je reste un espérant qui n'a pas le goût de démissionner, bien au contraire. Et je nous souhaite d'être capables d'assumer la riche diversité des montées spirituelles actuelles. S'il faut briser certaines écorces pour libérer l'amande évangélique, nous n'hésiterons pas. Nous n'avons pas reçu un Esprit de peur, mais de courage pour aller constamment vers la Bonne Nouvelle dans l'histoire. Cela aussi fait partie de l'inconfort évangélique, et de la fidélité à la Parole du Seigneur.

L'idéologie cléricale que mon objet véhicule — belle illustration de mon article — réduit tout ce courant de notre tradition à des émotions incontrôlées, à des motifs innovés et même à des inversions mentales: comme la "loi de non-alignement", le triomphalisme et l'appel à César. Je dis un franc "non" à ce genre de plaidoyer qui révèle trop peu d'empathie humaine, qui passe à côté des vrais problèmes soulevés, et des questions de contenu théologique. Tel le statut de sous-laïc du prêtre laïcisé. Comment peut-on justifier les normes actuelles d'exclusion? Honnêtement, je ne puis pacifier dans mon Eglise avec des injustices contre lesquelles je lutte dans le monde profane.

BATIK

Ateliers

Jaqueline Duplessis
272-0308

COURS D'INITIATION A LA DECORATION INTERIEURE

ARTISANS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.

1001 RUE ST-PAUL, VIEUX-MONTREAL (127)

RENSSEIGNEMENTS: 866-1836

Places encore disponibles

Permis no 749514

Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

Haute Coiffure Messieurs

Salon Emile

Monsieur PAUL

coiffeur pour hommes,

maintenant au

SALON EMILE

CHATEAU CHAMPLAIN

861-4040

en librairie

Anne Hébert

Théâtre

Le temps sauvage

La merrière assassinée

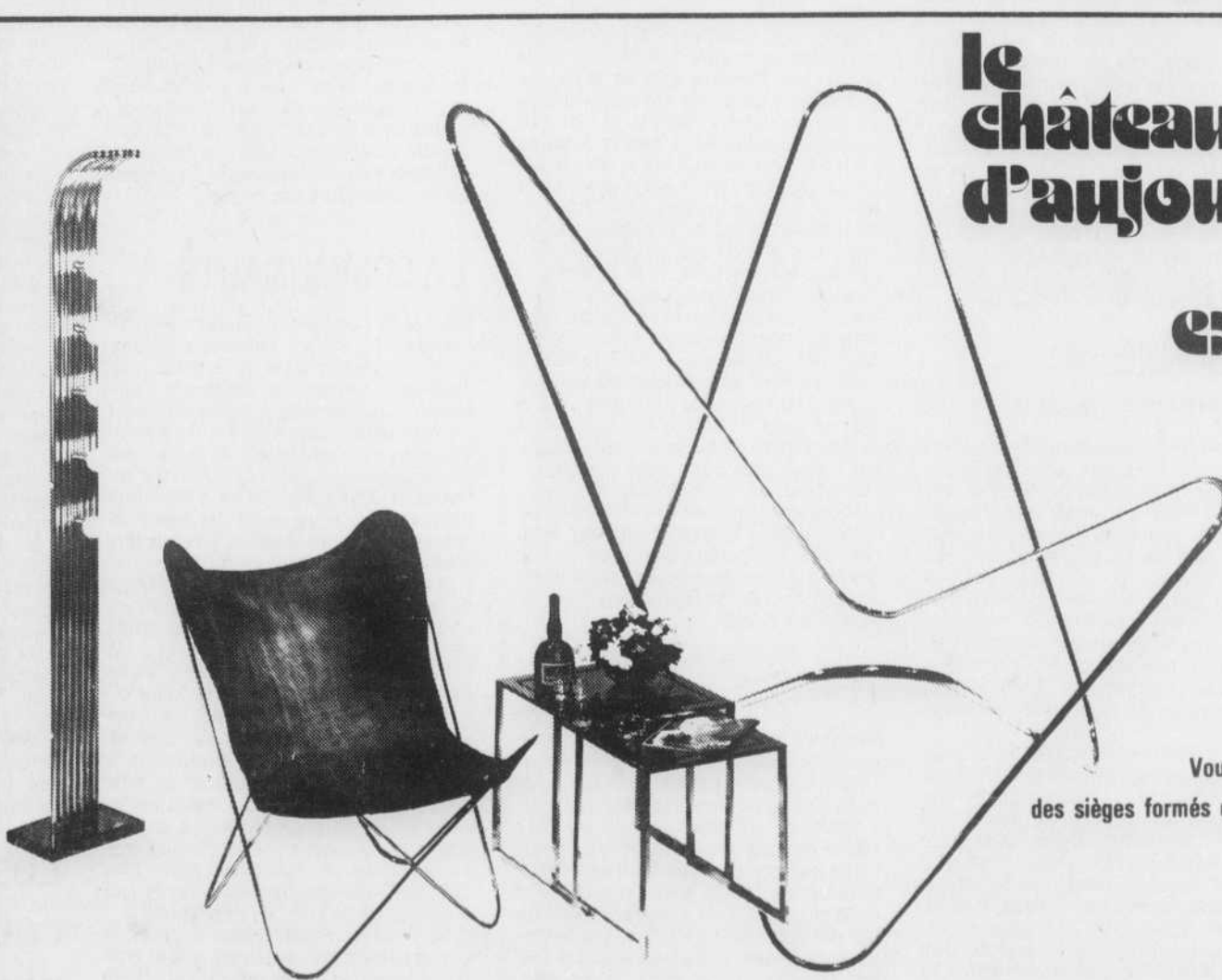
Les invités au procès

éditions hurtubise hmh

380 ouest

rue craig

montréal



le château d'aujourd'hui...

est ravagant ou sage

PRENDRE PLACE

L'élément se replie, se forme, s'assoit et vous invite au confort...

Vous trouverez, au Château d'Aujourd'hui, des sièges formés de lignes simples et d'idées originales.

Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:

• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal • 1125 boulevard St-Martin, Laval.

Téléphone: 382-4710

le château d'aujourd'hui

suites
de la première
page

POLICIERS

Pour ceux qui comptent de 10 à 15 années de service les vacances seront de quatre semaines. Ensuite ils gagneront une journée supplémentaire de congé par année de service pour obtenir cinq semaines de vacances après 20 ans de service.

L'allocation vestimentaire pour les policiers en civil passe de \$1,80 à \$2,00 par jour avec maximum de \$450 au lieu de \$400.

Les primes d'ancienneté sont augmentées de même que certaines autres dépenses.

Le temps supplémentaire demeure payé à temps et demi mais les policiers appelés à témoigner devant les tribunaux durant une journée de congé recevront un minimum de quatre heures de temps supplémentaire au lieu d'une heure comme c'était le cas auparavant.

Mais le point le plus important de la négociation concernait les heures de travail et leur répartition. Les policiers de Montréal travaillent selon les quarts: de 8h à 16h, de 16h à minuit et de minuit à 8h. Autrefois ils avaient deux journées de congé après sept jours de travail mais le changement de relève de quart pouvait survenir durant les sept jours de travail si bien qu'un policier avait fini sa journée par exemple à minuit pouvait être tenu de travailler jusqu'à 8h en vertu de son nouveau quart. C'est ce qu'on appelait les "16 heures". Désormais il n'y aura plus de ces deux relevés consécutifs puisque le travail sera organisé selon la formule 7-2-8-4. C'est-à-dire sept journées de travail suivies de deux journées de congé puis huit journées de travail suivies de quatre journées de congé.

Les changements de relève se feront nécessairement après une période de congé. Autrement dit un policier travaillera, disons, de minuit à 8h durant sept jours, aura deux jours de congé, reprendra de 8h à 16h durant huit jours, aura quatre jours de congé, reprendra de 16h à minuit durant sept jours pour deux jours de congé et ainsi de suite.

Au surplus les policiers, selon ce système, seront assurés d'obtenir une fin de semaine de quatre jours toutes les trois semaines.

La Fraternité demandait la semaine de travail de quatre jours suivie de trois jours de congé comme cela existe pour environ 275 policiers de la SQ qui participent actuellement à un essai sur la semaine de quatre jours.

La formule 7-2-8-4 sera mise à l'essai également durant neuf semaines et soumise à l'examen d'un comité paritaire spécialement formé à cette fin. Durant ces neuf semaines les policiers seront invités à faire valoir leur opinion et leurs commentaires par suite de l'expérience vécue.

Quant au fonds de pension qui avait été la pierre d'achoppement des négociations en 1969 et qui avait provoqué la grève des policiers de Montréal (la 3e depuis la première guerre mondiale) la Fraternité a réglé cette question par voie de référendum en juillet dernier.

En gros le policier de la CUM obtient, après 25 années de service, 50% de son salaire calculé sur la plus haute échelle. De 25 années de service à 35 années de service cette proportion va en augmentant jusqu'à concurrence de 80% du salaire pour celui qui compte 35 années de service et plus.

Plusieurs policiers, dont les plus jeunes, ont manifesté leur opposition relativement aux dernières offres, hier, et ont fait part de leur mécontentement en prétendant que l'exécutif avait expliqué trop rapidement les détails de l'entente de principe avant de passer au vote.

Un porte-parole syndical d'autre part rappelle que les policiers n'oublient pas pour autant leur demande initiale et que personne n'abandonnait l'idée de négocier la semaine de quatre jours l'an prochain.

Hier, les policiers n'ont pas utilisé les autos-patrouilles, propriété publique, pour se rendre à l'assemblée syndicale organisée en deux séances, une à 9h et l'autre à 19h.

Durant la matinée une directive de l'Etat-major de la police visant à em-

pêcher les policiers de faire des patrouilles pour ne répondre qu'aux appels urgents, a soulevé un vent de révolte au Centre Paul-Sauvé de la part des policiers qui ont prétendu que leurs collègues en service étaient gardés en otage dans les stations.

La directive a promptement été révoquée par suite d'un appel du président de la Fraternité au directeur René Daigneault.

Il n'a pas été trop question de la fameuse parité avec les policiers de Toronto puisqu'on ignore encore le fruit des négociations avec Toronto.

L'OSM

ministration et boycotteront les répétitions tant que les principaux points en litige, les clauses à incidence économique essentiellement, ne seront pas résolues. Les offres patronales, au dire des musiciens, représentent un net recul par rapport à celles de l'an dernier et même des années passées et "engendreront une réduction de cachet par l'élimination de temps ou de services supplémentaires", de sorte que l'augmentation réelle des salaires ne serait plus de 14% telle que proposée par l'OSM mais de 6,5% pour cette année "et beaucoup moins pour l'année suivante". Les musiciens estiment que l'augmentation du coût de la vie se situe autour de 13,9% et qu'une augmentation salariale en deçà de ce pourcentage est inacceptable.

L'écart entre l'offre patronale de 14% et le calcul de la Guilde des musiciens qui arrive à 6,5%, provient du fait que l'OSM tente de rajouter à la semaine de travail qui est divisée en huit répétitions de deux heures et demie chacune, une neuvième répétition qui serait compensée à un autre moment par une semaine de sept services; d'autre part, l'OSM voudrait pouvoir instaurer des sessions de trois heures dans le cas des répétitions d'opéras et d'opéras (ces œuvres sont plus longues que celles du répertoire symphonique ordinaire), et ne payer les musiciens en temps supplémentaire que lorsqu'ils dépasseraient le temps prévu ou que le total des heures de la semaine de travail dépasserait 20 heures.

M. Goodwin a déclaré que cette mesure vise "à épargner de l'argent et qu'il faut pouvoir travailler le temps requis sans que cela coûte une fortune".

Les musiciens estiment pour leur part que la durée des services à peu près partout en Amérique du Nord est de deux heures et demie et le nombre de services hebdomadaires est de huit, et que le neuvième est toujours payé en temps supplémentaire de sorte qu'ils ne voient pas pourquoi il en serait autrement à l'Orchestre symphonique de Montréal.

Le litige tient aussi au fait que l'OSM demande de retrancher la clause qui obligeait l'Orchestre à reconnaître que les engagements à la télévision et à la radio "ne doivent pas être de nature à priver des musiciens qui ne font pas partie de l'OSM de leurs engagements réguliers et traditionnels dans la région de Montréal, à moins que lesdits engagements n'aient été consentis par entente mutuelle et spécifique entre l'OSM et la Guilde". Le président de l'OSM, M. Pierre Delagrave, a souligné que l'insistance de la Guilde à maintenir cette demande met en relief la difficulté de compter parmi ses membres à la fois des musiciens qui sont engagés par l'OSM et la majorité de ses membres qui travaillent à la pige.

La Guilde, pour sa part ne voit aucune objection à ce que "l'OSM dans son ensemble" participe à des enregistrements pour la radio ou la télévision mais se dit persuadée que l'utilisation de petits groupes pour effectuer des accompagnements musicaux n'est pas la fonction première d'un orchestre symphonique et représente une compétition injuste pour les autres musiciens, non-membres de l'OSM qui gagnent leur vie en participant à ces enregistrements.

Cette année, les musiciens de l'OSM ont décidé de refuser toute pression qui les obligerait à travailler avant d'avoir obtenu satisfaction. On se rappellera que la saison dernière, les négociations ont duré dix mois, la dernière convention collective ayant été signée en juin 1975 pour se terminer trois mois plus tard. Les deux parties reconnaissent que ce retard a affecté le moral des musiciens et, conséquemment, la qualité des performances de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Les deux parties reviennent également que le public soit privé de ce qui devait être le début d'une excellente saison musicale avec le concours du nouveau directeur musical de l'OSM, Rafael Fruhbeck de Burgos. L'OSM devait présenter les 16 et 17 septembre prochains en première à Montréal, la Messe en do, op. 86 de Beethoven, avec les concours des quatre solistes gagnants du Concours de l'OSM de l'an dernier, et un chœur de 130 voix, ainsi que trois Nocturnes de Debussy et la suite Daphnis et Chloé de Ravel, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

LISBONNE

pas officiellement représentés en tant que tels.

On déclare cependant de source politique que les socialistes auraient six ministres, le P.P.D. quatre et les communistes deux — ce qui serait proportionnel aux résultats enregistrés par les trois partis aux élections d'avril dernier à la constituante.

A son départ pour une visite de trois jours en Allemagne fédérale, M. Mario Soares, secrétaire général du P.S., a affirmé hier que des désaccords subsistaient entre les partis. Ces divergences concerneraient la répartition des portefeuilles.

Une précision a cependant été donnée sur la composition du gouvernement par l'amiral Azevedo: le commandant Ernesto Melo Antunes, chef de file des neuf officiers "modérés", retrouvera le poste de ministre des Affaires étrangères qu'il occupait jusqu'à la formation du dernier gouvernement du général Vasco Gonçalves.

Dans son allocution, le premier ministre a indiqué qu'il serait procédé à une révision de la situation prévalant actuellement au sein des conseils municipaux, des moyens d'information et des syndicats, afin de mettre fin à des irrégularités ne reflétant pas le pluralisme démocratique ni la volonté du pays.

Les communistes ont été accusés d'avoir pris le contrôle de ces trois secteurs.

Soulignant la nécessité de rétablir l'autorité du gouvernement, l'amiral Azevedo a annoncé des mesures fermes contre

La Chambre de commerce

Un code d'éthique s'impose à Québec

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — La Chambre de commerce du Québec invite le gouvernement Bourassa à se doter d'un code d'éthique afin d'empêcher "les conflits d'intérêts et les tractations malhonnêtes". Une résolution en ce sens a été adoptée hier, lors de l'assemblée plénière qui mettait fin au congrès annuel de l'organisme, à Québec.

En vertu de cette résolution, la Chambre de commerce fera pression sur le gouvernement provincial "pour établir un code d'éthique qui empêche un élu ou un employé de la Fonction publique de venir en conflit d'intérêts avec sa fonction, de se mêler à des tractations en vue d'acheter un poste public ou d'empêcher une sanction légale de suivre son cours".

Le libellé de la résolution invite également le gouvernement du Québec "à adopter les directives du gouvernement fédéral sur les tractations malhonnêtes, les honoraires interdits, les fonctions incompatibles, les contrats du gouvernement et les intérêts financiers".

La résolution avait été originellement rejetée, samedi, lors d'une discussion en atelier. Le comité des résolutions du

congrès avait alors recommandé aux membres le rejet de cette motion, estimant que les différentes lois du Québec couvriraient déjà les offenses mentionnées dans le texte.

En assemblée plénière, hier, le père Emile Bouvier, de la Chambre de commerce de Sherbrooke, a suivi de nouveau les délégués de la résolution, les invitant à revenir sur la décision prise en atelier la veille.

Selon le père Bouvier, "la Chambre de commerce ne doit pas, par son silence à ce sujet, être accusée de collusion avec le gouvernement. La Chambre de commerce devrait plutôt être à l'origine de cette poussée de crédibilité du gouvernement".

Un autre délégué a dit à l'appui de la résolution que le Québec en avait pris pour son rhume dans le domaine de la crédibilité gouvernementale depuis un an, et que l'adoption d'un code de déontologie aidera la population à avoir confiance envers ses élus.

L'assemblée générale a finalement entériné le point de vue du père Bouvier et

c'est quasi unanimement que la résolution a été votée.

Plusieurs autres résolutions d'importance ont été adoptées en assemblée générale. L'une d'elles demande que la Chambre de commerce fasse enquête sur les prix de l'essence dans les différentes régions du Québec.

Le comité des résolutions de la Chambre avait encore recommandé le rejet de cette résolution sous le prétexte que la motion risquait d'amener une uniformisation des prix non seulement de l'essence, mais de celui des terrains, des loyers, des immeubles, pour en "arriver à un contrôle complet du gouvernement sur l'ensemble des opérations commerciales".

Néanmoins, plusieurs représentants des Chambres de commerce de l'Abitibi, de la Côte Nord et de la Gaspésie ont fait valoir les disparités très grandes des prix de l'essence, disparités qui ne sont pas uniquement dues aux coûts de transport.

Estimant qu'il est injuste que les citoyens des régions éloignées de Montréal soient fortement pénalisés en achetant de

l'essence, des délégués ont parié des "avantages qu'il y aurait à instaurer un prix uniforme pour l'essence au Québec".

La demande d'enquête sur les variations des prix de l'essence a finalement été adoptée par une forte majorité.

Parmi les autres sujets abordés, la Chambre de commerce s'est prononcée en faveur de la construction dans les plus brefs délais d'un lien direct entre les deux rives dans la région de Québec, mais en prenant garde d'en préciser l'emplacement exact.

Sur la controversée question de la Loi des trois chaînes, les délégués ont voté une motion recommandant que le territoire tombant sous l'emprise de cette loi "soit reconnu comme appartenant en pleine propriété aux possesseurs actuels lorsque l'intérêt public n'est pas affecté".

Enfin, la Chambre de commerce recommande la création d'un comité tripartite formé du gouvernement, du patronat et du monde syndical "en vue d'améliorer la situation économique."

Le président de la Chambre de commerce

Une minorité de syndiqués abuse de sa force pour obtenir trop

QUEBEC (PC) — Le nouveau président de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Paul-Gaston Tremblay, de Chicoutimi, affirme qu'une minorité de la main-d'œuvre syndiquée du Québec profite de sa position stratégique pour obtenir des avantages disproportionnés.

Parlant au congrès annuel de la Chambre provinciale, à Québec, M. Tremblay a déclaré que les travailleurs doivent réaliser que des demandes immo-dérées, des demandes basées sur les chantages que sont la privation des services essentiels à la population ou les bris de contrats, se retournent contre eux tôt ou tard.

"Dans le secteur public en particulier, lorsqu'on ajoute à la traditionnelle sécurité d'emploi, des salaires, avantages sociaux et conditions de travail qui dépassent de beaucoup tout ce qu'obtiennent les autres travailleurs, le citoyen ordinaire regimbe", a-t-il souligné.

"Tôt ou tard, les citoyens ordinaires ont leur tour. Quand leur frustration est assez généralisée et flagrante pour influencer le vote, des hommes politiques la canalisent à travers de nouvelles mesures qui éliminent les avantages gagnés par ceux qui ont abusé et ce, souvent pour bien des années à venir".

En ce qui concerne le secteur privé, M. Tremblay a reproché aux chefs syndicaux d'oublier de plus en plus fréquemment que la sécurité de l'emploi passe par la sécurité de l'entreprise et que la rémunération adéquate de l'épargne qui y est investie est essentielle à la survie et au développement de l'entreprise.

Dans son allocution, le nouveau président de la Chambre de commerce de la province de Québec a également lancé un appel aux deux autres partenaires dans le

domaine des relations de travail, employeurs et législateurs.

"L'interdépendance entre ces trois grands secteurs de notre société est si grande et si évidente qu'il semble absurde que tous ensemble nous ayons été



Paul-Gaston Tremblay

domaine des relations de travail, employeurs et législateurs.

"L'interdépendance entre ces trois grands secteurs de notre société est si grande et si évidente qu'il semble absurde que tous ensemble nous ayons été

Opposition à
une délégation
d'URSS au Canada

Le Comité canadien pour la défense des prisonniers ukrainiens proteste contre la venue au Canada d'une délégation de l'Institut Serbsky de médecine légale de Moscou pour le congrès annuel de l'Association des psychiatres canadiens.

Dans un communiqué transmis hier à la presse, le "Comité pour la défense de Valentin Moroz et autres prisonniers ukrainiens", demande l'expulsion immédiate de cette délégation, arrivée à Dorval, jeudi.

D'après ce comité, l'Institut Serbsky serait à l'origine des méthodes psychiatriques utilisées en URSS contre les dissidents du régime, notamment l'historien Valentin Moroz, placé en tête de liste d'Amnesty International.

Le comité veut savoir qui est à l'origine de la venue de cette délégation soviétique au Canada et réclame que le docteur Kachayev, notamment, soit déclaré "persona non grata" par le ministre fédéral de l'Immigration.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès
doivent nous parvenir avant 4:30
p.m. pour publication du lendemain.
Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BRUNET. A Montréal, le 14 septembre 1975, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Léo Brunet, née Rose de Guise. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Michel, Marius, Yvan (époux de Claire Vennet) et Denis, ainsi que ses petits-enfants, Sylvain et Pascal. La dépouille mortelle est exposée aux Salons J.R. Deslauriers Ltée et Urgel Bourgeois Ltée, au 5650 chemin de la Côte-des-Neiges. Avis de funérailles plus tard.

FREDETTE. A Pierrefonds, le 13 septembre 1975, à l'âge de 80 ans, est décédée la Révérende sœur Marie Fredette, des Petites Filles de Saint Joseph, fille de feu Anselme Fredette et de feu Marie Boutet. Les funérailles auront lieu lundi le 15 septembre, en la chapelle de la Maison-mère des Petites Filles de Saint Joseph, 17,225 boul. Gouin ouest, à 14 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN Mgr Lucien — Après une longue maladie, le 13 septembre 1975, à l'âge de 67 ans, est décédé Mgr Lucien Martin, curé de la paroisse Saint-Joseph de Chambly, antérieurement supérieur du séminaire de Saint-Jean, vicaire général du diocèse de Saint-Jean. Il était le fils de feu Éucher Martin et de feu Léonie Lemieux. La dépouille mortelle repose en la Maison blanche, située à côté de l'église, jusqu'à mardi à 7 heures 30, moment de la translation pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Joseph de Chambly, où les funérailles auront lieu mercredi à 10 heures, et de là au cimetière de Saint-Rémi, comté de Napierville. S'il vous plaît, pas de fleurs; des dons à l'Œuvre des vocations du diocèse de Saint-Jean seraient appréciés. Les heures de visite: de 1 heure à 5 heures, et de 7 heures à 10 heures.

la météo

Une dépression venue du nord-ouest de l'Ontario sera sur le sud-ouest du Québec ce soir. Cette dépression a poussé devant elle une bande étendue de nuages et de précipitations. Les températures se sont réchauffées lors de son passage, pour presque atteindre les normales saisonnières. Pauvre consolation: la dépression passera demain sur le golfe Saint-Laurent, tandis qu'un anticyclone s'approchera du Québec en venant de l'ouest. Cet anticyclone amènera du temps relativement beau à l'ouest de la province; mais ne vous faites pas d'illusions: ce ne sera pas encore l'été des Indiens.

• Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, des Laurentides, de Québec et de Trois-Rivières: plutôt nuageux avec de la pluie passagère en fin de journée; maximum: 16 à 18. Aperçu pour demain: dégagement.

• Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau et de la Haute-Mauricie: nuageux et pluvieux; maximum: 14 à 16. Aperçu pour demain: beau.

• Régions de la Gaspésie, de Rimouski de Baie-Comeau et de Sept-Îles: nébulosité croissante; maximum 12 à 14. Aperçu pour demain: périodes de pluie.

• Région du Lac Saint-Jean: plutôt nuageux avec quelques averses en fin de journée; maximum: 13 à 15. Aperçu pour demain: dégagement.

LA COMMUNAUTÉ

aucun détail n'a filtré.

M. Ali Khalifa Al-Sabah, sous-secrétaire au ministère Koweïtien des Finances, avait indiqué avant l'ouverture des travaux que ceux-ci porteraient sur les opérations de la compagnie pétrolière de Koweït (KOC), contrôlée à 60 pour cent par le Koweït, et 40 pour cent par Gulf et BP.

M. Al-Sabah, ainsi que les représentants des deux compagnies, n'ont fait aucune déclaration à l'issue de leur rencontre. Celle-ci a vraisemblablement porté sur le problème de l'indemnisation pour la nationalisation totale de la KOC. Alors que les compagnies réclament 60 millions de dollars, le Koweït serait disposé à verser 50 millions de dollars. Avant la rencontre, qu'il a décrite comme étant "de routine", M. Al-Sabah avait affirmé qu'il n'y serait pas question des difficultés du sterling.

Le Koweït a en effet annoncé qu'il allait réduire considérablement, en faveur du dollar, la part des paiements en sterling qu'il perçoit pour son pétrole.

Le Koweït a en effet annoncé qu'il allait réduire considérablement, en faveur du dollar, la part des paiements en sterling qu'il perçoit pour son pétrole.

PÉTROLE

d'Arabie saoudite, dans une longue interview accordée à la journaliste italienne Oriana Fallaci et publiée dans le supplément illustré du New York Times d'hier.

Interrogé au sujet d'une prochaine hausse des prix du pétrole, M. Yamani indique que certains membres de l'OPEP insistent en faveur d'une augmentation de 35 pour cent, c'est-à-dire environ 4 dollars par baril. Mais il souligne que les premiers intéressés à une augmentation sont les grandes compagnies pétrolières. Expliquant l'attitude de modération de l'Arabie saoudite, le plus grand producteur mondial, au sein de l'OPEP, M. Yamani affirme: "Nous comprenons que, à moins de vouloir la ruine de l'économie mondiale, nous devons nous opposer à la politique de certains membres de l'OPEP."

Pendant ce temps, à Genève, les représentants du gouvernement koweïtien et des compagnies pétrolières Gulf et BP tenaient une journée de conversations dont

Mme Peron passe la main à Luder pour au moins un mois

BUENOS AIRES (AFP) — Pendant un mois, l'Argentine sera dirigée par un président intérimaire en la personne de M. Italo Luder, président du Sénat.

En l'absence de la présidente de la république, Mme Maria Estela de Peron, qui prend un congé d'un mois prescrit par ses médecins, M. Italo Luder aura, ainsi que le prévoit la constitution, tous les pouvoirs dévolus au chef de l'Etat.

Eprouvée par un an de gouvernement et plus particulièrement par la crise socio-politique dont souffre l'Argentine depuis près de trois mois, Mme Peron est affectée, dit-on dans les milieux médicaux, de troubles psychosomatiques qui se traduisent par une colite ulcéreuse et une fatigue générale.

"La présidente, a-t-il aux correspondants étrangers le ministre des Affaires étrangères, M. Angel Robledo, doit absolument se reposer et oublier pour un moment les soucis et toutes les charges de son mandat".

"Je laisse, a-t-elle dit vendredi soir en remettant ses pouvoirs à M. Italo Luder, le gouvernement du pays entre de bonnes mains". Puis elle a précisé qu'elle compte revenir "très bientôt".

Comme elle le dit elle-même, l'absence de la présidente doit être assez brève. Le ministre des Affaires étrangères l'a de son côté précisé: "pas plus de quarante-cinq jours et même probablement moins". Mme Peron compte assister le 17 octobre à Buenos Aires à une manifestation populaire sur la Plaza de Mayo. Cette manifestation doit commémorer les manifestations populaires qui devaient provoquer, il y a trente ans, la libération de Peron emprisonné par

le régime du général Ramirez.

En remettant ses pouvoirs pendant son congé, Mme Peron ne fait qu'appliquer au pied de la lettre la possibilité d'absence que lui donne la constitution.

Les principaux leaders politiques du justicialisme, les dirigeants syndicalistes et les chefs militaires ont tous au cours de ces derniers jours réitéré leur attachement au processus institutionnel. Ils ont surtout insisté sur le fait que le départ en congé de la présidente ne doit pas menacer la stabilité du régime.

Et pourtant, c'est avec une émotion qu'elle n'a pu dissimuler, les larmes aux yeux, que Mme Maria Estela de Peron a installé dans ses fonctions intérimaires M. Italo Luder.

Le président par intérim a affirmé qu'il allait oeuvrer pour le bien de la nation argentine.

Dans un mois, Mme Peron doit reprendre ses fonctions, si elle ne décide pas de prolonger son congé. Toute décision qui pourrait être prise à ce sujet par la présidente serait "dictée par sa seule volonté sans pression d'aucune sorte".

Des négociations serrées ont précédé l'entrée en fonctions de M. Italo Luder.

Selon le journal "Clarín", les discussions ont porté, au sein du gouvernement, sur les attributions du président de la république par intérim. Le colonel Vicente Damasco, ministre de l'Intérieur, aurait été à la tête d'un groupe réclamant un "gentlemen's agreement" avec M. Luder, au terme duquel le président du Sénat se serait engagé à s'abstenir de tout remaniement ministériel. M. Luder aurait refusé toute limitation de ses pouvoirs.

Ultime tentatives pour éviter une rupture à la session spéciale de l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — La tension montant à la septième session spéciale des Nations unies sur le développement, le représentant des Etats-Unis, M. Daniel Moynihan, s'est montré très pessimiste sur l'état de la négociation, au cours d'une déclaration télévisée.

M. Moynihan a indiqué que jusqu'aux premières heures de la matinée il avait cru un accord possible mais que de nouvelles propositions faites par le tiers monde étaient venues compromettre le succès de la négociation.

Il a mentionné en particulier les problèmes de l'indexation et des objectifs de l'aide au développement comme les deux principaux points d'achoppement de la négociation.

"Nous pensions que l'accord était pratiquement réalisé sur ces deux sujets, a-t-il dit, mais il ne l'est pas". M. Moynihan a ajouté en substance que les Etats-Unis avaient répondu aux demandes du tiers monde comme beaucoup l'espéraient mais qu'il n'était pas sûr qu'ils pourraient

continuer.

Les Américains semblent donc préparer l'opinion publique à un échec de la septième session spéciale, tout en "se lavant les mains" des conséquences d'une rupture du dialogue puisqu'ils estiment en avoir assez fait.

Mais comme ce raidissement des Américains intervient au moment où le tiers monde affiche soudain un optimisme modéré, après s'être raidi au cours des derniers jours, l'hypothèse d'une manœuvre tactique des Etats-Unis, qui mènent désormais la négociation avec les "77" (groupe des pays en voie de développement à l'ONU) ne peut pas être écartée.

Les Américains ont en tout cas fait certaines concessions au tiers monde sur des points tels que le programme intégré sur

les produits de base, dont ils accepteraient de faire figurer le principe dans le texte final, ainsi que sur l'amélioration des termes de l'échange des pays en voie de développement. Mais il s'agit de concessions de forme plutôt que de fond puisque les pays industrialisés ne veulent pas engager à l'ONU une véritable négociation. Les "77" s'impacientent et voudraient que les Américains s'engagent notamment sur la question du "lien" entre les allocations de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international et l'aide au développement. La bataille entre le tiers monde et les pays industrialisés sur ce problème semble avoir désormais changé de forum, les pays en voie de développement, après avoir dû battre en retraite sur le "lien" au F.M.I.,

ont ranimé le débat à l'ONU.

La possibilité d'une rupture à la session spéciale reste donc une hypothèse sérieuse. Toutefois, il serait surprenant que les Occidentaux, comme le tiers monde, décident de fermer la porte au dialogue après autant d'effort. Les "77" ont senti se dessiner un revirement de l'attitude des pays industrialisés à leur égard, qui contient certaines promesses. Quant aux Américains, qui ont largement contribué à ce changement de climat, ils laisseraient échapper l'occasion de prendre de vitesse les pays du camp socialiste, qui sont restés pratiquement en marge de ces négociations, en établissant des relations privilégiées avec le tiers monde qui pourraient renforcer la crédibilité du monde capitaliste.

Coup de main de commandos sur une base US en Éthiopie

(Par l'AFP) — Neuf tués, plusieurs blessés et huit personnes enlevées, tel est le bilan d'une opération de commando lancée par des rebelles érythréens contre la base de communication américaine de Kagnaw, située dans les environs d'Asmara, capitale de l'Erythrée.

Les résultats de cette opération "terroriste" ont été confirmés par un porte-parole du gouvernement militaire provisoire éthiopien, qui a précisé que deux des personnes enlevées sont de nationalité américaine.

Deux autres techniciens américains avaient été enlevés il y a plusieurs mois par les rebelles érythréens, tandis que deux autres encore avaient été tués, il y a deux semaines, par une mine placée sur une route proche de leur base.

Interrogé à ce propos au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée hier après-midi devant les correspondants de la presse étrangère, le général Teferi Bante, président du gouvernement militaire provisoire éthiopien, a fait savoir que les autorités d'Addis Abeba et l'ambassade américaine demeuraient en liaison sur ces événements et tentaient de découvrir le plus rapidement possible le lieu où sont détenues les personnes enlevées. Le général Teferi n'a pas caché qu'il s'agissait d'une "opération délicate".

Selon le communiqué du département de la Défense à Washington, la base "a été prise d'assaut au cours de ce qui semble avoir été une série d'attaques par des forces inconnues contre différents quartiers de la ville et des localités des alentours". Les deux Américains disparus appartenaient l'un à l'armée de terre et l'autre à la marine.

Contrairement à certaines indications, le président du gouvernement militaire provisoire n'a indiqué en aucune manière que le centre américain de communication de Kagnaw devrait fermer ses portes à la fin de l'année en cours. En fait, une certaine confusion semble s'être glissée dans la traduction des propos du général Teferi, d'une part à cause de l'ambiguïté de la langue amharique, d'autre part à

cause du décalage des calendriers éthiopien et européen.

Au sujet de la fermeture du centre américain de Kagnaw, le général Teferi a déclaré textuellement: "Déjà, un accord existe entre l'Éthiopie et les États-Unis à propos de la réduction des effectifs du centre, ainsi qu'en ce qui regarde la fermeture de ce centre... D'après l'accord actuel, la dernière phase concernant la fermeture du centre est en cours d'application. Il est probable que le centre mettra fin à son activité dans le courant de l'année prochaine, la date exacte reste à fixer conformément aux accords déjà établis".

Étant donné que l'année éthiopienne (calendrier Julien) a commencé le 12 septembre, le général Teferi Bante en faisant allusion à la fermeture du centre de Kagnaw dans le courant de l'année prochaine, pouvait envisager une fermeture proche de la période de 1977-78 plutôt qu'une décision hâtive. L'accord conclu entre Washington et Addis-Abeba,

estime-t-on de source américaine, permettra au centre de Kagnaw de fonctionner au moins jusqu'en 1978.

Le centre de communication de Kagnaw couvre l'ensemble des communications aériennes et maritimes américaines pour la Mer Rouge et l'Océan Indien.

ADDIS ABEBA (AFP) — Le drame érythréen pourrait trouver son dénouement dans une décentralisation générale des structures administratives de l'Éthiopie, a indiqué samedi le général Teferi Bante, président du gouvernement militaire provisoire éthiopien.

Parlant devant plus de cent mille personnes, à l'occasion du premier anniversaire de "la journée de la révolution populaire" (destitution de l'empereur Haile Selassie), le général Teferi a précisé: le gouvernement militaire provisoire estime que, dans une large mesure, la décentralisation des structures administratives ferait tomber de telles barrières".

L'IRA officielle établit des barrages anti-terroristes

BELFAST (AFP) — L'IRA officielle a établi des barrages dans les quartiers républicains de Belfast pour tenter "d'intercepter les tueurs sectaires et les poseurs de bombes fous de quelque confession qu'ils soient" a annoncé un porte-parole de l'organisation. Le porte-parole a précisé qu'il n'était pas question pour l'IRA officielle de sortir du cessez-le-feu décrété il y a trois ans mais que les officiels se réservaient le droit de prendre des mesures défensives pour protéger les membres des deux communautés.

La décision de l'IRA officielle intervient après l'échec d'une trentaine de mise sur pied par les "officiels", il y a trois semaines, d'une conférence avec les mouvements paramilitaires protestes-

tants "Ulster Volunteer Force", "Ulster Defense Association" et le parti dissident catholique "Irish Republican Socialist Party" pour mettre un terme à la vague de violence actuelle en Ulster.

Dans les milieux protestants, d'autre part, on admettait qu'un émissaire du colonel Kadhafi avait quitté la province après quatre jours de discussions avec les dirigeants des mouvements parlementaires protestants. Dans les mêmes milieux, on démentait catégoriquement que cette visite soit liée à des livraisons d'armes par la Libye.

Avant l'aube de samedi, une bombe lancée dans la maison d'une famille catholique du quartier de Newtonabey de Belfast a fait deux blessés.

Amnesty International désigne treize pays

L'archipel du Goulag plus tentaculaire

SAINT-GALL Suisse (AFP) Les conditions dans les prisons et les camps de travail soviétiques sont devenues plus sévères, particulièrement pour les prisonniers politiques, au cours des cinq dernières années, déclare le rapport annuel d'Amnesty International publié hier à l'issue de la réunion du conseil de l'organisation à Saint-Gall.

Le rapport nomme l'URSS parmi treize pays se réclamant des idéologies les plus diverses où "les violations des droits humains continuent sur une échelle préoccupante": l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, l'Union soviétique, l'Espagne, la Corée du sud, le Guatemala, l'Afrique du sud, l'Ouganda, l'Argentine, l'Uruguay, le

Maroc, et le Brésil.

En revanche, le rapport se félicite que les prisonniers politiques aient été libérés en masse au cours de l'année écoulée dans quatre pays: le Vietnam du sud, la Grèce, le Portugal et le Mozambique.

Concernant l'URSS, le rapport déclare que dans les prisons et les colonies pénitentiaires, "la discipline est devenue plus rigoureuse et les punitions sont plus arbitraires". La vie des prisonniers continue à être "caractérisée par la malnutrition chronique, la négligence médicale et l'excès de travail".

Le rapport signale aussi que le nombre de "prisonniers de conscience" lithuaniens et arméniens a augmenté con-

sidérablement.

Le rapport d'Amnesty International, organisation internationale consacrée à la défense des prisonniers politiques, passe en revue sur 168 pages les conditions existant dans 107 pays.

En voici des extraits:

— Indonésie: plus de 55.000 prisonniers politiques sont détenus depuis dix ans sans avoir été inculpés ni jugés. Des femmes sont détenues avec leurs maris.

— Iran: parmi les morts sous la torture dont l'organisation a été informée durant l'année écoulée le rapport note celle d'une jeune femme, Maleah Paski.

L'organisation n'a aucune nouvelle récente d'une autre femme, le Dr. Simian Salehi, qui était enceinte de sept mois au moment de son arrestation: selon une source, elle serait morte après avoir été torturée. Selon une autre source, son enfant serait mort-né, mais elle-même vivante en mauvaise santé.

Un prisonnier "adopté" par Amnesty International, Hassan Zia Zarifi, et qui a été torturé avec deux autres prisonniers politiques, Massed Batai et Shokrollah Paknedjad, figure parmi neuf prisonniers dont les autorités ont annoncé qu'ils avaient été "tués alors qu'ils tentaient de s'échapper" en avril.

L'organisation n'est pas en mesure d'évaluer le nombre total des prisonniers, les estimations variant de vingt-cinq mille à cent mille.

Irak: parmi un "grand nombre" de cas d'arrestation pour des raisons politiques ou religieuses, d'exécutions sommaires et de tortures aboutissant parfois à la mort, le rapport cite le cas étrange de deux cents à deux cent cinquante personnes "associées à la franc-maçonnerie avant la révolution de 1958".

Le nom de ces personnes, presque toutes des gens âgés, médecins, hommes de loi ou hauts fonctionnaires, figurait sur la liste des invités à un dîner maçonnique en 1949, liste récemment découverte dans le coffre d'un Anglais qui a quitté le pays en 1958. Certains ont été arrêtés en février 1974, d'autres en octobre 1974, un est mort en prison et selon une nouvelle non confirmée, cinq auraient été exécutés.

Amalrik sommé de quitter Moscou dans les trois jours

MOSCOU (AFP) — Andreï Amalrik, historien soviétique de 37 ans, connu comme l'un des porte-parole de l'opposition en URSS et qui a séjourné durant cinq ans dans des camps et des prisons, a été averti hier pour la deuxième fois en deux mois, qu'il avait à quitter Moscou sous peine de prison.

Arrêté samedi soir, l'historien a été relâché hier par la police qui lui a laissé trois jours pour quitter Moscou où réside son épouse.

Le 22 juillet dernier, Andreï Amalrik avait déjà été invité à quitter la capitale soviétique où il n'a pas le droit de résider, faute d'une autorisation de résidence (qui doit être portée sur un passeport intérieur). Les autorités avaient alors demandé à l'historien d'aller vivre dans la maison que sa femme possède à Akoulovo, à 170 kilomètres de Moscou, et de ne rendre visite à son épouse que le dimanche.

Andreï Amalrik avait déclaré en juillet dernier que les autorités avaient refusé de lui délivrer un passeport intérieur à

l'issue de ses cinq années de détention. Selon son épouse, la maison de Akoulovo où les autorités souhaitent le voir vivre a été pillée et est presque complètement détruite.

Andreï Amalrik avait été condamné à trois ans de prison et de camp de travail pour "calomnie antisoviétique" en 1970, à la suite de la parution de son livre "L'URSS survivra-t-elle jusqu'en 1984"? A l'échéance de sa peine, sa détention avait été prolongée de trois ans dans le camp sibérien de Magadan, pour avoir poursuivi ses "calomnies antisoviétiques". Cette nouvelle peine devait toutefois être diminuée d'un an.

Après sa libération du camp de Magadan, considéré comme l'un des plus durs, Andreï Amalrik avait été prié par les autorités soviétiques de présenter une demande de visa pour Israël. "J'ai refusé, a-t-il dit, parce que je ne suis pas juif, que je n'ai aucune attache ni relation en Israël, et que ma femme est musulmane".

COURS DU SOIR POUR ADULTES

ART ORATOIRE

OPTIONS:

ART DRAMATIQUE

ENSEIGNEMENT

de la CULTURE PERSONNELLE

AUCUN EXAMEN D'ENTRÉE

DÉBUT DES COURS:

15 SEPTEMBRE

PROGRAMME DES ÉTUDES
ENVOYÉ SUR DEMANDE

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290 RUE ST-DENIS

MONTREAL H2X 3J7

288-4034 - 288-4140

Théâtre et langue

"Être à l'aise dans son personnage"

C'est une façon originale de remplacer le cours de conversation anglaise par une méthode nouvelle.

Au lieu de parler pour ne rien dire, ce cours donnera à chaque élève la chance de devenir un autre personnage parlant bien et même élégamment.

Chaque lundi ou mercredi soir, on fera la lecture dramatique d'une pièce de théâtre en anglais, pièce tirée du répertoire américain, anglais, russe, etc. Chaque élève participera à la lecture en lisant son rôle.

L'inscription de \$100.00 comprend les textes et deux billets de théâtre pour le Centaur et le Saldye Bronfman.

Ce cours en deux séries a lieu le lundi ou le mercredi à 17h.45. Il commence le 6 et 8 octobre

Il a lieu aux locaux de l'Institut,
3421 rue Drummond, app. 17. Il dure 24 semaines.

INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

Pour obtenir la brochure décrivant tous les cours et la formule d'inscription, téléphoner à: 842-5076

LIRE AVEC LA MAIN
S'AVÈRE 4.7 FOIS PLUS RAPIDE



* Moyenne calculée sur près de 1000000 de diplômés (14000 québécois). Visitez, vous aussi, "L'Archipel de Goulag," entre deux évasions (au maximum: 2 heures), une page de ce journal en une minute, une page d'une revue en 31 secondes ou un chapitre d'un texte d'étude en quelques minutes.

Que de temps gagné pour les étudiants et les éducateurs! À 1000 mots/minute (soit 4.7 fois plus vite que vous ne lisez actuellement) les gradués de la méthode Evelyn Wood peuvent dévorer le "bestseller" Eco-spasme de Toffler et absorber chacun des 8 chapitres en moins de 10 minutes.

Ainsi l'étudiant qui passe en moyenne 800 heures à la lecture à raison de 200 mots/minute, en passera seulement 170, après avoir suivi le cours, pour la même somme de lecture, et cela avec une meilleure compréhension, une nouvelle méthode plus efficace pour prendre des notes et une plus grande mémorisation.

À L'ASSAUT DE L'EMPIRE DES LIVRES AVEC DE MEILLEURES ARMES: COURS D'INITIATION GRATUITS, 4 JOURS SEULEMENT: 17-18-19-20 SEPT.

Merc.	Jeu	Vend	Samedi
11h15	12h15*	11h15	11h15
3h15	6h15	2h15	2h15
6h15	8h15	4h15*	4h15*

Cette leçon dure 1 heure et ne fait pas partie des huit leçons.

Appelez dès maintenant pour réserver votre siège 844-1941

Hotel Sheraton Mont-Royal - Mezzanine M-37 - 1455, rue Peel, Montréal, (Métro Peel). Pour Ottawa, Québec, Toronto, Paris ou le programme anglais appelez en frais virés: (514) 844-1941.



INSTITUT INTERNATIONAL DE LECTURE DYNAMIQUE

M-37 — 1455 Peel, Montréal H3A 1T5
le nouveau siège social Evelyn Wood au Canada - Secteur francophone

La seule école privée, bilingue reconnue par le Ministère de l'Éducation qui enseigne la lecture dynamique et efficace à travers 11 pays.

Permis No 749833 (culture personnelle)

télévision

Le dimanche matin au petit écran

par Jean Basile

Je ne sais pas si la télévision a beaucoup de spectateurs le dimanche matin, cela vaut peut-être mieux car l'ensemble de la programmation ne brille pas par sa consistance. A quelques exceptions près toutefois.

Passons rapidement sur "Sesame" (au canal 2, à 9h). On connaît la qualité de cette émission pour enfants, bien que ceux avec lesquels je la regarde semblent préférer, honnêtement, les "cartoons" traditionnels; du moins, les parents sont contents; il n'y a ni vulgarité, ni violence. On ne peut en dire autant de "Les contes de la rive", qui suivent: insignifiants. Il faudra, d'ailleurs, aborder sérieusement non pas les programmes pour enfants, un par un, mais l'ensemble de la programmation. Je suis de ceux, en effet, qui pensent que le dimanche ou le samedi devraient être réservés en matinée pour une véritable programmation de télévision pour enfants avec informations, reportages, dramatiques, affaires publiques, etc... Le tout, très court et très varié. Après tout, les enfants sont des personnes qui ont une vie à eux, des responsabilités à eux, des modèles à eux. Même "Sesame" reste une émission de divertissement éducatif, sans lien aucun avec le milieu.

Le petit quart d'heure réservé à "L'Évangile en papier" (du canal 2 à 9h45) ne m'a guère séduit à cause de son statisme, quoiqu'un effort soit fait pour animer les découpages. Ces derniers me paraissent compliqués, esthétiques, même confus. Par surcroît, ils évoquent, comme dans le cas du visage beaucoup trop tragique de saint Jean-Baptiste, une conception dramatique de l'histoire sainte qui a culminé dans l'imagerie de Saint-Sulpice et qui me semble déformante. De même, les textes des chansons sont parfois défectueux. Ainsi, comment un

enfant — même un adulte — peut-il comprendre que l'eau est la Vérité?

Au fond, quitte à en choquer plus d'un, je trouve que l'émission la plus touchante est "C'était l'bon temps", au canal 10, à 10h. Fernand Gignac lit ses textes en se trompant, en bégayant; mais il a une sorte de présence sympathique et il aime ce dont il parle. Il est Monsieur Nostalgie en personne; il sait comprendre des gens que l'on méprise un peu aujourd'hui mais qui ont reflété leur milieu, comme Charlebois et Claude Dubois reflètent le nôtre: Tino Rossi et son "pescadore", Rina Ketty, le merveilleux Jean Sablon, Redaïre et "L'Auberge du Cheval blanc". On peut bien accuser cette sorte d'émission d'être de la radio à

la télévision; mais alors, l'émission "Concerto" (au canal 2, à 11h.) l'est aussi. Je regrette simplement que "C'était l'bon temps" ne soigne pas davantage sa recherche; un petit budget supplémentaire, plus de photographies, etc... et il y aurait là quelques minutes agréables à passer pour ceux qui ne croient pas que le monde, même celui de la chanson, a commencé avec eux.

Après tout, on rira bien, et on sera aussi très ému, quand, dans une trentaine d'années, on repassera quelques-uns des groupes qui passent à "Rock Concert", au canal 8, le samedi à 23h15: cette semaine, on assistait au retour de "Steppenwolf" tout en cuir et en paillettes: le sado-masochisme revu par David Bowie!

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID présente une production JACQUES-ERIC STRAUSS

Jean-Louis Trintignant
Marlene Jobert
Philippe Noiret

Un film de Robert Enrico

LE SECRET

LE DAUPHIN 7:30-9:30

Compagnie Jean Duceppe
1975 INC.

présente en collaboration avec C.M.S.

VISA LE NOIR
TUA LE BLANC

ou l'assassinat par électro-chocs!

Commencant mercredi

Traduction de Jacques Sigurd

18 comédiens sur scène

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 842-2112

théâtre du rideau vert

Dès le 25 septembre
Comédie de Feydeau

L'HÔTEL DU LIBRE-ÉCHANGE

Mise en scène et décor Robert Prévost

GUY PROVOST — LISE LASALLE — JANINE SUTTO
ANDRÉ CAULOUX — EDGAR FRUITIER — CLAUDE PRÉFONTAINE
JACQUES LORAIN — RENÉ GAGNON — ROSELINE HOFFMANN
MARC HEBERT — SERGE TURGEON — LOUIS LALANDE
ARLETTE SANDERS — LOUISE PRATTE — MARTINE PRATTE
MONIQUE PRATTE — ANDRÉ BOMBARDIER — NATHALIE DÉRONE

Costumes François Barbeau

Renseignements: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gifford — 4664, rue Saint-Denis

kébec spec inc présente

DALIDA

du 14 au 19 octobre

à 20h30

Billets: \$4,50 à \$8,00 — Sauvé Frères & P.D.A.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2N 1Z9

Guichets, du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

la boîte à échos

■ L'Opéra du Québec ne battra pas le rappel des mélomanes cette saison, du moins jusqu'à ce qu'un grand prêteur de l'organisation se décide à intervenir, mais il faut rappeler que le chef espagnol Rafael Frühbeck de Burgos assurera, à compter du 16 septembre, sa première saison comme directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal. L'ensemble de musiciens doit aussi effectuer sa troisième tournée en Europe en mai 1976 et se produire pour la première fois à New York. C'est de bon augure.

■ Ce soir à minuit, au canal 12, les cinéphiles voudront voir ou revoir Foreign Correspondent, le deuxième film américain (1940) d'Alfred Hitchcock; ce long métrage d'une durée de près de 2h30 met en scène un correspondant américain en Angleterre, témoin d'un enlèvement et d'un assassinat commis par des espions.

■ Un nouveau microsillon de Félix Leclerc verra le jour d'ici trois semaines; il sera intitulé "Le tour de l'île" et comportera onze chansons dont "La complainte du phoque en Alaska" du groupe Beau Domage.

■ Les amateurs d'émotions fortes seront ravis d'apprendre qu'un grand festival de magie et sorcellerie aura lieu au théâtre Maisonneuve, du 15 au 21 septembre. Magiciens, fakirs, voyants, hypnotiseurs et illusionnistes s'y serreront les coudes et bien d'autres choses encore.

Il est enfin de retour!

Bientôt au cinéma Villaray

LA FIDÉLITÉ CONJUGALE
QU'EN PENSEZ-VOUS?...
... "BAH!"

le Mâle du Siècle

LE NOUVEAU FILM DE CLAUDE BÉGIN

JULIET AVEC CLAUDE BÉGIN
BERTO ET CLAUDE BÉGIN

FLEUR DE LYS

858 est. Ste Catherine 288-3303

GRAND FESTIVAL MONDIAL DE MAGIE ET SORCELLERIE

Avec tous les grands magiciens, fakirs, voyants, hypnotiseurs et illusionnistes du monde entier
UN TOURBILLON DE SENSATIONS À VOUS COUPER LE SOUFFLE!

Billets \$8, \$7, \$5, \$4

Ce soir 20h30 jusqu'au 21 sept. Matinée 20 et 21 sept. 14h30

THÉÂTRE MAISONNEUVE

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal
Trust PVM, Sauvé & Frères. Demi-tarif pr. & mat. sur \$7: enfants, étudiants et Age d'Or en vente à CCA seulement.

CHARGE 932-2234 MASTER CHARGE
Groupes: 932-2171

THÉÂTRE MAISONNEUVE

Ars musicalis, présente:

Soirée Bel Canto
samedi, 4 octobre, 20:30 h.

Robert Savoie
Salvatore Sciascia
Yolande Dulude

mettant en vedette:
Salvatore Sciascia, ténor

Robert Savoie, baryton
Yolande Dulude, soprano
Hélène Létourneau, colorature
Lucile Brais, harpiste
Les danseurs de Michel Boudot

Orchestre sous la direction de Lionel Renaud

Billets: \$4 — \$6 — \$8, en vente à la Place des Arts, chez Sauvé Frères et au Montréal Trust PVM

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel 842-2112

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9:40 Ouverture et horaire
- 9:45 Nouvelles et horaire
- 10:00 Du soleil à 3 cents
- 10:15 Au jardin de Juliette
- 10:30 Conseil express
- 11:00 Les recettes de Pierrot
- 11:30 Noël aux quatre vents
- 12:00 Cher oncle Bill
- 12:30 Les coqueluches
- 1:30 Téléjournal
- 1:35 Femme d'aujourd'hui
- 2:30 Cinéma
- 2:35 "Le petit garçon de l'Ascenseur" (suite-François 1961)
- 3:00 Bohème
- 4:30 Fantafolie
- 5:00 Cosmos 1999
- 6:00 Ce soir
- 7:00 Quelle famille
- 7:30 J'ai l'hallorophilie
- 8:00 V'a pas de problème
- 8:30 Avec le temps
- 9:00 Téléselection
- 9:30 "Possession" (drame-Britannique)
- 10:30 Téléjournal
- 11:00 Nouvelles du sport
- 11:30 En tant que femmes
- 12:00 Les filles c'est pas pareil
- 12:30 Schulmeister, l'espion de l'empereur
- 1:00 Téléjournal

CFTM 10

- 10:00 Bonjour Montréal
- 11:00 A votre service
- 11:30 Pour sans nouvelles
- 12:00 Les bouts d'chou
- 12:30 Cinéma
- 1:00 Patrofile
- 1:30 Aventures
- 2:00 Parle parle jase jase
- 2:30 Le 10 vous informe
- 3:00 Les Berger
- 3:30 A la Canadienne
- 4:00 Médien d'aujourd'hui
- 4:30 L'univers de Yoland Guérard
- 5:00 Les nouvelles TVA
- 5:30 La couleur du temps
- 6:00 Sans nouvelles
- 6:30 A communiquer
- 6:50 Le 10 vous informe

CBMT 6

- 9:30 Summer Schools
- 10:00 The Friendly Giant
- 10:15 Man Am
- 10:30 Mr. Dressup
- 10:45 Sesame Street
- 11:00 The Bob McLean Show
- 11:30 The Larry Soley Show
- 1:30 Any Woman Can
- 2:00 Love American Style
- 2:30 Edge of Night
- 3:00 The City at Six
- 3:30 The Onedin Line
- 4:00 Rhoda
- 4:30 They're playing our song
- 5:00 All in the Family
- 5:30 Chico and the Man
- 6:00 New Wave
- 6:30 People of Our Time
- 7:00 The National
- 7:30 Viewpoint
- 8:00 Montreal Tonight
- 8:30 Cine-Six

CFCF 12

- 5:50 Sign-on
- 6:00 University of the Air
- 6:30 Trouble With Tracy
- 7:00 Canada A.M.
- 8:30 Runner Room
- 9:00 Karen's Yoga
- 9:30 The Community
- 10:00 The Art of Cooking
- 10:30 Edith Serej
- 11:00 Definition
- 11:30 The Joyce Davidson Show

cinéma

ANDU

- 2617 boul. des Galeries d'Anjou 353
- "La route de la violence" 6:20, 9:55
- ATWATER E. Niveau métro Alexis Nixon
- 105-126 Forewell My Lovely 1:30, 3:20, 5:20, 7:15, 9:15
- ATWATER E. Niveau métro Alexis Nixon
- 931-3113 Case of the smiling stuff 1:30, 3:10, 4:40, 6:20, 7:50, 9:30
- AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Man about the house" 1:25, 2:50, 4:25, 6:00, 7:40, 9:20
- BEAUBIEN: 5117 ave. Parc 277-0925 "Francesca's sexual whirlpool" 12:00, 2:50, 5:40, 8:30 et "French Love Secret" 1:20, 4:10, 7:00, 9:50
- BEAUBIEN: 1280 St-Denis 288-2115 "La tour infernale" 1:25, 4:50, 8:15
- BLOU: 5000 Papineau 527-9131 "Georgina la femme perverse" 12:00, 3:20, 6:50, 9:50 et "Le sexe à la barre" 1:25, 5:00, 8:25
- CANADIAN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Les vengeurs de l'ave Maria" 12:30, 4:10, 7:50
- CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1885 "Plein la gueule" 1:00, 5:15, 9:30 et "La tumeur" 1:10, 7:30
- CHATELAIN: 1590 St-Denis 845-3222 "Mahler" 1:30, 4:05, 6:35, 9:10
- CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "Jimi Hendrix" 7:00, 9:30
- CINEMA DE PARIS: 506 Ste-Catherine E. 861-2296 "Behind the door" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
- CINEMA DE L'ART: 3100 Bélanger E. 722-0302 "Cahoon" 7:00 et "Papillon" 9:20
- CINEMA DE L'ART: 1 Place Longueuil, 677-7933 "Le fauve" 8:00 et "La route de la violence" 8:15, 9:50
- CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Love and death" 1:35, 3:30, 5:25, 7:20, 9:20
- CLAREMONT: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7:00, 9:30
- DAUPHIN: 2366 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le secret" 7:30, 9:30 (Salle Mar-Loren) "Chinatown" 7:15, 9:30
- ELYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) "Pas si méchant que ça" 7:30, 9:30
- "Salle Eisenstein" "L'escapade" 7:30, 9:30
- FLEUR DE LYS: 854 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le mâle du siècle" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
- JEAN TALON: 4555 Jean-Talon E. 725-2500 "Le démon aux tripes" 6:00, 9:40 "Les vengeurs de l'ave Maria" 7:55
- KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Jaws" 12:15, 2:25, 4:45, 7:00, 9:15

LOUWS

- 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Jaws" 12:15, 2:25, 4:45, 7:00, 9:15
- MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux tripes" 6:00, 9:30, "Django déte Surtout" 8:00
- MERCUR: 4260 Ste-Catherine 255-6224 "Plein la gueule" 8:10
- MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Re-incarnation of Peter Proud" 2:40, 6:15, 9:55
- "Happy Hooker" 12:55, 4:30, 8:10
- OASIS: 1248 Bernard O. 277-4145 "House of a Thousand Delights" 7:00, Vincent, François, Paul et les autres 9:30
- PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Big" 12:45, 2:55, 5:05, 7:20, 9:35
- PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "L'origine du sort" 1:10, 2:55, 4:40, 6:25, 8:10, 9:50
- PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Blue water white death" 7:15, 9:10
- PLACE VILLEMAIRE: (Plein Cinéma) 577, Dufferin 866-2644, "Mandingo" 12:10, 2:20, 4:30, 6:45, 9:00
- PLACE VILLEMAIRE: (Grand cinéma) 577, Dufferin 866-2644, "Nashville" 1:00, 3:50, 6:40, 9:30
- PLAZA: 6905 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux tripes" 2:10, 5:50, 9:30 "Les vengeurs de l'ave Maria" 12:00, 4:10, 7:50
- POISSONNET: 4015 St-Laurent 277-0925 "Computer Game" 12:10, 2:55, 5:40, 8:25, "House of a Thousand Delights" 7:00, 4:15, 7:00, 9:45
- RIVOLI 1: 6096 St-Denis 277-4129 "Chasse à l'amour à travers 7 îles" 1:15, 4:00, 6:45, 9:35 et "Plaisir à trois" 2:45, 5:35, 8:20
- RIVOLI II: 6996 St-Denis 277-4129 "La route de la violence" 12:15, 2:55, 4:40, 10:05 et "La loi du Talion" 1:35, 5:00, 8:25
- SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Rollerball" 2:00, 4:20, 6:40, 9:00
- SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "The Exorcist" 1:00, 3:05, 5:10, 7:20, 9:45
- VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12:30, 2:35, 4:50, 7:05, 9:25
- VENOMIE: Place Victoria 878-1451 "The life and times of Xavier Hollander" 12:15, 1:50, 3:25, 5:00, 6:35, 8:15, 9:50
- VERDIN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Plein la gueule" 8:00 et "La tente rouge" 8:10, 10:00
- VILLARAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Flesh Gordon" 8:10 "Le pétale de l'amour" 6:30, 9:25

CLAUDE GORETTA
pas si méchant que ça

CLAUDE GORETTA

8

sur scène

RADIO-QUÉBEC 17

- 12:00 Piste
- 12:00 Thélis Midnight Movies: "Foreign correspondent" (drame - 1940)
- 18:00 Tourlou, Dessins animés
- 18:15 Plans d'Athlètes
- 18:45 Auto-sonne
- 19:00 Mystères de l'homme
- 20:00 Ce coin de pays
- 20:30 Dans la tête des hommes
- 21:00 Histoire sur le fil

sur scène

sur scène

- CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1229 (Salle 1): "Baby Doll" et "27 voutures pleines de Tabac" de Tennessee Williams — Semaine et dim: 20h30 Sam: 18h et 21h — relâche lundi
- (Salle 11) "Ten lost years" de B. Brodoff du lundi au sam: 20h dim: 19h, matinée mercredi: 13h et sam: 14h
- CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard — "L'usage du cœur dans le domaine réel" de M. Garneau Jeudi - vendredi et dim: 20h30, Sam: 20h et 22h relâche du lundi au mercredi
- SALLE WILFRID-PELLETIER: relâche
- STUDIO-THÉÂTRE: (Sainte-Sophie-de-Lacorne) relâche
- THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211, "Le temps d'une vie" de R. Legay Tous les soirs à 20h30, relâche lundi
- THÉÂTRE L'ESCALE: (St. Marc-sur-Richelieu: "L'été s'appelle Julie" de M. Dube, représentations: vendredi, samedi et dimanche jusqu'au 28 septembre
- THÉÂTRE MAISONNEUVE: Festival mondial de magie et de sorcellerie - 20h30
- THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 O., St-Catherine, 861-0563, "Mademoiselle Marguerite" de R. Athyade - semaine: 20h Sam: 21h, dim: 19h30 relâche: lundi
- THÉÂTRE DU GÉSU: 1200 Bleury, "Rien de bon" avec Sol, tous les soirs 20h30 relâche: lundi
- THÉÂTRE PORT-ROYAL: relâche

l'année de la femme

par Renée Rowan

La garderie prend forme à l'Université de Montréal

On en a beaucoup parlé, on en parle encore et on continuera d'en parler. Mais au moins, cette fois, l'Université de Montréal a pris des mesures concrètes permettant l'implantation d'une garderie coopérative sur le campus.

Dans sa dernière livraison, Forum annonce que l'Université met à la disposition des parents la mezzanine du grand salon du Centre communautaire pour qu'ils y créent une garderie pour leurs enfants. L'Université assumera les frais d'aménagement et d'entretien du local; elle fournira aussi l'équipement. Une somme de \$120,000 est déjà prévue à cet effet.

Les travaux d'aménagement qui s'étaleront sur trois à quatre mois débiteront des que l'université aura la certitude que la garderie d'une capacité d'accueil de 105 enfants comptera un nombre suffisant d'utilisateurs.

Si l'on en croit le sondage entrepris, il y a un an, par des étudiantes en sciences de l'éducation, le manque d'enfants ne devrait pas être l'obstacle à la mise sur pied de la garderie. Ce sondage téléphonique effectué auprès de 500 membres de la collectivité universitaire permettait alors de dénombrier 63 enfants prêts à fréquenter la garderie.

Une séance d'information aura lieu jeudi soir prochain, à 20h, à la petite cafétéria du 3e étage du Centre communautaire, séance à laquelle sont convoqués tous ceux qu'intéresse le projet: étudiants, professeurs, employés, cadres.

Des révisions en profondeur — Les Conseils consultatifs provinciaux et fédéral de la situation de la femme ont exprimé, la semaine dernière, leurs préoccupations face à certains points faibles du projet de loi du gouvernement fédéral sur les droits de l'homme.

Les délégués du Conseil national et des conseils de la Saskatchewan, du Québec et de l'Ontario, ainsi que de l'équipe de travail de la Nouvelle-Écosse, ont déclaré, à la suite d'une assemblée à Saskatoon, que l'on devrait remettre à plus tard l'étude du projet de loi en deuxième lecture pour y apporter des révisions en profondeur. "L'exclusion des droits des femmes indiennes est une mesure discriminatoire inacceptable", a déclaré à cette occasion la présidente du Conseil fédéral, Mme Katy Cook.

Les déléguées ont appuyé le principe de l'égalité entre mari et femme dans le mariage, en affirmant que la reconnaissance de la contribution de la femme au foyer à l'économie canadienne se faisait sentir depuis longtemps. "On doit changer complètement la législation sur la famille", a affirmé Mme Laure Sabia, présidente du Conseil de l'Ontario qui incite les

associations féminines à étudier attentivement le rapport sur le divorce, déposé récemment par la Commission de réforme du droit.

Les Conseils ont aussi l'intention de rencontrer le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin de mettre en cause le concept de la femme comme salariée de second ordre dans le cadre des programmes de recyclage.

Les participantes à cette rencontre ont fait ressortir la nécessité de faire disparaître des manuels scolaires le cliché du rôle des sexes et ont recommandé que les conseillers soient obligés de suivre un cours sur les études faites sur les femmes pour obtenir leur reconnaissance.

Quant à la question de l'avortement, tous les Conseils se sont dits d'accord en principe avec l'abrogation de la loi sur l'avortement, mais tous ne sont pas prêts à endosser dans leur

entier les recommandations du Conseil québécois rendues publiques au cours de l'été.

Signalons, en outre, que tous les Conseils entreprendront au cours des prochains mois une recherche sur les garderies et la philosophie de la garde des enfants et présenteront leurs points de vue sur cette question à la prochaine réunion du Conseil qui se tiendra dans la ville de Québec en janvier prochain.

Le YWCA rend hommage aux femmes — À l'occasion de son centenaire et pour souligner l'Année internationale de la femme, le YWCA de Montréal rendra hommage à une certaine de "femmes de mérite" de la région de Montréal qui ont réussi de façon remarquable à l'intérieur de leurs professions.

Ces "femmes de mérite" (comme le Y les a surnommées) ont été désignées par des groupes de professionnels et institutions d'éducation de la

métropole; elles recevront une plaque-souvenir lors d'un déjeuner qui aura lieu à l'hôtel Bonaventure le vendredi, 26 septembre.

La présidente de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, Mme Florence Bird, s'adressera aux invités à ce déjeuner.

Rencontre des femmes syndicalistes — Le Congrès du travail canadien a annoncé ces jours derniers qu'une conférence nationale de femmes syndicalistes aura lieu à Québec, le printemps prochain, juste avant le congrès biennal du CTC.

Le vice-président exécutif du congrès, Mme Shirley Carr, est responsable du sous-comité chargé de préparer cette rencontre.

Françoise Giroud au Québec — Il semble à peu près certain que Mme Françoise Giroud, ministre de la Condition féminine de France sera au Canada les 7, 8 et 9 octobre. Invitée du gouvernement du Québec, elle

sera reçue par la Commission féminine du parti libéral à Montréal et visitera également Ottawa. Cette visite fait suite à l'invitation lancée par Mme Lise Bacon, alors ministre d'État aux Affaires sociales, à l'occasion de la Journée de la femme qui se tenait à Paris le printemps dernier.

Toute la famille est invitée — L'assemblée annuelle de l'Institut Vanier de la famille aura lieu au Château Laurier, à Ottawa, les 3, 4 et 5 octobre sous le thème "Vers la société familiale".

Le programme se concentre sur la vie familiale aussi bien à l'intérieur des familles que dans la société en explorant, grâce à la discussion et à des démonstrations, ce que signifient le travail et le revenu, la santé, le vieillissement, l'apprentissage, les loisirs et les communications. Certaines séances auront lieu dans l'hôtel, d'autres à des endroits plus directement reliés au sujet étudié. L'Institut invite les familles à



participer à cette rencontre. Les enfants plus âgés voudront peut-être participer à quelques séances et il y aura une garderie de jour pour les plus jeunes. Les familles désireuses d'assister à ce congrès doivent communiquer le plus rapidement possible avec l'Institut, 151, rue Slater, suite 207, Ottawa afin de compléter les arrangements nécessaires.

L'UNICEF a besoin de vous

Comme l'enfant sur la photo ci-contre, deux sur douze mourront probablement avant d'avoir atteint leur cinquième année. S'ils ont la chance de survivre jusqu'à l'âge de l'école primaire, ils n'apprendront ni à lire ni à écrire, parce que pour 99 millions d'enfants comme eux, il n'existe pas d'école. Et ceux qui auront la chance de fréquenter une école feront

probablement partie d'une classe de 89 autres écoliers dépourvus de livres. Cet enfant est un des 860 millions des 112 pays en développement que vous pouvez aider en devenant volontaire UNICEF.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance paie aujourd'hui de 20 à 100% plus cher qu'il y a un an la plupart des produits qu'il fournit, à une époque où il y a état d'urgence pour les enfants dans le monde.

Il y a plus d'enfants et de nourrissons que jamais qui sont dans une situation désastreuse, tant ils ont besoin d'aliments, d'eau potable, de soins médicaux et d'éducation. Il n'a jamais autant fallu d'argent à l'UNICEF pour répondre à leurs besoins.

Entièrement administré par des volontaires, l'UNICEF est le seul organisme des Nations unies qui dépend uniquement des contributions volontaires des gouvernements et des individus.

Quels que soient votre profession, vos aptitudes, vos goûts, vos talents ou vos moyens financiers, vous pouvez apporter votre aide à l'UNICEF. Écrivez au comité UNICEF Québec, 1822, rue Sherbrooke ouest, Montréal, ou téléphonez à 937-4646.



Toute la tristesse d'une mère qui voit son enfant mourir lentement de la faim, du manque de soins médicaux et d'eau potable.

Cinq Églises du Canada reconnaissent leur baptême

OTTAWA (CCC) — Les cinq plus grandes Églises chrétiennes du Canada ont conclu une entente sur la reconnaissance de la validité des baptêmes et sur l'opportunité d'un certificat commun.

De fait, les Églises anglicane, catholique, luthérienne, presbytérienne et Unie reconnaissent désormais au Canada la validité des baptêmes conférés selon leurs traditions respectives.

De plus, elles utiliseront un certificat de baptême commun, valable pour toutes les Églises. Ces développements sont les fruits du travail d'un groupe composé de représentants du Conseil canadien des Églises (CCE) et de la Conférence Catholique Canadienne (CCC).

Donc, à l'avenir, tout baptême administré dans une Église chrétienne avec de l'eau courante, soit par immersion, aspersion ou ablation, conjointement avec la formule

trinitaire ("Je te baptise... au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit") devrait être reconnu par les autres Églises mentionnées. Le certificat commun reconnu par chaque Église sera le symbole du lien qui unit tous ceux qui suivent le Christ.

Pour l'Église catholique, cette démarche constitue un grand pas dans l'application des décisions prises par le deuxième Concile du Vatican et un renversement de la présomption d'invalidité des baptêmes conférés dans les autres confessions chrétiennes. Ce doute systématique en regard de la matière ou d'autres raisons est contraire à l'esprit de Vatican II.

Les théologiens et la législation ecclésiastique s'accordaient sur le principe que le baptême ne devait être administré qu'une seule fois; mais, en pratique, la validité des baptêmes conférés par les autres Églises faisait l'objet d'un doute trop fréquent.

Il y a quelques années à peine, le baptême sous condition était de règle pour les chrétiens qui se convertissaient à l'Église catholique.

Désormais, donc, à moins

d'une preuve spécifique du contraire, une Église acceptera tout baptême conféré par les autres Églises mentionnées.

Bénéficieront de cette nouvelle option des Églises chrétiennes qui se convertiront au catholicisme et ceux pour qui il faudrait obtenir une dispense de mariage mixte parce qu'une partie est catholique et l'autre baptisée dans une autre Église chrétienne.

L'entente entre les Églises chrétiennes du Canada s'inspire des documents conciliaires sur l'Église et l'Oecuménisme et plus particulièrement du Directoire pour l'oecuménisme publié en 1967 par le Secrétariat pour l'unité des chrétiens (nos 10, 11, 16, 17, 18).

Cette entente survient après des déclarations semblables des Églises chrétiennes de Belgique (1971), de France (1972), de Zambie (1970), de Madagascar (1969). Des démarches analogues sont en cours en Angleterre et au Pays de Galles.

Un comité proposera aux Églises canadiennes les formules d'un certificat de baptême commun, en plus des certificats actuellement en usage.

Nourrissons frappés de salmonellose

AVELLINO Campanie (AFP) — Deux nouveau-nés frappés de salmonellose sont morts samedi soir à l'hôpital Santobono d'Avellino (Campanie), ce qui porte à douze le nombre des enfants morts à la suite de l'épidémie qui a éclaté vendredi.

Selon les autorités sanitaires, deux autres nouveau-nés sont dans un état préoccupant, tandis que vingt autres sont en observation. La maladie, indiquée-t-on de même source, a pu être transmise par la mère d'une des victimes et s'est rapidement propagée à tous les enfants qui sont morts d'un empoisonne-

ment du sang.

La Campanie détient le record des maladies infectieuses comme la typhoïde et l'hépatite virale, explique le Dr Palmieri, directeur de l'Office régional de l'hygiène et de la santé. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions a-t-il ajouté, que Naples ait le taux le plus élevé de mortalité infantile en Italie (64 pour mille).

Une enquête a été ouverte par les autorités de la région pour déterminer d'éventuelles responsabilités de la direction et du personnel des hôpitaux.

Le sexe de Dieu et l'année de la femme

DURHAM, Caroline du Nord (AP) — L'année de la femme n'a pas fini de réserver des surprises: certains chrétiens étudient actuellement les moyens de supprimer des écritures saintes les références trop marquées à un seul sexe, en l'occurrence le masculin.

A l'appui de leur démarche, ils déclarent que si les êtres humains sont "à l'image de Dieu", Dieu est donc à la fois masculin et féminin.

Sous la direction du révérend Robert Young, aumônier à l'Université Duke de Caroline du Nord, une équipe d'étudiants masculins et féminins réécrit, non seulement les hymnes et les prières, mais aussi des passages des Écritures, et toute une Bible "anti-sexiste" pourrait d'ici peu paraître.

Ainsi, par exemple, dans une traduction habituelle en langue anglaise, il est écrit dans

l'évangile selon saint Jean 15,13: "Un homme ne peut pas faire preuve de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis." Le groupe d'étude propose la nouvelle lecture suivante: "Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis."

Le révérend Young explique que si le groupe parle toujours du "Père, du Fils et du Saint-Esprit", il tente, dans la mesure du possible, de remplacer les pronoms tels que il par Dieu. En certaines circonstances, ajoute-t-il, quand nous prions, nous parlons de Dieu, notre père-mère.

Mais, jusqu'à présent, assure le révérend, le groupe n'a pas touché aux pronoms masculins qui se réfèrent à Jésus-Christ.

"Jésus est plus qu'un homme. Il est l'accomplissement de la personnalité, pour nous, hommes comme femmes," dit-il.

Carrières et Professions

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
LANGUE SECONDE

Demandé à la Laurentian School Board pour l'enseignement du français aux étudiants des cours secondaires.

Communiquer avec:

Directeur du personnel,
Laurentian School Board,
448, avenue Argenteuil,
Lachute, Qué.
Tél. 514-562-8513

Service de coordination - Architecture

recherche

- SURVEILLANTS DE CHANTIER.
(minimum 8 ans d'expérience)
- TECHNICIENS EN ARCHITECTURE
(minimum 8 ans d'expérience pertinente)
- ARCHITECTES
(minimum 3 ans d'expérience)

Communiquer par téléphone à:

253-2201 poste 365 ou 366.

ATELIER D'ARCHITECTES

recherche

- SURVEILLANT DE CHANTIER
(minimum 5 années d'expérience pertinente)
- COMMIS TECHNICIEN DE CHANTIER
(minimum 2 années d'expérience)
- TECHNICIEN EN ARCHITECTURE, EN ATELIER
(minimum 5 années d'expérience pertinente)

À tous ces postes, expérience au Canada; langue de travail: français courant.

Expédier qualifications à: 4915, de Salaberry, suite 102, Montréal ou communiquer avec Mme Kouri, 331-8720.



CEGEP
DE SAINT-JÉRÔME

PROFESSEUR DE CINÉMA
pour la session automne 1975

Le candidat sera chargé de cours: (3h/semaine), à la leçon, pour le cours de "Cinéma québécois".

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme de 1er cycle universitaire.
- Expérience pertinente.

SALAIRE:

Selon les qualifications.

Prière de téléphoner immédiatement aux:

Services pédagogiques,
Cégep de Saint-Jérôme,
Tél. 514-436-1580 poste 246

NOUVELLES IMPORTATIONS D'ITALIE

Robes chemisiers finies jersey de laine	Prix spécial Carla	\$59 ⁹⁵
Régulier \$90.00		
DERNIER CRI		
Robes tuniques ceinturées	Prix spécial Carla	\$39 ⁹⁵
Régulier \$80.00		
Superbes jupes de gabardine de laine entièrement doublées, aussi jupes de velours ou de cordée de velours	Prix spécial Carla	\$29 ⁹⁵
Régulier \$65.00		
Pantalons, tricot double, ou gabardine ou velours	Prix spécial Carla	\$29 ⁹⁵
Régulier \$65.00		
Cardigan ou pull, laine ou Alpaca	Prix spécial Carla	\$24 ⁹⁵
Régulier \$50.00		
Gants souples en peau d'agneau, doublé fourrure, ou doublés laine	Spécial	\$13.95
Régulier \$18.00		
Régulier \$16.00	Spécial	\$10.95
non doublés - Régulier \$15.00		
	Spécial	\$6.95

Nous avons aussi la toute nouvelle collection de

ELSA MARTINELLI
tricot - robes - manteaux

Haute Couture Carla Inc.

521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon

Tél.: 270-1182

ON PASSE L'HIVER AVEC VOUS

Pas de vacances pour l'Équipe Nutrite! Ce n'est pas qu'elle ne les mérite pas, mais l'hiver pourrait être dur et elle se veut disponible pour un coup de main. Aussi, elle vous suggère d'utiliser maintenant le Pré-Hiver ou le Pré-Hiver avec Herbicide.

PRÉ-HIVER
Cette préparation spéciale assure la santé à votre gazon durant les longs mois de l'hiver. Votre pelouse prend des forces au lieu de dépérir.

PRÉ-HIVER + HERBICIDE
Si vous ne voulez pas que votre pelouse soit envahie par les mauvaises herbes, munissez-vous du Pré-Hiver avec Herbicide et répandez-le généreusement. Vous verrez venir le printemps avec un sourire!

NUTRITE
... un coup de main à la nature!

w.h.perron
515, boul. LABELLE, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610

Vaste terrain de stationnement
OUVERT: de lundi au samedi de 8h30 à 5h. et 9h.

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure ou comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
324-2580

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GODOUARD DOBUSH STEWART

842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...
Châle d'aujourd'hui
entraquant ou sage
382-4710

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT
ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages
J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

Les Rough Riders s'inclinent 19-13

Johnny Rodgers peut assurer presque seul le succès des Alouettes auprès des francophones

par ANDRÉ TARDIF

Comment, à l'instar d'un nombre croissant de Montréalais, ne pas se laisser fléchir par la tenue actuelle des Alouettes au football?

Après avoir été, des années durant, à peu près complètement ignorés des amateurs, francophones surtout, les représentants de la métropole jouissent d'un engouement certes aussi prononcé, sinon plus, que durant les belles années 50, alors que Sam Etcheverry, Hal Patterson et comparses fai-

saient régulièrement salle comble au stade de l'université McGill, grâce à leur jeu aérien éblouissant.

Quoi qu'en pense Bob Geary, l'ex-pugiliste et costaud footballeur du quartier Pointe-Saint-Charles qui a réussi, par son travail acharné à se hisser au poste de directeur-gérant de l'équipe, fonction que l'on réserve surtout à des Américains ou à d'anciennes grandes vedettes de la Ligue canadienne, les amateurs francophones sont peut-être en-

core plus entichés de jeu spectaculaire que de victoires.

Leur tempérament latin aidant, les francophones, moins initiés aux secrets d'une discipline que leurs concitoyens anglophones apprennent à connaître d'abord les aspects flamboyants du jeu, tels que sait leur en fournir l'unique Johnny Rodgers lors de ses courses à l'emporte-pièce, ou encore l'ailier Peter Dalla Riva lorsqu'il plonge témérairement au sol

pour réussir un atterrissage, ou même Larry Smith sur ses incursions.

Or, un jeu éblouissant n'est pas nécessairement synonyme de victoires au football, et c'est là le dilemme du chef-instructeur Marv Levy, des Alouettes.

Il faut que Levy, d'une part, dirige une équipe gagnante. A cause de sa réputation de pilote par excellence dans la LCF d'ailleurs non surfaite, lui qui est allé à l'école des grands instructeurs américains on ne lui pardonnerait pas qu'il en soit autrement.

Mais d'autre part, le sport professionnel étant ce qu'il est, la philanthropie n'y a pas sa place. Et Levy se doit de présenter un spectacle susceptible d'attirer les amateurs en plus grand nombre que l'équipe ne l'a fait au cours des 10 ou 15 dernières saisons, et ce, de façon régulière. Et seul l'immense bassin démographique francophone peut fournir aux Alouettes ces milliers d'amateurs additionnels qui leur permettront d'équilibrer leur budget.

Car, il ne faut pas l'oublier, les Alouettes sont destinées, selon toutes les apparences, à être locataires du nouveau stade Olympique, et ce, dès l'an prochain. La population montréalaise ne saurait tolérer que leur stade serve à subventionner une équipe professionnelle, un monument qui leur aura coûté les yeux de la tête en comparaison à d'autres stades recouverts actuellement en opération, ou sur le point de l'être, chez nos voisins d'outre-frontière.

Le maire Jean Drapeau, nonobstant ses extravagances, aurait raison de refuser de louer

"son" stade à une équipe qui ne fait pas ses frais, en faveur d'une équipe de la Ligue nationale de football, le "gros show" américain, avec toutes ses inévitables séquelles.

Seuls les prudes se scandaliseront qu'on aborde ce problème de façon aussi directe, et surtout, dans une optique nettement favorable aux Alouettes. Il faut, bien sûr, favoriser le sport de masse, qui n'a jamais été choyé au Québec avant aujourd'hui (et même là, on semble le faire dans une optique encore trop élitiste, à la faveur des prochains Jeux olympiques).

Le sport-spectacle, d'abord et avant tout professionnel, n'est-il pas une réalité quotidienne avec laquelle les Nord-américains doivent composer?

Mais dans le cas du football, il arrive qu'une ligue exclusivement canadienne ait réussi, malgré l'appât du gain que peut représenter pour nos voisins du sud un marché de plus en plus lucratif, à survivre et progresser, tout en gardant une autonomie relative.

On ne peut en dire autant du hockey professionnel, où l'américanisation outrancière de la Ligue nationale est en train d'aliéner de plus en plus d'amateurs sérieux. On s'y prend à souhaiter qu'un projet de regroupement (qui serait plus qu'une rumeur) des équipes de la LNH et de l'Association mondiale, dans une division exclusivement canadienne, se réalise dans les plus brefs délais.

Quant au baseball, c'est un sport typiquement américain. La présence des Expos à Montréal est en quelque sorte une anomalie, et leur existence est uniquement conditionnée au

Alouettes 19, Riders 13

1^{er} quart
OTTAWA, touché de Jackson, 43 vgs, passe de Clements, transformé par Organ, 6-41

2^e quart
OTTAWA, placement d'Organ, 45 vgs, 0-13
MONTREAL, placement de Sweet, 44 vgs, 7-34
MONTREAL, simple de Sweet, 28 vgs, 13-43

3^e quart
MONTREAL, touché de Rodgers, 8 vgs, passe de Jones, transformé par Sweet, 6-42
OTTAWA, placement d'Organ, 22 vgs, 11-42

4^e quart
MONTREAL, touché de Rodgers, course d'une verge, transformé par Rodgers, passe de Jones, 2-31
OTTAWA, placement d'Organ, 22 vgs, 17-33
MONTREAL, 0-4-7-8-19
Assistance: 28.879.



L'unique Johnny Rodgers bondit pour saisir, de façon sécuritaire, une passe de Jimmy Jones, sous les yeux de Peter Crépén, des Rough Riders d'Ottawa. Rodgers s'est avéré le héros d'une victoire de 19-13 des Alouettes, samedi à l'Auto-stade. (Photo PC)

Victoire facile des Eskimos contre les Tiger-Cats, 17-3

HAMILTON (CP) — Le vétérinaire après-temps Tom Wilkinson a dirigé une attaque, qui a réussi deux touches en première demie, et les Eskimos d'Edmonton ont par la suite juste assez bien joué pour contenir les Tiger-Cats, dans une victoire de 17-3 hier après-midi à Hamilton.

Wilkinson, élu le joueur par excellence dans la LCF l'an dernier, a mené les Eskimos, meneurs de la section Ouest avec une fiche de sept victoires contre une seule défaite, en réussissant des passes de touché à George McGowan et Don Warrington, sur 18 et 43 verges respectivement.

Quelque 22.144 amateurs, dont plusieurs sont partis à l'interdiction, ont abondamment conspué les Tiger-Cats pour leur piètre tenue.

A Vancouver samedi soir, le

demie Terry Bailey a réussi deux touches sur des courses, tandis que la brigade défensive embouteillait l'attaque des Argonauts de Toronto, et les Lions de la Colombie-Britannique ont facilement gagné 32-10.

Il s'agissait d'un 3^e triomphe consécutif des Lions sous la

conduite de leur nouvel instructeur Cal Murphy, ce qui leur permet de rejoindre les Blue Bombers de Winnipeg au 3^e rang dans l'Ouest avec une fiche de 4-5.

Lions 32, Argonauts 10

1^{er} quart
TORONTO, placement d'Andrusyshyn, 52 vgs, 11-05
COLOMBIE-BR., simple de Guthrie, 33 vgs, 14-46

2^e quart
COLOMBIE-BR., touché de Moseley, course de 2 vgs, passe de Lisk, transformé par Guthrie, 7-34

3^e quart
COLOMBIE-BR., touché de Bailey, course de 15 vgs, transformé par Guthrie, 10-48

4^e quart
TORONTO, touché d'Orange, 10 vgs, passe de Bynum, transformé par Andrusyshyn, 13-02

5^e quart
COLOMBIE-BR., placement de Guthrie, 14 vgs, 8-03

6^e quart
COLOMBIE-BR., placement de Clark, 25 vgs, passe de Guthrie, transformé par Guthrie, 13-27

7^e quart
TORONTO, touché de Bailey, 30 vgs, 3-0
COLOMBIE-BR., 1-14-7-10-32
Assistance: 24.281

Eskimos 17, Tiger-Cats 3

1^{er} quart
EDMONTON, touché de McGowan, 18 vgs, passe de Wilkinson, transformé par Cutler, 14-08

2^e quart
EDMONTON, touché de Warrington, 43 vgs, passe de Wilkinson, transformé par Cutler, 9-27

3^e quart
HAMILTON, placement de Sunter, 23 vgs, 8-57

4^e quart
EDMONTON, placement de Cutler, 25 vgs, 13-07

5^e quart
Edmonton, 7-7-0-3-17
Hamilton, 0-0-3-0-3
Assistance: 22.144

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.03 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

OUTREMONT, ai besoin gardienne à domicile, 5 jours par semaine. Excellentes conditions de travail. Chambre privée. Enfant unique de 2 ans. Bonne rémunération. Tél.: 733-4304 16-9-75

OUTREMONT, on demande personne d'expérience pour travail domestiques. Couple de professionnels, 4 enfants d'âge scolaire et universitaire. Fin de semaine libre incluant vendredi après-midi. Chambre privée avec TV si désiré. \$65 par semaine. Références exigées. Tél.: 739-5718 après 6 p.m. seulement. 16-9-75

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.)

ANTIQUITES A VENDRE

SUPERBE LIT DE CUIVRE, style massif, fin siècle dernier. Tél.: 1-418-872-4981. 16-9-75

AUTHENTIQUE MAISON QUÉBÉCOISE, pièces sur pièces, à vendre démantelée et numérotée. Tél.: 472-1389 20-9-75

ANTIQUITE: set de salle à dîner, chaise sculptée, 100 ans, 10 morceaux. Table 54" x 54", buffet 71" x 25" x 36". \$2,500. Tél.: 585-0270 22-9-75

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, sous-location, grand 4^e, poêle et réfrigérateur inclus. Libre 1^{er} novembre Tél.: 733-1244 entre 9 et midi seulement 19-9-75

ARTICLES A VENDRE

MARCHÉ DE LIVRES

Nouveaux, rares et usagés
TOUS LES LUNDIS
10 a.m. à 18 h.
Marché 7 jours
Gare Windsor
Tél.: 866-9729
16-9-75

BUREAUX A LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.
• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.
211 DU ST-SACREMENT
Tél.: 844-3361
poste 238
J.N.O.

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5^e, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale. Location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-75

CHALET MEUBLE: 2 milles du Mont Orford, comprenant 3 chambres à coucher, avec salon, dinette, foyer, chauffage inclus. Du 15 septembre au 15 avril. Tél.: 256-8265 soir seulement 17-9-75

LAC L'ACHIGAN: Luxueuses résidences, 24-430e avenue. Chauffées, meublées, foyer \$2,500 pour saison. Ski et motoneige. Tél.: 684-8499 ou 384-2811 16-9-75

CHAMBRES A LOUER

COTE-DES-NEIGES: communications faciles, chambre vivoir, dame seule, références, privilèges. Tél.: entre 9 et midi 735-4869 16-9-75

COURS

yoga
• Technique Eva Ruchpaul
Alain Dartigues
5110 ave du Parc,
(angle Laurier)
731-6307 16-9-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 16-9-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie intérieure et extérieure. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 689-2547. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX A LOUER

Christophe-Colomb-Rosemont
Espace commercial, 18,000 pieds carrés. A proximité métro. Idéal pour magasin ou bureau. Mlle A. Thériault
254-4566 ou 354-7176.

TRUST GENERAL, courtier 16-9-75

FEMMES DEMANDÉES

ESPAGNOL: étudiante langue maternelle espagnole demandée pour donner cours rattrapage à élèves, classe première Lycée français. Tél.: M. Pon 496-6369 16-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE

Le Directeur d'une revue spécialisée recherche une secrétaire expérimentée.

• Les postulantes doivent posséder une bonne connaissance de la langue française.

POUR RENDRE-VOUS, TÉLÉPHONER À:

M. Tessier,
878-3148, poste 61.
16-9-75

Notre étude légale a besoin des services d'une:

SECRÉTAIRE additionnelle

ayant de l'expérience et qui serait disponible une quinzaine d'heures par semaine.

Demandons: secrétaire débrouillard qui n'a pas peur de prendre des responsabilités. Candidature par écrit à:

Unterberg, Boyer, Giroux, Mainville & Bonin,
1980 ouest, Sherbrooke, Suite 700, Montréal.
17-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE - RÉCEPTIONNISTE

Secrétaire français excellent; anglais courant. Quelques années d'expérience. Steno française et anglaise. Dictaphone et pouvant répondre au téléphone. Société financière (métro Victoria).

Possibilité d'avancement vers un poste de responsabilité administrative. Ambiance agréable. Salaire selon qualifications.

S'adresser à: EuroNat Ltée
Tél: 282-1895
16-9-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de:

• PROFESSEURS EN ADAPTATION SCOLAIRE

— Au secondaire

• PROFESSEUR DE MENUISERIE

• PROFESSEURS EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE

— Élémentaire et Secondaire

• PROFESSEURS EN IMMERSION FRANÇAISE

— Dans les écoles anglaises élémentaires et secondaires

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec

MLLE RITA ST-PIERRE, 697-6320, poste 55.

UN PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec

M. MARCEL ARSENAULT, 697-8466. 16-9-75

FEMMES DEMANDÉES

OPÉRATRICE DE TERMINAL

• Dactylo 60 mots/minute.
• Connaissance de base en informatique;
• Expérience sur matériel digital PDP-11 serait un atout.

Communiquer à:

875-8931
Nicole Chapleau
16-9-75

SECRÉTAIRE BILINGUE

Possédant au moins un an d'expérience. Bonne connaissance de la dactylographie dans les deux langues.

Prendre rendez-vous au:

341-7725 17-9-75

Recherchons INFIRMIÈRES AUTORISÉES et INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

• Service de nuit
• Temps plein et partiel
De préférence expérience en gériatrie.

S'adresser à:

Mme C. Brunelle
351-0980
22-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE - RÉCEPTIONNISTE

Secrétaire français excellent; anglais courant. Quelques années d'expérience. Steno française et anglaise. Dictaphone et pouvant répondre au téléphone. Société financière (métro Victoria).

Possibilité d'avancement vers un poste de responsabilité administrative. Ambiance agréable. Salaire selon qualifications.

S'adresser à: EuroNat Ltée
Tél: 282-1895
16-9-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de:

• PROFESSEURS EN ADAPTATION SCOLAIRE

— Au secondaire

• PROFESSEUR DE MENUISERIE

• PROFESSEURS EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE

— Élémentaire et Secondaire

• PROFESSEURS EN IMMERSION FRANÇAISE

— Dans les écoles anglaises élémentaires et secondaires

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec

MLLE RITA ST-PIERRE, 697-6320, poste 55.

UN PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec

M. MARCEL ARSENAULT, 697-8466. 16-9-75

GARDERIES

CHERCHE GARDIENNE, 2 enfants âgés 2 ans, lundi à vendredi, coin de l'Épée. Bernard. \$70 par semaine. Tél.: 271-3147 ou 271-3402 après 6 p.m. 17-9-75

GARDERIE DE JOUR

Les Pitchounets ouvrent une deuxième garderie le 3 novembre.

Endroit: 6926 Sherbrooke ouest

Âge: 2 à 5 ans

Activités pré-scolaires (bricolage, psycho-motricité, chant, peinture, etc.) Repas chauds. Bilingue.

Heures: 8 a.m. à 6 p.m.

Rens.: appeler Lise Boucher
737-4139
22-9-75

HOMMES DEMANDÉS

NOUS CHERCHONS IMMÉDIATEMENT 2 vendeurs de publicité avec expérience, pour un journal à Montréal. Salaire plus commission. Pour rendez-vous: 861-8187 17-9-75

HOMME DE COMPTOIR, expérimenté dans la vente de matériel électrique. Bilinguisme nécessaire. Prendre rendez-vous au 341-7725 17-9-75

JEUNE HOMME pour travailler à notre service d'expédition comme emballer. La connaissance du matériel électrique sera un atout important. Prendre rendez-vous au 341-7725 17-9-75

ÉLECTRICITÉ

Homme d'entrepôt demandé avec connaissance du matériel électrique.

Prendre rendez-vous au:

341-7725 18-9-75

MAISONS A LOUER

ST-BRUNO: bungalow, 5 pièces avec salle de séjour au sous-sol. Endroit central et tranquille. Disponible immédiatement. Tél.: 766-6121 17-9-75

OBJETS TROUVÉS

CHAÎNE avec pièce de monnaie mexicaine, dorée, trouvée près Ruby Food. Tél.: 323-3549 16-9-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. p.n. L. es lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1968. Confiant, sérieux, professionnel. 1117 ouest St-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial, veuf (ves) personnes seules. Ecrire case postale 101, Station Rosemont, Montréal. Information, 729-0680. 16-9-7

Les Expos ne peuvent brouiller les cartes

Les Pirates progressent vers le championnat

PITTSBURGH (d'après AP) — Si les Expos de Montréal espèrent brouiller les cartes dans la course au championnat de la section Est de la Ligue nationale de baseball, lorsqu'ils se sont amenés à Pittsburgh vendredi dernier pour une série de trois matches avec les Pirates, dernière confrontation entre les deux équipes cette saison, ils en sont repartis bredouilles.

En effet, les Expos, suite à leur échec de 4-3 hier après-midi, n'y ont remporté qu'une

seule victoire (5-2 samedi) et n'ont nullement affecté la pous-sée de leurs rivaux vers le titre.

Les Pirates conservent donc leur priorité de 5 1/2 parties au sommet sur les Phillies de Philadelphie, et à deux semaines de la fin du calendrier régulier, il devient de plus en plus apparent qu'ils seront consacrés titulaires une fois de plus.

Hier donc, un simple de Duffy Dyer et un erreur au champ droit par Tony Scott ont procuré deux points aux Pirates en 6e manche. Peu avant, le vétéran Woodie Fryman (8-11), en relève, avait accordé des buts sur balles à Manny Sanguillen et Bob Robertson avant que Dyer

ne cogne un simple à ses dépens, produisant au moins le point égalisateur. Mais l'erreur de Scott permit au coureur de relève Miguel Dilone d'enregistrer le point gagnant.

Richie Zisk, avec son 19e circuit de la saison en 4e manche, et Sanguillen, avec un double en 6e, avaient été responsables des deux premiers points des Pirates. Pepe Frias avait cogné un simple de deux points à la 2e reprise pour les Expos, et Mike Jorgensen y était allé d'un ballon-sacrifice en 6e.

Samedi soir, les Montréalais avaient compté à trois reprises à la suite d'erreurs de l'adver-

saire, tandis que Jim Dwyer avait produit les deux autres avec un double et un simple. Le jeune gaucher Dan Warthen en profitait alors pour décrocher un 7e gain cette saison contre six échecs.

A Chicago hier, les Phillies ont mis fin à une série de quatre victoires consécutives des Cubs en les humiliant 13-7. Le robuste Mike Schmidt, meneur des deux ligues dans ce domaine, a cogné ses 35e et 36e circuits de la saison pour les Phillies, Dick Allen y allant de son 10e. Ils ont produit respectivement 4 et 3 points.

A St-Louis, les Cardinals, qui sont à 7 1/2 parties des Pirates au 3e rang, ont conservé des chances mathématiques de remporter le championnat grâce à une victoire de 6-2 aux dépens des Mets de New York et de leur assaillant Tom Seaver.

Le voltigeur-recrue Mike Vail, des Mets, a quand même égalé un record du baseball majeur cette saison en cognant en lieu sûr pour un 22e match consécutif.

Dans la Ligue américaine, section Est, où se dispute la seule lutte intéressante pour le titre, les meneurs, les Red Sox

de Boston, ont conservé leur précieuse priorité de quatre parties sur les Orioles de Baltimore, alors que tous deux l'ont emporté hier.

A Boston, Carl Yastremski a brisé l'égalité avec un simple de deux points en 7e manche pour procurer une victoire de 8-6 aux Red Sox face aux Brewers de Milwaukee, qui menaient 5-1 à la 6e manche.

A Détroit, les Orioles, menés à l'attaque par Don Baylor, ont maîtrisé les Tigers de l'endroit 9-3. Baltimore obtenait ainsi une 10e victoire à ses 12 dernières rencontres.

baseball

Ligue Nationale

Samedi
Montréal 5, Pittsburgh 2
Chicago 4, Philadelphie 1
New York 6, St-Louis 2
San Francisco 9, Cincinnati 2
Los Angeles 6, Atlanta 0

Hier
Pittsburgh 4, Montréal 3
Houston 4, San Diego 2
St-Louis 6, New York 2
Los Angeles 3, Atlanta 2
Philadelphie 13, Chicago 7
San Francisco 4, Cincinnati 2

Aujourd'hui

Pittsburgh, Reuss (16-11) et Rooker (12-9) à Chicago.

Bonham (13-13) et Prall (0-1), 2, 13h

Montréal, Rogers (10-11) à New York, Koonsman (12-13), 20h05

Philadelphie, Christenson (10-5) à St-Louis, Rasmussen (4-4), 20h30

San Diego, Folgers (6-9) à Los Angeles, Hooton (16-9), 22h30

Atlanta, Morton (16-15) à San Francisco, Halicki (9-13), 23h05

Ligue Américaine

Vendredi
Oakland 11-6, Minnesota 4-7
Kansas City 10-6, Californie 2-2
Baltimore 6, Detroit 4
Chicago 5, Texas 2
Milwaukee à Boston, remis

Samedi
Milwaukee 9-3, Boston 6-6
Cleveland 7-3, New York 1-4
Oakland 8, Minnesota 5
Baltimore 6, Detroit 0
Californie 6, Kansas City 2
Texas 8, Chicago 7

Hier
Texas 9, Chicago 8
Kansas City 10, Californie 4
Minnesota 10, Oakland 8
Baltimore 9, Detroit 3
New York 6, Cleveland 2
Boston 8, Milwaukee 6

Aujourd'hui
Milwaukee, Colborn (10-11) à Boston, Moret (13-3), 19h30
Chicago, Osteen (7-14) à Kansas City, Splitter (8-8), 20h30
Californie, Pictwa (0-0) à Minnesota, Blyleven (14-8), 21h
Oakland, Blue (19-11) à Texas, Perry (16-16), 21h

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	84	63	571	—
PHILADELPHIE	79	69	534	5 1/2
ST-LOUIS	77	71	520	7 1/2
NEW YORK	75	74	503	10
CHICAGO	71	78	477	14
MONTREAL	65	83	439	19 1/2
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	97	52	651	—
LOS ANGELES	81	69	540	16 1/2
SAN FRANCISCO	72	77	483	25
SAN DIEGO	68	81	456	29
ATLANTA	65	85	433	32 1/2
HOUSTON	59	91	393	38 1/2

LIGUE AMERICAINE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	88	61	591	—
BALTIMORE	84	65	564	4
NEW YORK	72	72	517	11
CLEVELAND	71	74	490	15
MILWAUKEE	63	87	420	25 1/2
DETROIT	55	94	369	33
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	90	58	608	—
KANSAS CITY	83	65	561	7
TEXAS	74	76	493	17
CHICAGO	69	78	469	20 1/2
MINNESOTA	68	77	469	20 1/2
CALIFORNIE	67	82	450	23 1/2

Hier				
MONTREAL (3)	PITTSBURGH (4)	ab	p	cs
Bittner, cd	1 1 0	Reynolds, ac	2 0 0	0
Scott, cd	0 0 0	Robinson, fu	1 0 0	0
White, cc	3 0 1	Taveras, ac	0 0 0	0
Dwyer, cg	4 0 2	Dyer, fu	1 0 1	1
Jorgensen, lb	3 1 1	Moreno, cu	0 0 0	0
Parrish, 3b	3 1 0	Mendoza, ac	0 0 0	0
Carter, r	4 0 1	Stennett, 2b	5 0 1	0
Mangual, cu	0 0 0	Oliver, cc	4 0 1	0
Cox, 2b	2 0 0	Stargell, 1b	3 0 1	0
Fryman, 1	0 0 0	Parker, cd	3 1 1	0
Lyttle, fu	1 0 0	Zisk, cg	4 1 1	1
Frias, ac	3 0 1	Sanguillen, r	3 1 2	1
Morales, fu	1 0 0	Howe, 3b	4 0 1	0
Blair, 1	2 0 0	Denny, l	2 0 0	0
Mackinn, 2b	1 0 0	Kirkpatrick, fu	1 0 0	0
		Tekula, l	0 0 0	0
		Hernandez, l	0 0 0	0
		Robertson, fu	2 0 0	0
		Dilone, cu	0 1 0	0
		Giusti, l	0 0 0	0
Totaux	31 3 7 3	Totaux	33 4 9 3	

Montréal 020 001 000 — 3
Pittsburgh 000 101 02x — 4
E-Frias, Scott, DJ-Montréal 1, Pittsburgh, 1
LSB-Montréal 5, Pittsburgh 11
2B-Oliver, Sanguillen, CC-Zisk, 19e-BV-Mangual, BS-Jorgensen
ml
Blair 6 8 2 2 2 3
Fryman P, 8-11
Denny 6 5 3 3 3 2
Tekula 1 2/3 1 0 0 1 2
Hernandez G, 7-2 1/3 0 0 0 0 2
Giusti
Victoire réservée — Giusti 17
PL-par Denny Parrish, par Fryman Stargell, mauvais lancer-Fryman
Durée—2:44
A—12,335

Samedi				
MONTREAL (5)	PITTSBURGH (2)	ab	p	cs
White, cc	5 2 3 0	Taveras, ac	3 1 0	0
Dwyer, cg	5 1 3 2	Stennett, 2b	3 0 2	0
Parrish, 3b	5 1 1 1	Oliver, cc	4 0 1	1
Jorgensen, lb	4 0 0 0	Stargell, 1b	2 0 0	0
Valentine, cd	4 0 3 1	Dilone, cu	0 0 0	0
Scott, cd	1 0 0 0	Giusti, l	0 0 0	0
Cox, 2b	5 0 1 0	Zisk, cg	4 1 1	0
Carter, r	3 1 2 0	Parker, cd	4 0 0	0
Frias, ac	4 0 0 0	Sanguillen, r	3 0 2	1
Warthen, l	3 0 0 0	Howe, 3b	4 0 0	0
Fryman, l	0 0 0 0	Ellis, l	1 0 0	0
		Randolph, fu	1 0 0	0
		Kison, l	0 0 0	0
		Robinson, fu	1 0 0	0
		Kirkpatrick, lb	0 0 0	0
Totaux	39 5 13 4	Totaux	31 2 6 2	

Montréal 101 200 010—5
Pittsburgh 010 000 010—2
E-Ellis, Parrish, Stennett 2 DJ-Montréal 3
Pittsburgh 1, LSB-Montréal 11, Pittsburgh 7
2B-Parrish, Dwyer, Valentine BV-White
S-Warthen
ml
Warthen G, 7-6 7 2-3 6 2 1 3 4
Fryman 1 1-3 0 0 0 2 2
Ellis P, 8-8 5 10 4 2 2 4
Kison 3 3 1 0 1 2
Giusti 1 0 0 0 0 0
VS-Fryman 2, ML-Warthen, Kison, BP-Sanguillen, Carter
Durée—2:44
A—17,310

sommaires

Ligue Nationale

Hier
Philadelphie 034 000 600-13 12 1
Chicago 000 020 005-7 8 2
Carlton (13-13), Lersch 9e et Gates, Boone 9e
Stone (12-8), Moore 3e, Dettmer, Schultz 7e, Zamora 7e, Crosby 9e et Mitterwald
CC-Philadelphie, Allen 10e, Schmidt 2, 35e et 36e, Chicago, Mitterwald 5e, Hestley 6e

New York 000 000 020-2 7 2
St-Louis 102 007 12x-9 12 1
Sleaver (21-9), Hall 3e, Stone 6e, Sanders 8e et Grete, Denny (10-5), Garman 8e et Simmons

Premier match

Cincinnati 000 011 000-2 10 0
San Francisco 010 001 20x-4 9 1
Nolan (13-9), McEnaney 8e et Plummer, Dresler, Lavelle 7e, Heavario (3-1) 7e et Rader, CC-SF, Rader 5e, Olivares 2e

Houston 000 000 020-4 10 0
San Diego 000 000 002-2 9 1
Richard (11-9), Niekro 9e et Jutz, Jonas (19-10), Fricello 8e et Kendall

Atlanta 000 101 000-2 10 0
Los Angeles 000 010 00x-8 8 1
Morton (17-16) et Correll, Rau (14-9), Hough 8e et Yeager
CC-LA, Cay 24e

Samedi

Philadelphie 000 000 100-1 5 0
Chicago 000 100 21x-4 10 0
Underwood (14-11), Carter 7e, McGraw 8e, Schueiler 8e et Gates, Burris (14-10) et Mitterwald

Cincinnati 002 000 000-2 7 1
San Francisco 101 010 00x-9 12 1
Gullett (13-4), Kirby 5e, Borbon 5e, T. Carroll 7e et Plummer, Barr (12-12) et Sadek, CC-SF-Thomson 5e

New York 110 010 030-6 13 0
St-Louis 000 200 000-2 4 0
Webb (7-6), Lockwood 8e et Hodges, Reed (12-11), Wallace 9e et Simmons
CC-NY-User 10e

Atlanta 000 000 000-0 5 5
Los Angeles 000 010 00x-8 8 1
Lacorte (8-2), Torrealba 5e, Hanna 5e, Hogue 8e et Williams, Messersmith (17-14) et Yeager

Ligue Américaine

Hier
Cleveland 000 200 000 — 2 7 1
New York 003 000 30x — 6 10 1
Watts (4-2), Buskey 7e et Ashby, Hunter (22-13), Martinez 8e et Hendricks, Bare (8-12), Walker 5e, Lindrow 7e et Freeman, CC-Cleveland, Powell 22e, Carty 18e, NY, White 10e

Baltimore 130 031 100 — 9 12 2
Detroit 003 000 000 — 3 9 2
Cuelar, Mitchell (3-0) et Hendricks, Bare (8-12), Walker 5e, Lindrow 7e et Freeman, CC-Baltimore, Hendricks 8e, Baylor 22e

Milwaukee 000 320 010 — 6 11 0
Boston 010 004 30x — 8 12 3
Salton, Murphy (1-7) 6e, Austin 7e, Anderson 7e et Porter, Lee, Willoughby (5-2), Drago 8e et Montgomery
CC-Milwaukee, Aaron 12e, Boston, Lynn 21e

Oakland 010 003 310 — 8 12 2
Minnesota 600 202 00x — 10 15 4

Malgré une vilaine grippe qui l'a empêché de diriger son équipe sur le terrain au cours du week-end à Pittsburgh, le gérant Gene Mauch, des Expos, s'est amené hier dans l'abri des siens en tenue de ville, avant le match qu'ils devaient perdre 4-3. L'arbitre Paul Runge, penché sur le marbre, apparaît en avant-plan sur la photo.

Billy Casper défait en match de barrage

Brillante remontée de Nicklaus

PINEHURST, Caroline du Nord (AP) — Jack Nicklaus a doublé Tom Weiskopf, puis a égalé la fiche de Billy Casper qu'il a finalement défait en match de barrage pour remporter de façon fort spectaculaire l'Omniworld mondial de golf disputé à Pinehurst, Caroline du Nord.

Nicklaus a inscrit sa cinquième victoire de la saison et sa 59e en carrière en l'emportant dès le premier trou supplémentaire avec une normale, alors que Casper commettait un bogey irréparable.

Le brillant golfeur de Columbus, Ohio, a commencé la tournée d'hier avec un retard de cinq coups qu'il a toutefois comblé en présentant une carte de 69-280. Casper a pour sa part joué un dernier parcours de 70.

Weiskopf a lamentablement glissé au troisième rang avec 75-281, tandis que Pat Fitzsimmons, meneur après deux rondes, a terminé au quatrième rang à 75-282.

Nicklaus a empoché \$40,000 pour sa victoire contre \$22,800 pour Casper.

LES TOROS de Toronto, de l'AMH, présentement en tournée d'entraînement en Scandinavie, ont fait match nul 5-5, hier, contre le Tappara, titu-

raient subi la défaite.

ANATOLI KARPOV, champion du monde des échecs, a remporté hier le tournoi international de Milan en obtenant un résultat nul dans la dernière

partie qui l'opposait au grand-maître hongrois Lajos Portish. Le résultat final du match fut de 3,5 points à 2,5 en faveur du Soviétique.

JOS HERMENS, de Hollande, a battu hier à Papendal le record du monde des 10 milles en réalisant le temps de 45 minutes 57,6 secondes. L'ancien record du monde datait du 20 septembre 1972, et était la propriété du Belge Willy Polleunis, en 46 minutes 04,8 secondes.

WAJIMA, magistralement monté par le jockey panaméen Braulio Baeza, s'est adjugé la coupe Marlboro, épreuve handicap réservée aux trois ans et plus, samedi sur l'hippodrome newyorkais de Belmont. Wajima, extrêmement bien sollicité par Baeza, a devancé d'une tête le grand favori Forego, vainqueur de l'épreuve l'an dernier, cependant que Ancient Title terminait troisième à sept longueurs et quart. Wajima, qui appartient à un groupe d'hommes d'affaires japonais et américains, a rapporté à ses propriétaires \$150,000 des \$250,000 de la bourse. Ce succès vaudra certainement à Wajima d'être désigné comme le cheval de l'année en 1975.

Coupe Davis

Seul Fillol refuse d'affronter la Suède

SANTIAGO (Reuter) — L'équipe de coupe Davis du Chili se rendra à Bastad pour y disputer la semaine prochaine la demi-finale qui doit l'opposer à la Suède, a déclaré hier Hector Basagotita, président de la Fédération chilienne de tennis.

Patricio Cornejo et Belus Prajoux sont par ailleurs revenus sur leur décision de ne pas jouer et feront partie de l'équipe chilienne. Le joueur numéroté un du Chili, Jaime Fillol, qui affirme avoir reçu des menaces de mort de gauchistes suédois, n'est pas en revanche revenu sur son forfait.

Jaime Pinto Bravo ainsi que les juniors Alejandro Pierola et Hans Gildemeister complètent la formation chilienne.

Le président de la fédération chilienne a cependant précisé "espérer sincèrement" que les autorités suédoises empêcheraient toute violence contre ses joueurs. En raison de menaces de militants suédois hostiles à la dictature chilienne, la fédération a demandé à plusieurs reprises que la rencontre soit disputée sur terrain neutre. Mais le comité spécial de la coupe Davis réuni vendredi à Londres avait maintenu le match en Suède.

Les Patriots déclenchent la grève

LNF: les positions se durcissent

FOXBORO, Mass. (d'après AP) — Une grève de la part des joueurs des Patriots de la Nouvelle-Angleterre a forcé l'annulation d'un match hors-concours hier, mais il semble que ce geste restera vain parce qu'il n'a pas été imité ailleurs.

Entre-temps, les autorités de la Ligue nationale de football ont refusé de revenir sur leur décision d'empêcher toute équipe en grève de s'entraîner ou de jouer jusqu'à ce que la paix syndicale soit rétablie.

Les Cardinals de St-Louis ont voté hier en faveur d'une grève par 30-16, mais l'équipe a quand même disputé son match amical contre les Broncos de Denver parce que les joueurs avaient convenu qu'ils ne feraient la grève que si celle-ci était approuvée à 75 pour cent.

A Foxboro (Mass.), Randy Vataha, porte-parole de l'Association des joueurs au sein des Patriots, a lu hier, au cours d'une conférence de presse, un communiqué où l'on demandait "aux 25 autres équipes de la LNF de se prononcer" en faveur d'une grève, de façon à ce que les 13 matches prévus pour le prochain week-end, comme entrée de saison régulière, soient annulés.

Une majorité des joueurs des Patriots, en congé forcé après l'annulation de leur rencontre contre les Jets de New York à

New Haven (Conn.), assistait à la conférence où Vataha a répété ce qu'il avait déjà déclaré plus tôt, à savoir que la grève

avait été déclenchée parce que les négociations pour un nouveau contrat de travail semblaient dans une impasse. Le dernier contact entre la ligue et ses joueurs a pris fin l'été dernier, et une grève n'avait pu alors régler le différend.

Aucun appui sérieux n'est cependant parvenu aux Patriots. La seule autre équipe qui aurait quasi déclenché une grève, outre les Cardinals, serait les Giants de New York. Les joueurs avaient décidé, après un vote, de retarder de 30 minutes le début d'un match les opposant aux Dolphins à Miami. Mais après avoir écouté les remontrances de leur propriétaire Wellington Mara, ainsi que celles de l'instructeur Don Shula et du quart-arrière Bob Griese, des Dolphins, les Giants se sont apaisés, et la partie n'a commencé qu'avec huit minutes de retard.

"Il ne nous est pas agréable d'entreprendre cette tâche nous-mêmes, a dit Vataha, mais nous croyons ferme qu'il est dans l'intérêt de toutes les équipes de la LNF, des propriétaires et des amateurs, qu'une convention collective soit signée dans les plus brefs délais.

football

Ligue Canadienne

Samedi
Montréal 19, Ottawa 13
C-B, 32, Toronto 10
Hier
Edmonton 17, Hamilton 3
Mardi
Saskatchewan à Calgary

Mercredi
Edmonton à Ottawa
Samedi
Montréal à C-B.
Dimanche
Calgary à Toronto
Hamilton à Saskatchewan

LIGUE CANADIENNE

Section Est						
	pj	g	p	n	pp	pc pj
MONTREAL	9	6	3	0	216	174
OTTAWA	9	5	4	0	210	175
HAMILTON	8	2	6	0	121	218
TORONTO	9	2	7	0	140	189
Section Ouest						
EDMONTON	8	7	1	0	213	142
SASKATCHEWAN	9	6	3	0	203	166
WINNIPEG	9	4	5	0	153	181
C.-BRITANNIQUE	9	4	5	0	188	191
CALGARY	8	3	5	0	168	178

Climat explosif au Liban: la gauche annule la grève

BEYROUTH (par l'AFP) — L'ordre de grève générale de 24 heures lancé pour aujourd'hui par les forces progressistes libanaises a été annulé.

L'annulation de la grève est intervenue à la suite d'une réunion qui a groupé hier après-midi à Beyrouth le premier ministre Karamé et M. Kamal Joublatt, chef du parti socialiste progressiste et chef de file de la gauche libanaise. La rencontre entre les deux hommes politiques libanais s'est déroulée en présence de M. Yasser Arafat, chef de la résistance palestinienne.

La décision d'annuler la grève a été rendue publique par M. Karamé dans une déclaration diffusée par Radio-Liban.

L'appel à la grève générale avait été lancé en signe de protestation contre l'intervention de l'armée dans le nord du Liban, dont la gauche met en cause l'impartialité.

L'appel à la grève avait suscité des réactions défavorables des partis de droite certes mais également de la part de certains partis qui s'associent généralement aux forces progressistes, telles les associations islamiques et la confédération générale des travailleurs libanais (CGTL).

De fait, les incidents qui se sont produits hier dans la banlieue de Beyrouth visent aussi à entretenir la tension et les forces de sécurité ont commencé à prendre position à certains carrefours de la capitale.

Les enlèvements se sont multipliés ces derniers jours au

Liban, au point que personne n'ose circuler de nuit d'un quartier à l'autre de peur d'être pris en otage pour servir de monnaie d'échange entre les deux camps.

On assiste d'autre part à l'apparition de nombreuses bandes armées qui, s'affublant le plus souvent d'une coloration politique, se livrent au pillage, au vol et au racket. La tâche des autorités est particulièrement difficile, car toute arrestation d'un délinquant est suivie d'un tir d'armes automatiques et de l'apparition d'hommes en armes exigeant la libération du suspect, ainsi qu'on l'a vu vendredi à Beyrouth.

Pour sa part, le père Charbel Kassiss, supérieur des ordres des moines maronites du Liban, a révélé que quinze mille Libanais chrétiens du Nord-Liban ont dû se réfugier dans la base aérienne libanaise de Kleiat, près de Tripoli.

Dans une conférence de presse donnée à Beyrouth, le père Kassiss a indiqué qu'à la suite des attaques continues perpétrées contre les villages et les monastères chrétiens du Akkar (Nord-Liban) ces derniers jours, la population chrétienne abandonne ses villages pour se réfugier à la base de Kleiat.

Le supérieur de l'ordre des moines maronites a annoncé qu'il a décidé de fermer définitivement l'école du couvent de Beit-Mellat, attaqué et incendié la semaine dernière. Trois moines maronites âgés de soixante à quatre-vingt-trois

ans avaient été égorgés dans leurs cellules à la suite de cette attaque. "Si l'on ne respecte la vie des moines, on ne respecte pas celle des enfants et c'est pourquoi j'ai ordonné la fermeture de l'école du couvent", a dit le père Kassiss qui a révélé que sur les 960 élèves de l'école, 660 étaient musulmans et 300 chrétiens.

A ce propos, le New York Times affirme que "le gouvernement libyen a envoyé des dizaines de millions de dollars au Liban au cours des derniers six mois pour soutenir les groupes gauchistes musulmans luttant contre les forces chrétiennes de ce pays".

Citant "des fonctionnaires américains", le journal ajoute dans une dépêche datée de Washington, qu'il y a de "fortes preuves que des agents libyens ont aussi acquis le contrôle de trois journaux de Beyrouth" et de quatre maisons d'édition. Il s'agit notamment, selon ces fonctionnaires, des journaux "As-Safir", "Al Kifah al-Arabi" et de "Al Massa".

D'après les mêmes sources, certains fonctionnaires libanais reçoivent également de l'argent libyen, et parmi eux M. Kamal Joublatt, chef du parti socialiste progressiste.

Les fonctionnaires appartenant au département d'Etat ou à d'autres ministères indiquent que "six bandes de combattants musulmans libanais ou plus, dont deux dirigées par des gangsters à temps partiel" bénéficient des largesses libyennes. Ils citent à ce propos les noms de Ahmed Shibbu et Ibrahim Qualayat, "malfaiteurs de Beyrouth maintenant déguisés en partisans politiques".

Ce qui frappe les fonctionnaires américains, dit le quotidien, c'est que la Libye "semble dépenser, pour soutenir les Libanais, au moins deux fois plus que pour les organisations de guérilleros palestiniens". "Il ne fait pas de doute, selon les fonctionnaires de Washington, que la Libye a dépensé de 30 à 40 millions de dollars et probablement plus au Liban depuis le printemps dernier".

depression ou d'anxiété, ne savent donc pas à quoi attribuer ces maux, a noté M. Kennedy. "Ils sont simplement lâchés à travers le pays et l'armée évite de les suivre", a-t-il conclu sarcastique.

Un bateau espion russe au large de San Diego

NEW YORK (AFP) — Un bateau espion soviétique, le "Sarychev", évolue depuis plus d'un mois à la limite d'une zone militaire interdite, au large de San Diego en Californie, affirme le New York Times.

Selon le journal, des navires de la garde côtière et des avions tiennent le "Sarychev" sous "surveillance constante". Le bateau soviétique, de la classe Zubov, est hérissé de longues antennes et équipé d'un matériel sophistiqué de détection sous-marine des missiles. Il se maintient hors des eaux territoriales américaines, aux abords d'un triangle délimité par les îles San Clemente, Catalina et San Nicholas.

C'est dans cette zone que sont effectués des essais de lancement du nouveau missile stratégique "Trident I" à têtes multiples, et d'une portée de 6500 km.

Le journal fait état à cette occasion de rumeurs selon lesquelles des sous-marins soviétiques ont également été déposés dans cette zone, sur le lit de l'océan, des appareils de détection pour suivre les lancements de missiles américains.

L'Evening Tribune, de San Diego, a indiqué de son côté que le "Glomar Explorer" avait été chargé avec sa barge submersible qui l'accompagne toujours, de localiser et de neutraliser ces appareils. Cette nouvelle mission du Glomar Explorer, qui vient d'être effectuée au large de l'île Catalina.

Ce bateau, qui est la propriété du gouvernement américain, s'était distingué en parvenant à ramener à la surface une partie d'un sous-marin soviétique nucléaire coulé près des îles Hawaii.

La marine et le Pentagone se sont abstenus de tout commentaire à propos de ces informations. Un officier de marine de la base de San Diego, qui n'a pas cité son nom, a simplement indiqué que la présence du "Sarychev" ne constituait pas un sujet d'inquiétude.

Des navires espions soviétiques visitent régulièrement tous les 18 mois, la région. Le "Sarychev" peut faire ce qu'il veut tant qu'il ne viole pas la limite des 12 milles, a-t-il dit. En revanche, a-t-il ajouté, le dépôt sur le lit de l'océan des appareils détecteurs est plus sérieux, et la marine veut qu'ils disparaissent.

Informations internationales

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"Demande de permis temporaire — Re: Adamo Salviati — Permis haulaway. La partie requérante Adamo Salviati dont l'adresse est 1009 Rawdon Street, Ville LaSalle, Québec, demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandises autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports du Québec pour la première parution de ladite demande".

1ère parution: 15 sept 1975
2e parution: 16 sept 1975
3e parution: 17 sept 1975

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Avis de demande de permis spécial

PRENEZ AVIS que Ronald Taillefer, 67 Ours Street, Pointe-Claire, P.Q., va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulaway l'autorisant à tirer les remorques de Kingway Freight Lines Ltd. avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de la Commission des Transports du Québec pour la même fin.

Toute personne intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec, dans les quatre (4) jours de la première parution de ladite demande, à l'adresse suivante: 1ère publication: 15 septembre 1975
2ème publication: 16 septembre 1975
3ème publication: 17 septembre 1975

PIERRE SAINT-PIERRE, c.r. Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-02844-751

MAURICIO DIAS, demandeur

DAN GENEAU, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, DAN GENEAU, de comparaître dans un délai de trente jours, à l'audience de la Cour à l'adresse suivante: 1ère publication: 15 septembre 1975
2ème publication: 16 septembre 1975
3ème publication: 17 septembre 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS PUBLIÉ

PRENEZ AVIS que D.G. TRANSPORT ENR (Jean Garneau et Raymond Dufresne) faisant affaires sous le nom et raison sociale de J. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques de la compagnie J.P. Blanchette Transport Ltd. en vertu de toutes les clauses du permis 10694-V de ladite compagnie lesquelles clauses se lisent comme suit: a) à h) inclusivement, laquelle fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

PUBLICATIONS: 15 septembre 1975
16 septembre 1975
17 septembre 1975

SIGNE: BENOIT GROLEAU

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

AVIS PUBLIÉ

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 05-015666-751

LES HÉRITIERS EVA SUSAN HEPBURN, Décédée

et THE ROYAL TRUST COMPANY, Requérante

PETER D. HEPBURN, Mis-en-cause

ROSEMARY ELIZABETH HEPBURN BUSE, ANNUAL HEPBURN

ELISABETH ENID HEPBURN MORISON

et THE ROYAL TRUST COMPANY

et ALEXANDER F. BURRITT Q.C.

PETER ROE

PAR ORDRE DE LA COUR

QUE la mise en cause ANNUAL HEPBURN soit avisée d'une copie d'une requête pour jugement déclaratoire en vertu de l'article 453 C.C. qui sera entendue le 16 octobre 1975 à 9:30 heures de l'avant-midi à l'adresse suivante: 1ère publication: 15 septembre 1975
2ème publication: 16 septembre 1975
3ème publication: 17 septembre 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS PUBLIÉ

PRENEZ AVIS que REACH PLASTICS & CHEMICALS LTD 101 William Street — Cornwall, Ont. 5000, Place Crémazie — Suite 508, Montréal, Prov. Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandises autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports du Québec pour la première parution de ladite demande".

1ère parution: 15 sept 1975
2ème parution: 16 sept 1975
3ème parution: 17 sept 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS PUBLIÉ

PRENEZ AVIS que REACH PLASTICS & CHEMICALS LTD 101 William Street — Cornwall, Ont. 5000, Place Crémazie — Suite 508, Montréal, Prov. Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandises autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports du Québec pour la première parution de ladite demande".

1ère parution: 15 sept 1975
2ème parution: 16 sept 1975
3ème parution: 17 sept 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS PUBLIÉ

PRENEZ AVIS que REACH PLASTICS & CHEMICALS LTD 101 William Street — Cornwall, Ont. 5000, Place Crémazie — Suite 508, Montréal, Prov. Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandises autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports du Québec pour la première parution de ladite demande".

1ère parution: 15 sept 1975
2ème parution: 16 sept 1975
3ème parution: 17 sept 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS PUBLIÉ

PRENEZ AVIS que REACH PLASTICS & CHEMICALS LTD 101 William Street — Cornwall, Ont. 5000, Place Crémazie — Suite 508, Montréal, Prov. Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le permis suivant:

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-015877-754

Alain Lacourte, demandeur vs Chantal Bury, défenderesse. Par ordre de la Cour, la défenderesse, dans la présente cause Chantal Bury est requise par les présentes de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été produite pour la défenderesse au greffe de la Cour Supérieure entre les mains du Prototaire, Longueuil, ce 10 septembre 1975.

Me Marc Lamare, C.R. avocat, 178 rue St-Charles ouest, ch. 300, Longueuil.

PAR ORDRE DE LA COUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-012194-757

Dame Pierrette Filiatrault, Demanderesse,

vs. Les Héritiers de Denis Bédard, Défendeurs

AVIS

Par ordre de la Cour

Les Défendeurs, sont par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposés à la Cour Supérieure de Montréal, le 10 septembre 1975

Parent & Girard, procureurs de la demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-014252-751

Lazlo Guitman, demandeur

vs. Dame Louise Lovina Landry, et al, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, Myer B. Benzer et Dame Anna Pawluk-Makowicz sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposés à la Cour Supérieure de Montréal, le 10 septembre 1975

Parent & Girard, procureurs de la demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-054 055 755

MICHEL SIMON, menuisier, domicilié et résident au 5908, Waverly, à Montréal, dist. district, Requérant.

vs. DAME ODINA LALLEMAND, de lieux inconnus, Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée ODINA LALLEMAND, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 septembre 1975

(S) CLAUDE DUFOUR, Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 12-053979-757

DAME LISE LANDRY, domiciliée et résidente au 4065 Notre-Dame, appartement 103, Chomedey, Cité de Laval, District de Montréal, requérante

vs. GEORGES RAYMOND, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GEORGES RAYMOND est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 septembre 1975

(S) A. BEAULIEU, Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 12-053979-757

DAME LISE LANDRY, domiciliée et résidente au 4065 Notre-Dame, appartement 103, Chomedey, Cité de Laval, District de Montréal, requérante

vs. GEORGES RAYMOND, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GEORGES RAYMOND est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 septembre 1975

(S) A. BEAULIEU, Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 12-053979-757

DAME LISE LANDRY, domiciliée et résidente au 4065 Notre-Dame, appartement 103, Chomedey, Cité de Laval, District de Montréal, requérante

vs. GEORGES RAYMOND, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GEORGES RAYMOND est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 septembre 1975

(S) A. BEAULIEU, Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 12-053979-757

DAME LISE LANDRY, domiciliée et résidente au 4065 Notre-Dame, appartement 103, Chomedey, Cité de Laval, District de Montréal, requérante

vs. GEORGES RAYMOND, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GEORGES RAYMOND est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 septembre 1975

(S) A. BEAULIEU, Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)